

CONVENTION C.A.F
O.R.S.T.O.M.
MARS 1985

IMPACT DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE
FOURNIES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE GUYANE FRANÇAISE

Par

B. DELPECH
A. OTHILY
Ph. ROBINEAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

IMPACT DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE
FOURNIES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE GUYANE FRANÇAISE

CONVENTION C.A.F
O.R.S.T.O.M
MARS 1985

Par
B. DELPECH
A. OTHILY
Ph. ROBINEAU

TABLE DES MATIERES

1 - PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1. OBJECTIF DE L'ENQUETE

1.2. METHODOLOGIE

1.2.1. Technique de sondage

- . Désignation de l'échantillon
- . Taille de l'échantillon
- . Base de sondage
- . Stratification et redressement

1.2.2. Confection, mise au point et passation du questionnaire

1.2.3. Choix des enquêteurs

1.2.4. Exploitation des données et présentation

2 - CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES, CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ALLOCATAIRES

2.1. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

2.1.1. Répartition des fréquences

2.1.2. Répartition des fréquences

2.1.3. Répartition des fréquences

2.1.4. Antécédents professionnels

2.1.5. Age au premier emploi

2.1.6. Conditions du premier emploi

2.1.7. Nature du premier emploi

2.2. CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FAMILLES

2.2.1. Conditions de logement

- 2.2/1 Statut d'occupation
- 2.2/2 Conditions d'accès à la propriété
- 2.2/3 Origine des fonds
- 2.2/4 Type de logement
- 2.2/5 Nombre de pièces principales
- 2.2/6 W.C.
- 2.2/7 Eau courante
- 2.2/8 Eau chaude
- 2.2/9 Moyens d'éclairage
- 2.2/10 Equipement téléphonique
- 2.2/11 Ancienneté de l'équipement téléphonique

2.2.2. Niveau d'équipement

- 2.2/12 Dotation en biens d'équipement
- 2.2/13 Nombre de voitures
- 2.2/14 Téléviseur
- 2.2/15 Age de l'équipement
- 2.2/16 Mode de financement de l'équipement
- 2.2/17 Equipement en meubles de rangement
- 2.2/18 Dotation en mobilier
- 2.2/19 Mode de financement du mobilier
- 2.2/20 Aspirations en matière d'équipement
- 2.2/21 Préférences en matière d'équipement
- 2.2/22 Préférences en matière de véhicule
- 2.2/23 Préférences en matière de mobilier
- 2.2/24 Préférences en matière d'équipement

2.3. COMPORTEMENTS ET ASPIRATIONS EN MATIERE D'EDUCATION

SCOLARISATION

- 2.2/25 Jugements sur la scolarisation des enfants
- 2.2/26 Enfants accompagnés à l'école
- 2.2/27 Personne accompagnant l'enfant à l'école
- 2.2/28 Moyens de transport des enfants à l'école
- 2.2/29 Temps pour se rendre à l'école
- 2.2/30 Rythme scolaire et vie familiale
- 2.2/31 Charge financière et dépenses scolaires
- 2.2/32 Conditions dans lesquelles les parents font face aux dépenses scolaires
- 2.2/33 Solutions pour faire face aux dépenses scolaires
- 2.2/34 Souhait d'un effort supplémentaire en matière de dépenses scolaires
- 2.2/35 Travail scolaire à la maison
- 2.2/36 Jugements sur les conditions du travail scolaire à la maison
- 2.2/37 Conditions de travail scolaire à la maison
- 2.2/38 Contrôle du travail scolaire à la maison
- 2.2/39 Difficultés dans le contrôle du travail scolaire à la maison

- 2.2/40 Jugements sur la qualité de travail scolaire à la maison
- 2.2/41 Utilisation des structures de loisirs pour enfants
- 2.2/42 Différentes structures de loisirs utilisées
- 2.2/43 Raisons de la non utilisations des structures de loisirs
- 2.2/44 Raisons du refus de laisser les enfants utiliser les structures de loisirs
- 2.2/45 Loisirs des enfants en vacances
- 2.2/46 Raisons pour lesquelles les enfants restent à la maison
- 2.2/47 Connaissance d'organismes prenant en charge les frais de vacances des enfants
- 2.2/48 Raisons pour lesquelles aucune demande de prise en charge des frais de vacances des enfants n'a été déposée
- 2.2/49 Vacances des enfants en 1982 et 1983
- 2.2/50 Vacances des parents en compagnie des enfants

Nourriture des enfants

- 2.2/51 Nourriture des enfants en quantité
- 2.2/52 Nourriture insuffisante en quantité
- 2.2/53 Raisons de l'insuffisance de nourriture en quantité
- 2.2/54 Nourriture insuffisante en qualité

Education et activités professionnelles

- 2.2/55 Activités féminines et enfants en bas âge, solutions adoptées
- 2.2/56 Réactions des enfants à ces solutions
- 2.2/57 Activités féminines et enfants malades
- 2.2/58 Problèmes de garde les plus difficiles à résoudre
- 2.2/59 Souhaits concernant le temps à consacrer aux enfants
- 2.2/60 Age à partir duquel un enfant peut être séparé de ses parents dans la journée
- 2.2/61 Montant des dépenses de rentrée scolaire
- 2.2/62 Aides reçues pour l'éducation

Besoins culturels

- 2.2/63 Jugements des enquêtés sur leur niveau d'instruction
- 2.2/64 Raisons des insuffisances de niveau d'instruction
- 2.2/65 Circonstances dans lesquelles la faiblesse du niveau d'instruction handicape les enquêtés
- 2.2/66 Vacances durant les 2 dernières années
- 2.2/67 Aspirations en matière de loisirs

3. - NIVEAU D'INFORMATION SUR LES ACTIVITES DE LA C.A.F.
ET DU SERVICE D'ACTION SOCIALE EN PARTICULIER

3.1. CONNAISSANCE DU SERVICE D'ACTION SOCIALE DE LA C.A.F.

3.1/1 Répartition des fréquences

3.2. INFORMATIONS SUR LES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS
D'ACTION SOCIALE

3.2/1 Répartition des fréquences

3.3. CONNAISSANCE DES DIVERSES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE
EN TANT QUE TELLES

3.3/1 Répartition des fréquences

3.4. CAS DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE D'ENTREE DANS LES LIEUX

3.4/1 Répartition des fréquences

3.5. CAS PARTICULIER DE L'ALLOCATION D'ORPHELIN

3.5/1 Répartition des fréquences

3.6. INFORMATION SUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS D'ACTION
SOCIALE PAR L'ORGANISME PAYEUR

3.6/1 Répartition des fréquences

3.7. LOCALISATION DU BUREAU DES ASSISTANTES SOCIALES DU SERVICE
D'ACTION SOCIALE DE LA C.A.F.

3.7/1 Répartition des fréquences

3.8. LOCALISATION DES BUREAUX DE LA C.A.F.

3.8/1 Répartition des fréquences

3.9. INFORMATIONS SUR LE SERVICE DES TRAVAILLEUSES FAMILIALES

3.9/1 Répartition des fréquences

3.10. CONNAISSANCE D'ORGANISMES PRENANT EN CHARGE LES FRAIS DE
VACANCES DES ENFANTS

3.10/1 Répartition des fréquences

3.11. EFFETS DES EFFORTS D'INFORMATION SUR LE SERVICE D'ACTION
SOCIALE

3.11/1 Répartition des fréquences

3.12. SOUHAIT D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE SERVICE
D'ACTION SOCIALE

3.12/1 Répartition des fréquences

3.13. NECESSITE D'AMELIORER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS
A L'INTENTION DES ALLOCATAIRES

3.13/1 Répartition des fréquences

4 - DEGRE D'UTILISATION DES AIDES PROPOSEES
PAR LA CAISSE EN MATIERE D'ACTION SOCIALE

4.1. NIVEAU D'UTILISATION DES PRESTATIONS

- 4.1/1 Fréquence d'utilisation
- 4.1/2 Personne ayant déposé la demande
- 4.1/3 Catégories de prestations sollicitées
- 4.1/4 Autres catégories d'aides sollicitées
- 4.1/5 Raisons pour lesquelles une ou plusieurs prestations n'ont pas été sollicitées

4.2. DEGRE DE SATISFACTION PROCURE PAR LES DIFFERENTES FORMES
D'AIDE

- 4.2/1 Comparaison de fréquences
- 4.2/2 Proportion d'autres aides accordées

4.3. CAS DE L'AIDE AU RELOGEMENT

- 4.3/1 Comparaison de fréquences
- 4.3/2 Prêt pour l'achat d'un logement
- 4.3/3 Emprunt à d'autres organismes de crédit immobilier
- 4.3/4 Conditions dans lesquelles le logement actuel a été trouvé

4.4. CAS DE L'AIDE A L'EQUIPEMENT MENAGER

- 4.4/1 Comparaison de fréquences

4.5. CAS DES AIDES POUR ELEVER LES ENFANTS

- 4.5/1 Prise en charge des frais de vacances
- 4.5/2 Raisons pour lesquelles la prise en charge n'a pas été sollicitée
- 4.5/3 Aides pour élever les enfants

4.6. RAPPORTS AVEC LES ASSISTANTES SOCIALES

- 4.6/1 Contacts avec les assistantes sociales
- 4.6/2 Visites à la permanence
- 4.6/3 Visites rendues par les assistantes sociales
- 4.6/4 Circonstances des visites aux assistantes sociales
- 4.6/5 Organisme d'appartenance des assistantes sociales

4.7. RECOURS A VENIR AU SERVICE D'ACTION SOCIALE

4.7/1 Fréquences de recours

4.8. SOUHAITS D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.8/1 Comparaisons des fréquences

5 - OPINIONS ET ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIVITES DE LA CAISSE

5.1. UTILITE DES INFORMATIONS SUR LE SERVICE D'ACTION SOCIALE

5.1/1 Comparaisons des fréquences

5.2. INFORMATION SUR LES CONDITIONS DE BENEFICE DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE ET RECOURS AU SERVICE

5.2/1 Comparaisons des fréquences

5.3. ADAPTATION DES PRESTATIONS AUX BESOINS

5.3/1 Sentiment d'une évolution

5.3/2 Domaines dans lesquels cette évolution s'est produite

5.4. OBSTACLES A UNE MEILLEURE ADAPTATION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

5.4/1 Nature des obstacles

5.4/2 Les moyens sont-ils globalement insuffisants ?

5.4/3 Le montant des crédits est-il suffisant ?

5.4/4 Les moyens matériels sont-ils suffisants ?

5.4/5 Les moyens en personnel sont-ils suffisants ?

5.5. OBSTACLES AUX OBJECTIFS DU SERVICE D'ACTION SOCIALE

5.5/1 Nature des obstacles

5.5/2 Le mouvement d'adaptation est trop lent

5.5/3 L'aide couvre une trop faible part des besoins

5.5/4 Le règlement d'Action Sociale est trop général

5.6. CHOIX EN CAS DE DIMINUTION DE CREDITS DESTINES A AIDER LES FAMILLES LES PLUS DEMUNIES

5.6/1 Solution appropriée en cas de diminution des crédits

5.6/2 Solution proposée pour chaque type d'aide

5.6/3 Cas de l'aide individualisée pour le paiement des loyers

5.6/4 Domaines dans lesquels une diminution des prestations pourrait être la plus marquée

5.6/5 Les effets d'une diminution pourraient-ils être compensés par un accès plus aisé aux équipements collectifs ?

5.6/6 En cas de diminution, estimation des priorités

5.7. CHOIX EN MATIERE D'AIDE AU LOGEMENT

5.7/1 Nature des choix, comparaisons des fréquences

5.8 CALCUL DU COEFFICIENT FAMILIAL

5.8/1 Caractère satisfaisant du principe de calcul

5.8/2 Jugement sur une réforme du principe de calcul

5.9 ALIGNEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES SUR LE S.M.I.G.

5.9/1 Caractère équitable du principe

5.10. VERSEMENT DES PRESTATIONS A L'ORGANISME EMPLOYEUR

5.10/1 Opinion sur ce procédé

6 - JUGEMENTS SUR LES RECHERCHES MENEES PAR LA CAISSE POUR MIEUX SATISFAIRE
LES BESOINS DES FAMILLES

6.1. UTILITE ET NECESSITE DE FAIRE CONNAITRE A LA C.A.F.
LES BESOINS DES ALLOCATAIRES

6.1/1 Comparaisons de fréquences

6.2. UTILITE DE FAIRE CONNAITRE A LA C.A.F. LES MECONTENTEMENTS
DES ALLOCATAIRES

6.2/1. Comparaisons de fréquences

6.3. MOYENS POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE DES BESOINS DES
BESOINS DES ALLOCATAIRES

6.3/1 Répartition de fréquences

6.3/2 La désignation d'un responsable de quartier est-elle un bon moyen d'améliorer la connaissance des besoins des allocataires ?

6.3/3 La réalisation périodique d'enquêtes par les services spécialisés est-elle un bon moyen d'améliorer la connaissance des besoins des allocataires ?

6.3/4 La réduction des secteurs affectés aux assistantes sociales est-elle un bon moyen d'améliorer la connaissance des besoins des allocataires ?

6.4. MEILLEUR MOYEN POUR DIFFUSER LES INFORMATIONS SUR LE
SERVICE D'ACTION SOCIALE

6.4/1 Répartition de fréquences

6.5. INTERET PORTE A L'AMELIORATION DE LA DIFFUSION DES INFOR-
MATIONS

6.5/1 Répartition de fréquences

7 - CONCLUSIONS

ANNEXES

. QUESTIONNAIRE

LISTE EXPLICATIVE DES SIGNES CONVENTIONNELS

FIGURANT DANS LES TABLEAUX

SITUATION DE FAMILLE

Célib. = célibataires
Concub. déc. = concubins déclarés
Div., Ve., Sép., = divorcés, veufs, séparés de fait ou de droit
Concub. n. déc., célib. act. = concubins non déclarés, célibataires actuellement

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE

s.e. = sans enfant
1e, 2e, 3e, etc., 7e. + = 1 enfant, 2 enfants, 3 enfants, etc...
7 enfants et plus

NIVEAU D'INSTRUCTION

prim. = primaire
1er sec. = 1er degré du secondaire
2è sec. = 2ème degré du secondaire
techn. prof. = technique et professionnelle
univ. = universitaire
p. inst. = pas d'instruction

APPARTENANCE SOCIO-CULTURELLE

Cré = créoles guyanais
métro = métropolitains
Amé., Hmg., Mar., = amérindiens, hmong, marrons
Sud. A. = Sud américains : surinamiens, guyanais, brésiliens, colombiens etc...
Ant. fr. = antillais français
Ant., n. fr. = antillais non français, autres antillais, haïtiens, saint-luciens, dominicains etc...

RESIDENCE

Cayenne et env. = Cayenne et environs, Rémire, Matoury, Montjoly.
Lit. O. = Communes du littoral ouest, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Mana, St Laurent.

CONDITIONS DE TRAVAIL ACTUELLES

p.t.r. = à plein temps régulièrement
t. par. r. = à temps partiel régulièrement
t. par. oc. = à temps plein de façon occasionnelle
irrég. = irrégulièrement

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

indép. et employ. = indépendants et employeurs

salariés s. pr. = salariés du secteur privé

salariés s. pu. = salariés du secteur public

ne travaillent pas act. = ne travaillent pas actuellement.

n.p.r. = n'ont pas répondu

n.r.p. = ne répondent pas

n.s.p. = ne savent pas

n.s.pr.p. = ne se prononcent pas

n.s.s.p. = ne se souviennent pas

- 1 -

PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1. OJECTIF DE L'ENQUETE

La Caisse d'Allocations Familiales de Guyane développe actuellement au profit de ses ressortissants une action sociale dont les grands axes sont les suivants :

Aide au logement :

- Aide à la construction de logements neufs par des organismes spécialisés
- Aide à la construction de logements neufs en accession à la propriété
- Aide à l'amélioration de l'habitat à usage d'habitation personnelle
- Aide individualisée pour le paiement des loyers
- Aide exceptionnelle à l'entrée dans les lieux
- Aide à l'équipement mobilier
- Aide à l'équipement ménager

Autres domaines d'action sociale :

- Etablissements sociaux pour enfants
- Noël des enfants d'allocataires
- Réalisation concourant au développement socio-culturel
- Allocation de garderie
- Allocation de dépannage en cas de décès
- Naissances multiples
- Prêt d'honneur
- Aide aux vacances

Divers :

- Secours
- Fête des Mères
- Prime au mariage
- Prime exceptionnelle de rentrée scolaire

Le Conseil d'Administration de la Caisse est soucieux de savoir si,

- d'une part, les diverses prestations touchent effectivement la population à laquelle elles sont, en principe, destinées. Les prestations d'Action Sociale viennent en effet, en complément des prestations légales et s'adressent aux familles les plus démunies.

- D'autre part, il lui est apparu intéressant de savoir s'il existe des besoins qui ne seraient pas satisfaits par les prestations actuellement en vigueur... On peut aussi penser qu'il pourrait être judicieux de diminuer certaines prestations au profit d'autres.

Enfin le contexte économique de plus en plus difficile dans lequel se situe la protection sociale implique de faire des choix limités et précis correspondant aux aspirations fondamentales des familles.

Ces considérations ont conduit la Direction de la Caisse à confier à l'O.R.S.T.O.M. (1) une étude sur le thème *"BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES EN GUYANE"*, en vue de déterminer l'impact de ces prestations.

L'enquête par sondage conduite par le Centre O.R.S.T.O.M. de CAYENNE avait pour objectif déterminé d'apporter à l'aide d'une série de tableaux commentés, des réponses aux différentes questions posées par la Caisse.

Le présent rapport livre les données chiffrées recueillies au cours de cette action de recherche.

(1) Convention en date du 2 Juin 1982.

Dans un premier chapitre introductif sont présentés les aspects méthodologiques et techniques de l'enquête. Le second chapitre est réservé à la description des caractéristiques socio-économiques des familles composant l'échantillon. Y sont ensuite analysées leurs conditions de vie et aspirations fondamentales, fournissant des éléments d'information sur les besoins encore insatisfaits en vue de *choix limités et précis*.

Le troisième chapitre traite du niveau d'information des bénéficiaires de prestations dites *d'Action Sociale*, le quatrième du degré d'utilisation des aides accordées par le service. Ces deux études contribuent à apporter des réponses à la première des interrogations de la Caisse : "Les diverses prestations touchent-elles effectivement la population à laquelle elles sont destinées ?"

Le cinquième chapitre est consacré aux opinions et attitudes à l'égard des activités de la Caisse et au service d'Action Sociale en particulier, pour lui permettre, à l'intérieur de ses limites budgétaires, de modifier éventuellement la répartition des crédits de manière à renforcer certaines de ses prestations.

Enfin dans ce dernier chapitre, sont examinés les jugements exprimés par les enquêtés à l'égard des recherches menées par la Caisse en vue de mieux connaître les besoins de ses allocataires.

1.2. METHODOLOGIE

1.2.1. Technique de sondage

Désignation de l'échantillon :

Il s'agit d'un sondage aléatoire portant sur un échantillon de ménages allocataires des secteurs publics et privés âgés de moins de 65 ans (1).

Nous avons procédé à un tirage systématique suivant une progression arithmétique dont la base a été choisie au hasard (2).

(1) La C.A.F. n'ayant pas été en mesure de fournir un "listing" de la classe d'âge "65 ans et plus" cette dernière s'est trouvée exclue de l'échantillon alors qu'elle représente 5,3% de la population Guyanaise.

(2) Nombre au hasard : 22

On a défini comme *ménage* l'ensemble des personnes vivant dans le même logement.

Taille de l'échantillon :

L'échantillon comprend 300 personnes (3). Ce chiffre offre un bon compromis entre coût et précision (4). Le taux de sondage est égal à 28,5 (5). Une liste de substitution, composée de 300 hommes et 300 femmes a été établie, les remplaçants étant tirés au sort.

Base de sondage :

L'utilisation des données du recensement de 1982 (rendues publiques en 1983) ne nous ayant pas été possible, pour des raisons de secret statistique, nous avons envisagé de prendre pour base les fichiers de la C.A.F., de la Caisse Générale de Sécurité Sociale et de la Section Locale Interministérielle réunies, de manière à toucher l'éventail de personnes le plus large, conférant ainsi à l'enquête la signification la plus étendue. Des raisons d'ordre technique nous en ont empêché. Le fichier informatisé de la C.A.F. auquel nous avons eu recours a permis de repérer l'ensemble des allocataires du secteur privé de moins de 65 ans et une fraction de ceux appartenant au secteur public dans les mêmes tranches d'âge (1). Les informations ont été relevées dans un ordre qui peut être considéré comme aléatoire.

Stratification et redressement :

Nous avons envisagé de créer une strate renforcée pour améliorer la représentation des populations vivant dans les communes des vallées du MARONI et de l'OYAPOCK mais les difficultés d'accès des deux zones, sensibles dès la phase de pré-enquête, nous ont conduit à y renoncer et à exclure ces groupes particuliers qui pourraient faire l'objet d'une étude complémentaire à caractère qualitatif.

Un redressement *à priori* de l'échantillon nous a paru illusoire en raison des obstacles rencontrés sur le terrain. La grande mobilité affectant cette fraction des populations guyanaises nous a, notamment, contraint à puiser de façon excessive dans la liste de substitution (6).

C'est donc un redressement *à posteriori* qui a été opéré, à l'aide des renseignements individuels communiqués par la C.A.F., permettant un classement très fin (7) de la population à étudier selon les caractéristiques socio-démographiques des chefs de famille : sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, nombre d'enfants à charge, zone de résidence. Autant d'informations qui nous ont paru en rapport avec les domaines explorés par l'enquête.

(3) 148 Hommes et 152 Femmes - (4) intervalle de confiance se situant entre 5 et 10% au seuil de 5% pour une population parentée de 8.562 personnes. - (5) $8.562 : 300 = 28,5$ -

(6) Personnes absentes pendant toute la durée de l'enquête, adresses erronées etc... -

(7) La connaissance de la distribution statistique nous a permis de "croiser" ces différents critères.

1.2.2. Confection, mise au point et passation du questionnaire

Au terme d'une pré-enquête menée avec l'aide de personnes appartenant à l'ensemble des organismes publics et privés de protection sociale, nous avons élaboré un questionnaire composé principalement de questions à réponses fermées ou multiples préformées. Dans ce dernier cas, les réponses n'étaient pas explicitement proposées aux personnes enquêtées. Le pré-test du questionnaire a été effectué dans les communes des environs de CAYENNE et de la vallée du MARONI.

Malgré sa longueur, ce questionnaire a été présenté au cours d'une seule séance dans des conditions souvent difficiles, le soir ou durant la journée du samedi. Il a exigé, des enquêteurs beaucoup de persévérance et a constitué une lourde charge pour les familles choisies.

L'accueil a été satisfaisant : les refus catégoriques de recevoir l'enquêteur (ou de participer) et les abandons en cours d'entretien ont été rares, en raison de la qualité du contact et de la bonne présentation de l'enquête (8). Cependant, à KOUROU, les techniciens métropolitains du C.N.E.S. ont évoqué le caractère temporaire de leur présence en Guyane pour refuser leur participation.

A l'inverse, le taux d'absence, malgré l'insistance des enquêteurs qui n'ont abandonné qu'après plusieurs essais infructueux, est élevé (9). C'est là, certes, une source importante de biais mais ne mettant pas radicalement en question la valeur de l'enquête (10). Hors de CAYENNE, il s'agit en majorité d'hommes, les femmes restant pour la plupart au foyer. A CAYENNE, les causes sont moins souvent l'absence réelle de personnes choisies à l'adresse indiquée (voyage, déménagement sans laisser de trace, hospitalisation, décès) que l'impossibilité de déterminer leur domicile avec suffisamment de précision, notamment dans le secteur du "village chinois" et de la cité "Bonhomme" où sont nombreux les émigrés vivant dans des quartiers spontanés.

Les réponses évasives, indécises, incertaines et autres "non-réponses" ont constitué, en raison de leur proportion souvent élevée, un biais de distribution important mais de signification variable selon le contenu de la question. Questions factuelles ("ne savent pas") ou d'opinion ("ne se prononcent pas" ou "n'ont pas d'opinion"). Révélatrices de l'impact du questionnaire en général et parfois de questions mal comprises, elles n'ont jamais été traitées comme un résidu car elles n'avaient que rarement le sens d'un simple refus de répondre ou d'une réelle absence d'opinion.

(8) Nous avons assimilé ces cas à des absences

(9) Les personnes qu'il ne nous a pas été possible de contacter ont été remplacées par des personnes présentant les mêmes caractéristiques de sexe, d'âge et de catégorie socio-professionnelle. Le taux global d'absence est de 36%, soit 32% chez les hommes et 40% chez les femmes. A titre de référence, il ne dépasse pas 5% dans la population urbaine française.

(10) Biais justifiant le caractère "à posteriori" du redressement.

L'enquête a duré un peu plus de trois mois, de la mi-janvier à la mi-avril 1983. Les problèmes auxquels elle s'est heurtée découlaient de la dispersion des enquêtés, de la longueur et du caractère aride du questionnaire, entraînant des défections chez les enquêteurs, de la lenteur de transmission dans un sens comme dans l'autre, de la barrière de la langue, certains enquêtés comprenant mal le français, d'où la nécessité de traduire en créole, en anglais, en brésilien, en "taki-taki".

Certains enquêtés, enfin, espérant que leur coopération serait récompensée par des avantages immédiats, ont eu tendance à répondre affirmativement aux questions fermées introduisant une distorsion dont il a été tenu compte.

1.2.3. Choix des enquêteurs

Le Centre ORSTOM de CAYENNE ne disposant pas de personnel d'enquête permanent en nombre suffisant, nous avons recruté un pool de temporaires rémunérés au questionnaire.

Sans doute, le lecteur trouvera-t-il, à première vue, cet effectif pléthorique. Il n'en fut pourtant rien, compte tenu des distances, de la dispersion géographique et de l'hétérogénéité ethnique du peuplement, des difficultés de liaisons et des démissions par lassitude et autres raisons.

Dans les communes les moins importantes : SINNAMARY, IRACOUBO et MANA, nous nous sommes heurtés à des problèmes de recrutement. A CAYENNE, REMIRE et MONTJOLY, il s'agissait plutôt de conserver le personnel lassé par le caractère fastidieux du questionnaire et par la quête d'interlocuteurs insaisissables. A KOUROU, MATOURY et SAINT-LAURENT (1) nous avons, comme dans la capitale, fait appel à des jeunes des deux sexes sans emploi mais d'un niveau au moins égal à la fin du secondaire, équipe constituée par des lycéennes, deux étudiants et une "jeune volontaire" à l'ORSTOM (2). Les jeunes filles semblent avoir été plus dynamiques et mieux acceptées que les jeunes gens.

(1) A CACAO, village de colonisation Hmong, nous avons fait appel à un enquêteur résidant sur place.

(2) Niveau Baccalauréat, en activité pour 6 mois, par l'intermédiaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

ENQUETEURS

HOMMES

NIVEAU D'ETUDES ACTIVITES	MOINS DE 25 ANS					AGE	PLUS DE 25 ANS				T
	B.E.P.	C.A.P.	ETUDES SECOND.	B.T.S.	LICENCE		C.A.P.	ETUDES SECOND.	B.T.S.	LICENCE	
INFIRMIER							1				1
INSTITUTEUR								2			2
PROFESSEUR										1	1
ETUDIANT				2							2
MILITAIRE			1								1
CHOMEUR	1	1									2
ENSEMBLE	1	1	1	2			1	2		1	9

FEMMES

PROFESSEUR					1						1
INSTITUTRICE							1				1
LYCEENNE			2								2
CHOMEUSE		1	5								6
"JEUNE VOLONTAIRE"			1								1
ENSEMBLE		1	8	1			1				11

ONT PARTICIPE A CETTE ENQUETE EN QUALITE D'ENQUETEURS

A CAYENNE -

Patrick TRIME, Nicole BRAY, Anne PARADIS, Mariella HO-SHUI-LING,
Richard HO-TRAM-FOO, Nadia PRUDENT, Yolaine DUMAISON, Sonia RAFFOUL,
Celia AUGUSTE-ETIENNE, Emile NABOT.

A MATOURY -

Floriane JEAN-BAPTISTE

A KOUROU -

Eric MONTGENIE et André ODRY

A SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Monique GRANT et Aurore SARDET

A SINNAMARY, IRACOUBO, MANA et SAINT-GEORGES

Patrick CAILLET et TIAN-SIO-PO

A MARIPASOULA et PAPAÏCHTON

Gustave HO-FONG-CHOY

A CACAO

J.YA-MA

1.2.4. Exploitation des données et présentation

Les résultats bruts, fournis par le dépouillement, ont fait l'objet d'un traitement par ordinateur après constitution d'un "fichier" (1)

Un premier tri "à plat" nous a livré des tableaux de distribution des différentes réponses à chacune des questions, en pourcentages calculés, selon les cas, sur le nombre de personnes interrogées ou sur le nombre de réponses fournies. Le calcul de l'intervalle de confiance donne la précision de chaque mesure (1).

Un second tri de type dit "croisé", nous a fourni des tableaux de fréquences à double entrée portant sur les combinaisons de réponses soit à deux questions, soit, plus généralement entre une question et une caractéristique individuelle. Des épreuves de signification accompagnent la présentation de cette seconde catégorie de tableaux (2).

Nous avons toujours indiqué, en sus des pourcentages, la valeur absolue de la base, soit celle qui correspond à 100%, ainsi que sa signification (3).

(1) Le seuil de probabilité est de 5%. Il y a donc 95% de chances pour que la fréquence réelle se situe à l'intérieur des limites déterminées par 'la' valeur indiquée. Ainsi, dans le cas du tableau 3.1.1., il y a 95% de chances pour que la proportion réelle de personnes déclarant connaître l'ensemble du Service d'Action Sociale de la C.A.F. depuis 3 ans, se situe entre $\pm 3\%$, soit entre 4% et 10%, la valeur centrale estimée étant de 7%.

(2) Epreuve dite du Chi^2 permettant de valoriser ou d'infirmier une variation de fréquence enregistrée. Dans ce dernier cas la différence observée n'est due qu'à des fluctuations aléatoires et l'hypothèse à l'origine de la mesure doit être rejetée.

(3) Il s'agit généralement de l'échantillon, plus rarement d'un sous-échantillon, lorsque toutes les personnes ne sont pas concernées par la question posée.

- 2 -

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES,
CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS
DES FAMILLES ALLOCATAIRES

2.1. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

TABEAU 2.1/1: Répartition des fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	S e x e		% total
		Hommes	Femmes	
Ensemble	300=100%	47(1)	53(2)	
AGE				TOTAL AGE
- de 20 ans	16=100%	--	100	5(3)
20 à 35 ans	146=100%	47	53	49(4)
35 à 50 ans	98=100%	52	48	33(5)
50 à 65 ans	40=100%	57,5	42,5	13(6)
SITUATION DE FAMILLE				TOTAL SIT.FAM.
Mariés	87=100%	82	18	29(7)
Célibataires	115=100%	19	81	38,3(8)
Concub. déc.	37=100%	81	19	12,3(9)
Div., Ve., Sép.,	35=100%	16	84	12(10)
Concub. n. déc., Célib. act.	26=100%	54	26	8,3(11)
RESIDENCE				TOTAL RESID.
Cayenne et en V.	217=100%	44	56	72(12)
Littoral O.	78=100%	56	44	26(13)
Cacao	(5)	(2)	(3)	2(14)
NOMBRE D'ENFANTS				TOTAL NBRE E.
Sans enfant	42=100%	54	46	14(15)
1 enfant	87=100%	43	57	29(16)
2 enfants	69=100%	45,5	54,5	23(17)
3 enfants	46=100%	61	39	15(18)
4 enfants	28=100%	50	50	10(19)
5 enfants	16=100%	45,5	54,5	5(20)
6 enfants	12=100%	40	60	4(21)
etc...				
ACTIVITES PROFESSIONNELLES				TOTAL ACT. PRO.
Indép. et employ.	27=100%	70	30	9(22)
Salariés pr.	91/100%	59	41	30(23)
Salariés pu.	69/100%	64	36	23(24)
Ne travaillent pas act.	113/100%	22	78	38(25)
CONDITIONS DE TRAVAIL ACTUELLES				TOTAL CON. TRA.
P.T. régulier	167/100%	67	33	56(26)
T.P. régulier	12/100%	8	92	4(27)
T.P. occasionnel	6/100%	75	25	2(28)
Ne travaillent pas	115/100%	47	53	38(29)

Intervalles de confiance	(1)	0,06	(11)	0,03	(21)	0,02
	(2)	0,06	(12)	0,05	(22)	0,03
	(3)	0,02	(13)	0,05	(23)	0,05
	(4)	0,06	(14)	0,02	(24)	0,05
	(5)	0,05	(15)	0,04	(25)	0,05
	(6)	0,04	(16)	0,05	(26)	0,05
	(7)	0,05	(17)	0,05	(27)	0,02
	(8)	0,05	(18)	0,04	(28)	0,02
	(9)	0,04	(19)	0,03	(29)	0,05
	(10)	0,04	(20)	0,02		

2.1. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

TABLEAU 2.1/2: Répartition des fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Activités Professionnelles				% total
		Indép. et Employ.	Salariés Pr.	Salariés Pu.	Ne travaillent pas actuellem.	
Ensemble	300=100%	9(1)	30(2)	23(3)	38(4)	
RESIDENCE						TOTAL RESID.
Cayenne	217=100%	9	31	21	39	72
Littoral 0	78=100%	8	29	29	34	26
Cacao	(5)	(2)	(1)	(1)	(1)	2

Intervalles de confiance (1) 0,03
 (2) 0,05
 (3) 0,05
 (4) 0,05

2.1. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

TABLEAU 2.1/3: Répartition des fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Nombre d'Enfants à charge							% total
		sans e.	1e.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	
Ensemble	300=100%	14	29	23	15	10	5	4	
NIVEAU D'INSTRUCTION									TOTAL NIV. INST.
Primaire	100=100%	4	15	15	17	8	8	33	33(1)
1er Secondaire	59=100%	5	25	25	24	9	3	8	20(2)
2e Secondaire	30=100%	3	30	30	23	3	10	--	10(3)
Techn., prof.	64=100%	5	41	26	15	8	5	--	21(4)
Université	(7)	(1)	(4)	(1)	--	(1)	--	--	3(5)
Pas d'instruction	40=100%	5	14	16	16	3	13	32	13(6)
APPARTENANCE SOCIO-CULTlle.									TOTAL AP.SO.CU.
Créoles	171=100%	6	26	18	16	8	8	7	57(7)
Métro.	20=100%	5	20	50	25	--	--	--	7(8)
Amé., Hmo., Mar.	21=100%	--	19	19	24	5	10	23	7(9)
Sud Américains	35=100%	3	14	20	23	3	6	31	11(10)
Antillais fr.	23=100%	--	17	35	9	9	13	17	8(11)
Antillais non fr.	30=100%	37	20	27	10	6	--	--	10(12)

Intervalles de confiance	(1)	0,05	(11)	0,03
	(2)	0,04	(12)	0,03
	(3)	0,03		
	(4)	0,05		
	(5)	0,02		
	(6)	0,04		
	(7)	0,06		
	(8)	0,03		
	(9)	0,03		
	(10)	0,03		

- . Les caractéristiques de l'échantillon au regard du sexe, de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle, du nombre d'enfants, de la résidence et du niveau d'instruction ont fourni les variables d'identification. L'enquête a consisté, une fois les répartitions à plat effectuées, à étudier la modulation des comportements, attitudes et opinions selon ces variables. En fonction du contenu des questions et des hypothèses inspirées par la connaissance des milieux sociaux concernés, nous avons choisi d'établir un certain nombre de croisements. En complément et afin d'affirmer l'analyse, nous présentons quelques relations entre variables d'identification.
- . Certaines de ces caractéristiques nous ayant paru sur ou sous-représentées par rapport à leur répartition dans la population des allocataires fournie par la C.A.F. nous avons effectué un redressement. Ce sont les fréquences pondérées qui sont ici présentées.
- . On observe que les effectifs sont faibles dans la tranche des "moins de 20 ans" (5% de l'échantillon) ainsi que dans celle de "50 à 65 ans" (13%) et que les hommes sont totalement absents de la première tranche.
- . Dans les tranches d'âge supérieures, ce sont, au contraire, les hommes qui sont le plus nombreux (52% et 57,5% / 48% et 42,5%).
- . Quant à la situation de famille, la catégorie la plus fournie est celle des célibataires (38,3%), constituée à 80% de femmes. Les "mariés", qui forment 29% de l'échantillon, sont, à l'inverse, en grande majorité des hommes (82%). Parmi les "concubins déclarés" (12,3% de l'échantillon) ce sont encore les hommes qui l'emportent largement (81%) alors que parmi les "divorcés, veufs et séparés", ce sont à nouveau les femmes.
- . Pour ce qui concerne la zone de résidence le sous-groupe le plus important est constitué par les bénéficiaires résidant à Cayenne et dans les environs de la capitale (72%) parmi lesquels les hommes sont légèrement moins nombreux que dans l'échantillon (44%). Ce phénomène est dû à la présence, à Cayenne, d'un nombre plus important de femmes célibataires, séparées ou veuves. Sur le littoral Ouest, il y a, au contraire, plus d'hommes que dans l'ensemble de l'échantillon (56%).
- . Quant aux activités professionnelles, il est à noter que 38% des enquêtés ne travaillent pas actuellement. Il s'agit surtout de femmes (78%) alors que les hommes sont majoritaires dans les autres catégories, notamment parmi les travailleurs indépendants et les employeurs (70%) ainsi que parmi les salariés du secteur public (64%).
- . Au regard des conditions de travail actuelles, c'est le plein-temps qui domine (56%), travail à temps partiel et occasionnellement ne concernant que 4% et 2% des personnes interrogées.
- .
- .
- .

- . Parmi ceux qui travaillent à temps partiel ce sont les femmes qui prédominent largement (92%) alors que les hommes sont plus nombreux parmi les personnes déclarant travailler occasionnellement (75%).
- . La ventilation des fréquences relatives aux activités professionnelles selon la résidence, fait apparaître que le pourcentage des personnes sans activité est assez voisin dans la région de Cayenne et sur le littoral Ouest (39%/34%) où les salariés du secteur public sont plus nombreux (29%/21%), au contraire des salariés du secteur privé (29%/31%).
- . Le niveau d'instruction des enquêtés est assez élevé puisque 87% d'entre eux ont suivi un enseignement primaire. Il y a prédominance des personnes d'origine créole (57%) dans des proportions qui correspondent à celles rencontrées dans la population Guyanaise.

TABLEAU 2.1/4 : Antécédants professionnels

Exercent actuellement et/ou ont exercé dans le passé, une activité professionnelle	79 (1)
N'ont jamais exercé d'activité professionnelle	21 (2)
TOTAL	300=100%

TABLEAU 2.1/5 : Age au premier emploi

Avant 16 ans	21 (3)
de 16 à 18 ans	35 (4)
de 19 à 20 ans	26 (5)
de 21 à 23 ans	14 (6)
de 24 à 26 ans	2 (7)
après 26 ans	2 (8)
TOTAL	238(13) = 100%

TABLEAU 2.1/6 : Conditions du premier emploi

A temps plein :.....	65 (9)
A temps partiel	18 (10)
De façon occasionnelle	16 (11)
n.s.s.p.	1 (12)
TOTAL	238(13) = 100%

Intervalles de confiance (1) 0,05 (5) 0,05 (9) 0,05
(2) 0,05 (6) 0,04 (10) 0,04
(3) 0,05 (7) 0,02 (11) 0,04
(4) 0,05 (8) 0,02 (12) 0,01

(13) Effectif des personnes exerçant actuellement ou ayant exercé un emploi.

TABLEAU 2.1/7 : Nature du premier emploi

Profession indépendante, artisan, commerçant	12 (1)
Employeur	3 (2)
Aide familiale	12 (3)
Apprenti (e)	24 (4)
Salarié (e) du secteur privé	38 (5)
Salarié (e) titulaire du secteur public	11 (6)
Salarié (e) non titulaire du secteur public	14 (7)
TOTAL	238(8)=100%

Intervalles de confiance	(1) 0,04	(4) 0,05	(7) 0,04)
	(2) 0,02	(5) 0,05	
	(3) 0,04	(6) 0,04	

. Il apparaît que 21% des personnes exerçant ou ayant exercé un emploi . ont commencé à travailler avant 16 ans. A l'âge de 18 ans, 56% d'entre . elles exerçaient un emploi. Dans 65% des cas, le premier emploi était . occupé à plein temps.

. Si l'on compare la nature du premier emploi à celle de l'emploi actuel, . on remarque que la proportion de travailleurs indépendants et d'employeurs . n'a guère changé, que celle de salariés du secteur privé a diminué et qu' . au contraire, celle de salariés du secteur public a augmenté.

2.2 CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FAMILLES2.2.1. Conditions de logement

2.2/1 : Statut d'occupation

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT ACTUEL (16)					% TOTAL
		Propriétaires	Locataires	sous locataires	logés gratuitement.	Autre statut	
Ensemble	300=100%	20(1)	53(2)	1(3)	21(4)	5(5)	
SITUATION DE FAMILLE x							TOTAL SIT. FAM.
Mariés	87=100%	27	57,5	1	11,5	3	29
Célib.	115=100%	11	50	3	30	6	38,3
Concub. déc.	37=100%	22	49	0	21	8	12,3
Div., Ve., Sép.	35=100%	31	43	0	23	3	12
Concub. n. déc.	25=100%	8	80	0	8	4	8,3
APPARTENANCE SOCIO-CUL xx							TOTAL AP. SO. CU.
Créoles	171=100%	22	48	1	25	4	57
Métro.	20=100%	15	80	0	5	0	7
Amé., Hmo., Mar.	21=100%	29	33	0	24	14	7
Sud - américains	35=100%	20	48	0	26	6	11
Antillais fr.	23=100%	13	65	9	13	0	8
Antillais non fr.	30=100%	7	77	10	6	0	10
RESIDENCE xxx							TOTAL RESID.
Cayenne et env.	217=100%	17	57	1	22	3	72
Littoral O.	78=100%	23	48	0	19	10	26
Cacao	(5)=100%	(3)	(1)	(1)	(0)	(0)	2

Intervalles de confiance

(1) 0,04
(2) 0,05
(3) 0,01
(4) 0,05
(5) 0,02

Khi² x S.
xx S.
xxx S.

- . Le tableau 2.2/1 fait apparaître qu'une fraction élevée des enquêtés sont logés gratuitement (21%). Cette proportion est particulièrement forte parmi les célibataires (30%), en milieu créole (25%) et dans le sous-groupe par les originaires de pays sud américains : Surinamiens, Guyaniens, Brésiliens, (26%) . Elle est plus faible parmi les gens mariés (11,5%) et ceux qui sont actuellement célibataires ou sont concubins non déclarés (8%). Elle est faible aussi chez les métropolitains (5%) et les antillais fr. (13%) et autres (6%).

- . La proportion de propriétaires est forte parmi les mariés (27%), les séparés, veufs et divorcés (31%). Elle est très faible dans la catégorie formée par les concubins non déclarés et ceux qui sont célibataires actuellement (8%). Dans cette dernière catégorie, les locataires sont particulièrement nombreux (80%).

TABLEAU 2.2/2 : Conditions d'accès à la propriété (18)

Ont acheté leur logement	19 (1)
L'ont construit	55 (2)
En ont hérité	16 (3)
Autre mode d'accès	10 (4)
TOTAL	69(5)=100%

Intervalles de confiance (1) 0,09 (5) Effectif de personnes se
 (2) 0,14 déclarant propriétaires de
 (3) 0,08 leur logement.
 (4) 0,07

TABLEAU 2.2/3 : Origine des fonds (32)

Epargne exclusivement	46 (1)
Emprunt à des organismes de crédit	23 (2)
Vente d'autres biens importants ou d'un autre logement .	2 (3)
Héritage	16 (4)
Emprunt à des parents	3 (5)
Don de parents ou d'amis	5 (6)
Emprunt à des amis	3 (7)
Don d'une autre source	2) (8)
TOTAL	61(9)=100%

Intervalles de confiance (1) 0,12 (4) 0,09 (7) 0,03 (9) Effectif de person-
 (2) 0,10 (5) 0,03 (8) 0,03 nes propriétaires de leur
 (3) 0,03 (6) 0,03 logement et ayant accepté
 de répondre

TABLEAU 2.2/4 : Type de logement (13)

Type	Dans le loge- ment actuel	Dans le loge- ment idéal
Case traditionnelle en matériaux légers	23 (1)	5 (7)
Case "améliorée" : agrandie et durcie	13 (2)	6 (8)
Maison traditionnelle en bois de grande dimension.....	12 (3)	14 (9)
Maison individuelle en dur isolée	16 (4)	57 (10)
Maison individuelle dans un lotissement ou une cité....	21 (5)	15 (11)
Appartement dans un grand ensemble	15 (6)	3 (12)
TOTAL	300=100%	288(13) =100%

Intervalles de confiance (1) 0,05 (7) 0,02 (13) Effectif de personnes ayant
 (2) 0,04 (8) 0,03 accepté de répondre.
 (3) 0,04 (9) 0,04
 (4) 0,04 (10) 0,06
 (5) 0,05 (11) 0,04
 (6) 0,04 (12) 0,04

- . Le tableau 2.2/2 montre que la majorité des propriétaires ont fait construire leur logement (55%), ou bien l'ont acheté "clés en mains" (19%).

- . Dans 46% des cas, (Cf. tableau 2.2/3) les fonds ont été obtenus par un effort d'épargne. Le recours à des organismes de crédit spécialisés n'est attesté que dans 23% des cas.

- . La mise en correspondance du type de logement actuel et du type idéal (tableau 2.2/4) souligne des écarts d'ampleur significatifs : la case traditionnelle en matériau léger, type de logement le plus fréquent (23%) n'est guère appréciée (5%) tandis que la maison individuelle en dur isolée, à laquelle seulement 16% des enquêtés ont pu accéder, est particulièrement prisée (57%). L'appartement dans un grand ensemble, logement de 15% des personnes interrogées, n'en satisfait que 3%.

TABLEAU 2.2/5 : Nombre de pièces principales dans le logement (21)

Nombre de pièces principales	Dans le logement actuel	Dans le logement actuel	Dans le logement idéal
	(% cumulés)	(%)	
1 pièce	99	13(1)	0(8)
2 pièces	86	20(2)	0(9)
3 pièces	66	18(3)	23(10)
4 pièces	48	28(4)	30(11)
5 pièces	20	15(5)	27(12)
6 pièces et plus	5	5(6)	17(13)
n. r. p.	--	1(7)	0(14)
TOTAL	300=100%	300=100%	288=100% (15)

Intervalles de confiance : (1) 0,04 (5) 0,04 (10) 0,05 (15) Effectif de
 (2) 0,04 (6) 0,02 (11) 0,05 personnes avec
 (3) 0,04 (7) 0,01 (12) 0,05 accepté de repour-
 (4) 0,05 (8) 0,01 (13) 0,04 dre.
 (9) 0,01 (14) 0,01

TABLEAU 2.2/6 : W.C. (24)

W.C. dans le logement	67(1)
W.C. extérieurs individuels	17(2)
W.C. intérieurs collectifs	14(3)
n. r. p.	2(4)
TOTAL	300=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,04
 (3) 0,04 (4) 0,02

TABLEAU 2.2/7 : Eau courante (25)

Logements équipés d'une salle d'eau	74(1)
Logements équipés d'un lavabo seulement	3(2)
Logements équipés d'une prise d'eau froide seulement	11(3)
Logements sans eau courante	10(4)
n. r. p.	2(5)
TOTAL	300=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05
 (2) 0,02
 (3) 0,04
 (4) 0,03
 (5) 0,02

TABLEAU 2.2/8 : Eau chaude (26)

Logements équipés d'un chauffe eau	13(1)
Logements qui n'en sont pas équipés	86(2)
n. r. p.	1(3)
TOTAL	300=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,04
 (2) 0,04
 (3) 0,01

TABLEAU 2.2/9 : Moyens d'éclairage (30)

Eclairage par branchement E.D.F.	95(1)
Eclairage par lampe à pétrole	3(2)
Eclairage par groupe électrogène	1(3)
Sans moyen d'éclairage	1(4)
TOTAL	300=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,02
 (2) 0,02
 (3) 0,01
 (4) 0,01

TABLEAU 2.2/10 : Equipement téléphonique (31)

Logements équipés d'au moins un poste	57(1)
Logements non équipés	43(2)
TOTAL	300=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06
 (2) 0,06

TABLEAU 2.2/11 : Ancienneté de l'équipement téléphonique (31)

Moins d'un an	20(1)
De 1 an à 5 ans	54(2)
De 5 ans à 10 ans	22(3)
Plus de 10 ans	4(4)
TOTAL	170 ⁽⁵⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,04 (5) Effectif de personnes dont le logement est équipé de téléphone.
 (2) 0,06
 (3) 0,05
 (4) 0,02

- . Pour ce qui concerne la taille des logements, il apparaît
- . que ceux de moins de 3 pièces dans lesquels vivent 33%
- . des enquêtés, n'en satisfont aucun. A contrario, 17% des
- . personnes souhaiteraient occuper des logements de plus
- . de 6 pièces alors que 5% seulement peuvent y accéder.

- . Ce sont les logements de 3 et 4 pièces qui semblent satis-
- . faire le plus grand nombre d'enquêtés.

- . Près des trois quarts (74%) des logements sont équipés
- . d'une salle d'eau et plus de la moitié (67%) offrent des
- . W.C. intérieurs.

- . L'eau chaude au robinet reste encore un élément de con-
- . fort rare (11%) alors que l'éclairage par branchement
- . E.D.F. est quasi général (95%).

- . Le téléphone équipe 57% des foyers, une amélioration sen-
- . sible étant à cet égard intervenue durant l'année 1983
- . (20%).

2.2.2. Niveau d'équipement

-37-

TABLEAU 2.2/12 : Dotation en biens d'équipement

- % - Catégorie de bien	Disposent de ce bien	n'en disposent pas	n. r. p.	Total
GROS MATERIEL MENAGER				
Cuisinière (62)	72(1)	28(2)	0(3)	300=100%
Réfrigérateur (64)	64(4)	36(5)	0(3)	300=100%
Machine à laver (68)	45(6)	55(7)	0(3)	300=100%
Congélateur (66)	65(8)	61(9)	0(3)	300=100%
PETITS APPAREILS MENAGERS (moulins à café, mixers, robots, fers à repasser etc) (70)	au moins l'un d'eux 17(10)	81(11)	2(13)	300=100%
VEHICULES	un ou plu- sieurs			
Vélo (53)	31(14)	68(15)	1(16)	300=100%
Cyclomoteur (57)	23(17)	77(18)	0(3)	300=100%
Voiture (58)	37(19)	62(20)	1(16)	300=100%
MATERIEL AUDIO-VISUEL				
Téléviseur (41)	67(21)	32(22)	1(16)	300=100%
"Chaine HIFI" (40)	19(23)	79(24)	2(13)	300=100%

Intervalles de confiance	(1) 0,05	(2) 0,05	(3) 0,00	(4) 0,05
	(5) 0,05	(6) 0,04	(7) 0,06	(8) 0,05
	(9) 0,05	(10) 0,04	(11) 0,04	
	(13) 0,02	(14) 0,05	(15) 0,05	(16) 0,01
	(17) 0,05	(18) 0,05	(19) 0,05	(20) 0,06
	(21) 0,05	(22) 0,05	(23) 0,04	(24) 0,05
	(25) 0,05	(26) 0,02	(27) 0,06	

TABLEAU 2.2/13 : Nombre de voitures

Possèdent une voiture	possèdent plus d'une voiture	N'en possèdent pas	n. r. p.	Total
34(25)	3(26)	62(27)	1(15)	300=100%

TABLEAU 2.2/14 : Téléviseur : Modèles et Conditions d'acquisition

Modèles (41)

Disposent d'un téléviseur "noir et blanc"	disposent d'un téléviseur "couleur"	Total
48(1)	52(2)	201 ⁽⁵⁾ =100%

Conditions d'acquisition (42)

Ont acheté leur téléviseur	L'ont loué	Total
98(3)	2(4)	201 ⁽⁵⁾ =100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,07 (2) 0,07 (3) 0,02 (4) 0,02

(5) Effectif de personnes disposant d'un téléviseur

TABLEAU 2.2/15 : Age de l'équipement

Age Catégorie D'équipement	Moins d'1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	depuis 5 ans ou plus	n.r.p.	Total
GROS MATERIEL MENAGER								
Cuisinière(63)	17(1)	10(2)	12(3)	13(4)	12(5)	32(6)	4(7)	206=100% (40)
Réfrigérateur (65)	14(8)	18(9)	7(10)	11(11)	11(13)	33(12)	6(13)	185=100% (41)
Congélateur (67)	17(14)	9(15)	19(16)	16(17)	10(8)	26(19)	3(20)	77=100% (42)
Machine à laver (69)	16(21)	15(22)	13(23)	13(24)	7(25)	21(26)	10(27)	136=100% (43)
Voiture (59)	22(28)	18(29)	13(30)	13(30)	15(31)	17(32)	2(33)	⁽⁴⁴⁾ 111=100%
Téléviseur (42)	18(34)	14(35)	18(34)	12(26)	11(37)	24(38)	3(39)	⁽⁴⁵⁾ 201=100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,05 (2) 0,04 (3) 0,04 (4) 0,04 (5) 0,04 (6) 0,06
 (7) 0,03 (8) 0,05 (9) 0,06 (10) 0,03 (11) 0,04 (12) 0,07
 (13) 0,03 (14) 0,08 (15) 0,06 (16) 0,09 (17) 0,08 (18) 0,07
 (19) 0,10 (20) 0,04 (21) 0,06 (22) 0,05 (23) 0,05 (24) 0,06
 (25) 0,04 (26) 0,07 (27) 0,05 (28) 0,07 (29) 0,07 (30) 0,20
 (31) 0,07 (32) 0,07 (33) 0,08 (34) 0,05 (35) 0,05 (36) 0,04
 (37) 0,04 (38) 0,06 (39) 0,02

(40) Effectif des personnes possédant une cuisinière
 (41) -----"----- un réfrigérateur
 (42) -----"----- un congélateur
 (43) -----"----- une machine à laver
 (44) -----"----- une voiture
 (45) -----"----- un téléviseur

Mode de financement de l'équipement

Mode de Financement Matériel	Epargne	Organisme de crédit	Prêt C.A.F.	Aide de la famille de l'enquêté	Aide de la famille du conjoint	Aide d'autres parents ou amis	Vente d'autres biens	n. r. p.	Total	Remboursement de crédit en cours
GROS MATERIEL MENAGER										
Cuisinière (62)	73 (1)	10 (2)	2 (3)	5 (4)	3 (5)	3 (5)	3 (5)	1 (6)	216 (58)	4 (7)
Réfrigérateur (64)	64 (8)	16 (9)	1 (10)	8 (11)	2 (12)	4 (13)	4 (13)	1 (10)	193 (58)	8 (11)
Congélateur (66)	69 (14)	16 (15)	1 (16)	4 (17)	4 (17)	2 (18)	2 (18)	2 (18)	77 (58)	0
Machine à laver (68)	63 (19)	15 (20)	3 (21)	8 (22)	4 (23)	3 (21)	2 (24)	2 (24)	136 (58)	4 (23)
PETITS APPAREILS MENAGERS (72)	73(25)	4 (26)	2 (27)	—————			4 (26)	0	51 (58)	0
VEHICULES										
Vélo (53)	69(29)	6 (30)	0	12 (31)	4 (32)	4 (32)	3 (33)	2 (34)	92 (58)	0
Cyclomoteur (59)	63(35)	5 (35)	0	15 (37)	2 (38)	7 (39)	3 (40)	1 (41)	68 (58)	2 (38)
Voiture (60)	58(42)	21 (43)	1 (44)	10 (45)	2 (46)	3 (47)	2 (46)	3 (47)	111 (58)	19 (48)
MATERIEL AUDIO-VISUEL										
Téléviseur (43)	60(49)	8 (50)	1 (51)	9 (52)	4 (53)	10 (54)	5 (55)	3 (56)	197 (58)	7 (57)

Intervalles de confiance : (1)0,06 (2)0,04 (3)0,02 (4)0,03 (5)0,02 (6)0,01 (7)0,02 (8)0,07 (9)0,05 (10)0,01 (11)0,04 (12)0,02 (13)0,03 (14)0,10
 (15)0,08 (16)0,02 (17)0,04 (18)0,03 (19)0,08 (20)0,06 (21)0,03 (22)0,05 (23)0,03 (24)0,03 (25)0,12 (26)0,05 (27)0,04 (28)0,10
 (29)0,09 (30)0,05 (31)0,05 (32)0,04 (33)0,03 (34)0,03 (35)0,11 (36)0,05 (37)0,08 (38)0,03 (39)0,06 (40)0,04 (41)0,09 (42)0,03
 (43)0,08 (44)0,05 (45)0,18 (46)0,08 (47)0,10 (48)0,20 (49)0,07 (50)0,04 (51)0,01 (52)0,04 (53)0,03 (54)0,04 (55)0,03 (56)0,03
 (57)0,04

(58) effectifs de personnes possédant cette catégorie d'équipement

TABLEAU 2.2/16

TABLEAU 2.2/17 : Equipement en meubles de rangement

Equipement % Catégorie de meuble	Possèdent un ou plusieurs meubles de cette catégorie	N'en possèdent aucun	n. r. p.	Total
Meuble de rangement dans la cuisine (74)	31 (1)	52 (5)	1 (6)	300=100%
Autres meubles de rangement dans la maison: armoires, bureaux etc. (75)	47 (4)	52 (5)	1 (6)	300=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,05 (3) 0,01 (4) 0,06 (5) 0,06
(6) 0,01

TABLEAU 2.2/18 : Dotation en mobilier

Equipement (quantité) Catégorie de mobilier	En possèdent							n. r. p.	Total
	1 seulement	2	3	4	5	6	Aucun		
Tables (cuisine, salle à manger) (77)	42(1)	29(2)	9(3)	1(4)	0	0	18(5)	1(4)	300=100%
Chaises (78)	1(4)	2(8)	5(9)	20(10)	4(11)	46(12) (et +)	21(13)	1(4)	300=100%
Lits (79)	22(15)	21(16)	22(15)	11(18)	7(19)	7(20) (et +)	9(21)	1(4)	300=100%
Salons (80)	44(23)	1(4)	0	0	0	0	54(25)	1(4)	300=100%
Living (81)	27(26)	1(4)	0	0	0	0	70(27)	2(8)	300=100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,05 (2) 0,05 (3) 0,03 (4) 0,01 (5) 0,04 (8) 0,02
 (9) 0,02 (10) 0,04 (11) 0,02 (12) 0,06 (13) 0,05 (15) 0,05 (16) 0,05
 (18) 0,04 (19) 0,03 (20) 0,03 (21) 0,03 (22) 0,01 (23) 0,06
 (25) 0,06 (26) 0,05 (27) 0,05

Tableau 2.2/19 : Mode de financement du mobilier (76)

CATEGORIE DE MOBILIER	%
Epargne	64
Organisme de crédit (ou avantage de fonction)	19
Prêt C.A.F.	1
Aide de la famille de l'enquêté	7
Aide de la famille du conjoint	2
Aide d'autres parents ou amis	4
Vente d'autres biens	2
n.s.p.	1
TOTAL	156 = 100%

Tableau 2.2/19 bis. : Remboursement de crédit en cours sur le mobilier (94 à 97)

Conditions d'achat Catégorie de mobilier	Rembourse actuellement un crédit	Ont acheté comptant ou n'ont plus de crédit en cours	TOTAL (1)
Meubles de rangements	3	97	117 = 100 %
Tables - chaises	4	96	240 = 100 %
Lits	3	97	273 = 100 %
Salons - living	5	95	186 = 100 %

(1) effectifs de personnes possédant cette catégorie de mobilier

TABLEAU 2.2/20 : Aspirations en matière d'équipement (73)

Catégorie d'équipement Modèle de réponse	Gros et petit matériel ménager	Véhicules	Eléments de mobilier
Aimeraient posséder l'un de ces éléments d'équipement	74(1)	64(6)	68(6)
N'en désirent aucun bien qu'ils ne les possèdent pas tous	8(2)	14(7)	11(2)
Possèdent déjà tous ces équipements.	10(3)	3(8)	11(12)
n. s. pr. p.	5(4)	13(9)	8(13)
n. r. p.	3(5)	6(10)	2(14)
TOTAL	300=100%	300=100%	300=100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,05	(2) 0,03	(3) 0,03	(4) 0,02	(5) 0,02
(6) 0,01	(7) 0,14	(8) 0,02	(9) 0,04	(10) 0,03
(11) 0,05	(12) 0,04	(13) 0,03	(14) 0,02	

TABLEAU 2.2/21 : Préférences en matière de gros et petits matériels ménagers au cas où une aide serait offerte (73)

Machine à laver	35(1)
Congélateur	19(2)
Réfrigérateur	17(3)
Cuisinière	12(4)
Petits appareils	10(5)
n. s. pr. p.	7(6)
TOTAL	237 ⁽⁷⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,05 (3) 0,05 (4) 0,04
(5) 0,04 (6) 0,04

(7) Effectif de personnes ne possédant pas l'un de ces équipements et en désirant au moins un.

TABLEAU 2.2/22 : Préférences en matière de véhicules
au cas où une aide serait offerte (61)

Voiture	40(1)
Cyclomoteur	23(2)
Camionnette	8(3)
Vélo	8(3)
Moto	3(4)
n. s. pr. p.	17(5)
TOTAL	232⁽⁶⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,05 (3) 0,03
(4) 0,02 (5) 0,05

(6) Effectif des personnes ne possédant aucun de ces véhicules et désirant au moins l'un d'eux.

TABLEAU 2.2/23 : Préférences en matière de mobilier
au cas où une aide serait offerte (82)

Salon	28(1)
Ameublement (tables, chaises)	17(2)
Meubles de rangement dans la cuisine	16(3)
Living	15(4)
Autres meubles de rangement	12(5)
Literie	9(6)
n. s. pr. p.	3(7)
TOTAL	300=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,04 (3) 0,04
(4) 0,04 (5) 0,04 (6) 0,03
(7) 0,02

TABLEAU 2.2/24 : Préférences en matière d'équipement
au cas où une aide serait offerte

Equipements ménagers	23(1)
Mobilier	18(2)
Appareils électroniques ou téléphone	14(3)
Véhicule	14(4)
n. s. pr. p.	10(5)
Ne désirent aucun de ces équipements	12(6)
Possèdent tous ces équipements	7(7)
n. r. p.	2(8)
TOTAL	300=100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,05 (2) 0,04 (3) 0,04 (4) 0,04
(5) 0,03 (6) 0,04 (7) 0,03 (8) 0,02

- . Pour ce qui concerne le gros matériel ménager, cuisinières et réfrigérateurs équipent une grande partie des ménages (72%, 64%). Les petits appareils, machines à café, mixers, robots, fers à repasser etc... sont beaucoup moins fréquemment cités (17%).
- . 37% des ménages ont au moins une voiture et 67% disposent d'un récepteur de télévision, le plus souvent acheté (98% des cas).
- . En matière de mobilier, des meubles de rangement, armoires, bureaux, etc... sont à la disposition de 47% des ménages, ceux équipant les cuisines sont plus rares (31%). Tables, chaises et lits sont à peu près dans tous les ménages (81%, 78%, 90%). Salons et livings sont nettement moins nombreux (45%, 28%).
- . Au regard de l'âge de l'équipement, on constate une relative vétusté du gros matériel ménager et audio-visuel.
- . Pour ce qui est du financement, on note que le recours au crédit, le plus souvent par un organisme spécialisé, concerne surtout le gros matériel ménager et la voiture. Quant aux aspirations, priorité est accordée aux équipements ménagers et au mobilier. Viennent au second rang la voiture et les appareils électroniques.

2.3. COMPORTEMENTS ET ASPIRATIONS EN MATIERE D'EDUCATIONScolarisationTABLEAU 2.2/25 : Jugements sur la scolarité des enfants(99)

Scolarité normale	76(1)
En retard	15(2)
En avance	5(3)
n. s. pr. p.	4(4)
TOTAL	278 ⁽⁵⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,04 (3) 0,02 (4) 0,01

(5) Effectif des personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

- . Plus des trois-quarts des enquêtés estiment que leurs enfants effectuent une scolarité normale (76%).
- . 15% jugent l'un ou plusieurs de leurs enfants en retard dans leurs études.

TABLEAU 2.2/26 : Enfants accompagnés à l'école (100)

- Doivent accompagner un ou plusieurs de leurs enfants..	57(1)
- Laissent leur (s) enfant (s) aller seul (s) à l'école....	42(2)
- n. r. p.	1(3)
TOTAL	278 ⁽⁴⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,06 (3) 0,01

(4) Effectif des personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire

TABLEAU 2.2/27 : Personnes accompagnant l'enfant à l'école
(100)

Le père	54(1)
La mère	13(2)
Un aîné ou un parent	14(3)
Un voisin	4(4)
Un car de ramassage scolaire	9(5)
Autre solution	6(6)
TOTAL	158 ⁽⁷⁾ =100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,06 (2) 0,04 (3) 0,04 (4) 0,02 (5) 0,03
(6) 0,03

(7) Effectif des personnes ayant un (des) enfant (s) à accompagner à l'école.

- . Plus de la moitié des enquêtés (54%) ayant des enfants d'âge scolaire doivent les accompagner à l'école. C'est le plus souvent le père (54%) qui se charge de cette tâche.

TABLEAU 2.2/28 : Moyens utilisés pour transporter les enfants à l'école (101)

A pied	64(1)
Dans un véhicule personnel	17(2)
Grâce à un service de ramassage gratuit....	10(3)
Grâce à une entreprise de ramassage privée.	3(4)
Autre solution	6(5)
TOTAL	120 ⁽⁶⁾ =100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,05 (2) 0,04 (3) 0,03 (4) 0,02 (5) 0,03

(6) Effectif des personnes dont 1' (les) enfant (s) n'est (ne sont) pas accompagné (s).

TABLEAU 2.2/29 : Temps mis par les enfants pour se rendre à l'école (en moyenne) (102)

Moins de 15 minutes	54(1)
De 15 à 30 minutes	29(2)
Plus de 30 minutes	13(3)
n. r. p.	4(4)
TOTAL	278 ⁽⁵⁾ =100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,06 (2) 0,05 (3) 0,04 (4) 0,02

(5) Effectif des personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

TABLEAU 2.2/30 : Rythme scolaire et vie familiale (103-106)

Enfants rentrant au foyer matin et soir	53(1)
Enfants rentrant le soir	31(2)
Enfants rentrant pour le week-end	5(3)
Enfants rentrant à l'occasion de vacances dans l'année scolaire	5(3)
Enfants ne rentrant qu'aux gdes vac. annuelles.	6(4)
TOTAL	278 ⁽⁵⁾ =100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,06 (2) 0,05 (3) 0,06 (4) 0,02

(5) Effectif des personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

- . La comparaison des tableaux 2.2/29 et 2.2/30 fait apparaître que,
- . lorsque le trajet, le plus souvent effectué à pied (64%), est d'une
- . durée supérieure à 15 minutes (42%), les parents préfèrent, lorsque
- . ce choix est possible, laisser leurs enfants prendre le repas du
- . midi dans l'établissement scolaire. Ainsi, 84% des enfants scolarisés
- . rentrent chez eux chaque soir.

TABLEAU 2.2/31 : Charge financière constituée par les dépenses scolaires (107)

Très importante	40(1)
Importante	27(2)
Moyenne	23(3)
Faible	10(4)
TOTAL	278 ⁽⁵⁾ =100%

(5) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,05 (3) 0,05 (4) 0,05

TABLEAU 2.2/32 : Conditions dans lesquelles les parents font face aux dépenses scolaires (109)

Facilement	29(1)
Avec des difficultés	66(2)
N'y parviennent pas	5(3)
TOTAL	278 ⁽⁴⁾ =100%

(4) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,05 (3) 0,02

TABLEAU 2.2/33 : Solutions pour faire face aux difficultés relatives aux dépenses scolaires (110)

Aide de la famille	28(1)
Aide de l'école	12(2)
Aide de la municipalité	8(3)
Combinaison des trois solutions précédentes..	25(4)
Aucune solution satisfaisante	27(5)
TOTAL	197 ⁽⁶⁾ =100%

(6) Effectif de personnes éprouvant des difficultés face aux dépenses scolaires.

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,04 (3) 0,03 (4) 0,05 (5) 0,05

TABLEAU 2.2/34 : Souhaits d'un effort personnel supplémentaire dans le domaine des dépenses scolaires(108)

Sont prêts à faire davantage dans ce domaine ...	78(1)
N'en éprouvent pas la nécessité	9(2)
n. s. p.	13(3)
TOTAL	278 ⁽⁴⁾ = 100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,03 (3) 0,04

(4) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

. Pour plus des-deux tiers des personnes chargées d'enfants interrogées (69%), les dépenses scolaires constituent une lourde charge financière. 40% d'entre elles l'estiment "très importante". Seuls 25% déclarent parvenir à y faire face sans difficulté. 5% n'y parviennent pas. C'est le plus souvent auprès de la famille (28%) qu'on trouve une aide. Cependant l'école et la municipalité y contribuent aussi dans 45% des cas. Il reste que plus du quart des enquêtés estiment n'avoir trouvé aucune solution satisfaisante aux problèmes pécuniaires liés aux dépenses scolaires. Et pourtant 78% des personnes interrogées seraient prêtes à un effort personnel supplémentaire si elles en avaient les moyens.

TABLEAU 2.2/35 : Nécessité pour l'enfant d'effectuer un travail scolaire régulier à la maison (112)

- Le (les) enfant (s) doit (doivent) effectuer régulièrement un travail scolaire à la maison...	84(1)
- Le (les) enfant (s) n'en a (ont) pas régulièrement	16(2)
TOTAL	278 ⁽³⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,04 (2) 0,04

(3) Effectif des personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

TABLEAU 2.2/36 : Jugements sur les conditions du travail scolaire à la maison (111)

Bonnes conditions	72(1)
Conditions difficiles	28(2)
TOTAL	278 ⁽³⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,05

(3) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

TABLEAU 2.2/37 : Nature des difficultés dans les conditions du travail scolaire à la maison (111)

Manque de place	47(1)
Manque de calme	11(2)
Manque de matériel	11(2)
Manque d'aide	7(3)
Manque d'autorité des parents	2(4)
Autres raisons	22(5)
TOTAL	78 ⁽⁶⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,11 (2) 0,07 (3) 0,05
(4) 0,03 (5) 0,09

(6) Effectif de personnes dont le (les) enfant (s) éprouve (nt) des difficultés à travailler à la maison.

TABLEAU 2.2/38 : Contrôle du travail scolaire à la maison (112)

- Parviennent à contrôler le travail scolaire de leur (s) enfant (s)	59(1)
- N'y parviennent pas	41(2)
TOTAL	278 ⁽³⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,06

(3) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

TABLEAU 2.2/39 : Raisons des difficultés à contrôler le travail scolaire à la maison (112)

Manque d'instruction	22(1)
Manque de connaissances sur les nouveaux programmes.	17(2)
Manque de temps	10(3)
Autres raisons	40(4)
n. s. pr. p.	11(5)
TOTAL	114 ⁽⁶⁾ =100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,07 (2) 0,06 (3) 0,05 (4) 0,09
(5) 0,05

(6) Effectif de personnes déclarant ne pas parvenir à contrôler le travail scolaire à la maison.

TABLEAU 2.2/40 : Jugements sur la quantité de travail scolaire à la maison (113)

Juste ce qu'il faut	61(1)
Pas assez	23(2)
Trop	6(3)
Ne devrait pas en avoir du tout	0(4)
n. s. pr. p.	10(5)
TOTAL	234⁽⁶⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,07 (2) 0,06 (3) 0,03
(4) 0 (5) 0,04

(6) Effectif de personnes déclarant que le (les) enfant(s) a (ont) du travail scolaire à la maison.

. Plus des 4/5e des parents ayant en charge des enfants d'âge scolaire déclarent que ces derniers doivent poursuivre leur travail à la maison d'une manière régulière.

. Une grande majorité d'entre eux (78%) estiment que les enfants trouvent à la maison de bonnes conditions de travail. Les difficultés rencontrées à cet égard par les enfants sont décrites comme liées le plus souvent au manque de place. L'autorité des parents n'est que très rarement mise en cause. Cependant pour 22% des cas où des difficultés dans les conditions du travail scolaire à la maison sont signalées, les enquêtés invoquent "d'autres raisons" qu'ils ne précisent pas.

. 59% des parents estiment être en mesure de contrôler efficacement le travail scolaire de leurs enfants à la maison. Les principales raisons invoquées pour justifier des difficultés dans le contrôle scolaire sont le manque d'instruction (22%) et la modernisation des programmes (17%) mais dans 40% des cas, ces raisons ne nous ont pas été précisées.

Loisirs des enfantsTABLEAU 2.2/41 : Utilisation des structures de loisirs pour enfants (114)

Utilisent une ou plusieurs structures...	38(1)
N'en utilisent aucune	57(2)
n. p. r.	5(3)
TOTAL	278 ⁽⁴⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,06 (3) 0,02

(4) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

TABLEAU 2.2/42 : Différentes structures de loisirs utilisées

Association sportive	58(1)	(114)
Association culturelle	11(2)	
Club de jeunes	9(3)	
Scoutisme et assimilé	6(4)	
Centre aéré	5(5)	
Autres	11(2)	
TOTAL	106 ⁽⁶⁾ =100%	

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,04 (3) 0,03

(4) 0,03 (5) 0,02

(6) Effectif de personnes dont le (les) enfant (s) utilise (nt) les structures de loisirs.

TABLEAU 2.2/43 : Raisons de la non-utilisation des structures de loisirs (114)

Manque d'argent	25(1)
Manque d'intérêt de l'enfant	14(2)
Refus des parents	11(3)
Santé de l'enfant	3(4)
Manque d'information des parents	2(5)
Autres raisons	44(6)
TOTAL	158 ⁽⁷⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,04 (3) 0,04

(4) 0,02 (5) 0,02 (6) 0,06

(7) Effectif de personnes dont le (les) enfant (s) n'utilise (nt) pas les structures de loisirs.

TABLEAU 2.2/44 : Raisons du refus des parents de laisser leurs enfants utiliser les structures de loisirs (116)

Trouvent leurs enfants trop jeunes	43(1)
Ne veulent pas laisser leurs enfants sortir ...	11(2)
Craignent les accidents	7(3)
Craignent les mauvaises fréquentations	7(3)
Ont besoin de l'enfant (aide, commissions, surveillance des petits)..	3(4)
Autres raisons	29(5)
TOTAL	17⁽⁶⁾=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,04 (3) 0,03 (4) 0,02
(5) 0,05

(6) Effectif de personnes déclarant refuser que leurs enfants utilisent les structures de loisirs.

. Les structures de loisirs disponibles sont assez peu utilisées
. (38% des personnes interrogées). Ce sont les associations sportives qui rassemblent, et de loin, le plus grand nombre d'utilisateurs (58%). La raison le plus souvent invoquée pour justifier la non-utilisation des structures de loisirs est le manque de ressources pécuniaires (26%), en second lieu le manque d'intérêt de l'enfant. Dans un nombre élevé de cas, ces raisons ne nous sont pas connues (44%). Le motif majeur du refus de parents de laisser leur (s) enfant (s) utiliser les structures de loisirs est leur jeune âge.

TABLEAU 2.2/45 : Loisirs des enfants pendant les vacances scolaires (117)

- Vacances à la maison	64(1)
- Colonie, centre aéré ou camp de vacances en Guyane ...	10(2)
- Vacances chez des parents ou amis hors de la commune de résidence	9(3)
- Vacances chez des parents ou amis hors du département	9(4)
- Vacances chez des parents ou amis à l'intérieur de la commune.....	5(5)
- Colonie ou voyage organisé hors de Guyane	2(6)
- Autres formes de loisirs	1(7)
TOTAL	278(8)=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,03 (3) 0,03
 (4) 0,03 (5) 0,02 (6) 0,01
 (7) 0,01

(8) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) d'âge scolaire.

TABLEAU 2.2/46 : Raisons pour lesquelles le (les) enfant (s) reste (nt) à la maison (118)

- Manque d'argent	36(1)
- Manque d'intérêt de l'enfant	10(2)
- Refus des parents	9(3)
- Manque d'information des parents	3(4)
- Santé de l'enfant	1(5)
- Autres raisons	35(6)
- n. p. r.	6(7)
TOTAL	179⁽⁸⁾=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,07 (2) 0,04 (3) 0,04 (4) 0,02
 (5) 0,01 (6) 0,06 (7) 0,03

(8) Effectif de personnes dont le (les) enfant (s) reste (nt) à la maison durant les vacances scolaires.

TABLEAU 2.2/47 : Dans le cas où des raisons financières sont invoquées, connaissance d'organismes prenant en charge les frais de vacances des enfants (119)

En connaissent l'existence	61(1)
N'en connaissent pas l'existence	3(2)
TOTAL	64 ⁽³⁾ = 100%

Intervalles de confiance : (1) 0,12 (2) 0,11

(3) Effectif des personnes invoquant des raisons financières pour justifier le fait que leur (les) enfant (s) reste (nt) à la maison durant les vacances scolaires.

TABLEAU 2.2/48 : Dans le cas où les parents connaissent l'existence d'organismes prenant en charge les frais de vacances des enfants, raisons pour lesquelles aucune demande n'a été présentée (119)

Démarches trop compliquées	16(1)
Manque de temps	8(2)
Fierté	0(3)
Accueil déplaisant de la part du personnel des services concernés	1(4)
Autres raisons	57(5)
n. p. r.	18(6)
TOTAL	39 ⁽⁷⁾ = 100%

Intervalles de confiance : (1) 0,11 (2) 0,08 (3) 0 (4) 0,03
(5) 0,16 (6) 0,12

(7) Effectif de personnes dont le (les) enfant (s) reste (nt) à la maison pendant les vacances scolaires bien que les parents connaissent l'existence d'organismes prenant en charge les frais de vacances.

. Durant les périodes de vacances scolaires, la majorité des enfants
. (64%) restent à la maison, les autres vont en vacances chez des
. parents ou amis (23%). Très rares (1%) sont ceux qui sortent de
. Guyane.

. La principale raison pour laquelle les enfants restent ainsi à la
. maison est le manque de ressources pécuniaires (36%), en second lieu
. le manque d'intérêt de l'enfant (10%). Le manque ou l'insuffisance
. d'information sont rarement cités. Dans 35% des cas, les raisons ne
. nous ont pas été données.

- . 61% des parents dont les enfants ne partent pas en vacance pour des
- . raisons de coût connaissent pourtant l'existence d'organismes pre-
- . nant en charge les frais de vacances. La plupart d'entre eux (57%)
- . n'indiquent pas les raisons précises de leur attitude ou refusent de
- . répondre (18%). 16% invoquent la complexité des démarches. Il n'est
- . que très rarement (1%) fait allusion à un accueil déplaisant de la
- . part du personnel des services concernés.

TABLEAU 2.2/49 : Vacances des enfants en 1982 et 1983 (154)

- Partis en vacances en 1982 et 1983	15(1)
- Partis en vacances en 1982	9(2)
- Partis en vacances en 1983	8(3)
- Partis en vacances ni en 1982 ni en 1983.....	66(4)
- n. p. r.	2(5)
TOTAL	278⁽⁶⁾ = 100%

Intervalles de confiance : (1) 0,04 (2) 0,03 (3) 0,03 (4) 0,06 (5) 0,01
 (6) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) à charge

- . Une estimation du nombre de parents ayant envoyé leur (s)
- . enfant (s) en vacances durant les deux dernières années
- . vient confirmer les informations précédentes : 66% des
- . parents ont "gardé" leur (s) enfant (s) à la maison en
- . 1982 et 1983.

TABLEAU 2.2/50 : Vacances des parents en compagnie de leurs enfants (121)

- En ont la possibilité	64(1)
- N'en ont pas la possibilité	35(2)
- n. p. r.	1(3)
TOTAL	278⁽⁴⁾ = 100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,06 (3) 0,01
 (4) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) à charge.

- . 64% des parents déclarent avoir la possibilité de passer leur vacan-
- . ces avec leurs enfants.

Nourriture des enfants

-59-

TABLEAU 2.2/51 : Nourriture des enfants (quantité) (122)

Suffisante	80(1)
Insuffisante	12(2)
n. p. r.	8(3)
TOTAL	278 ⁽⁴⁾ =100%

Intervalle de confiance : (1) 0,05 (2) 0,04 (3) 0,03
 (4) Effectif des personnes ayant un (des) enfant (s) à charge

TABLEAU 2.2/52 : Nourriture insuffisante (quantité) (122)

Nombre de repas insuffisant	38(1)
Portions insuffisantes	42(2)
Les deux	16(3)
n. p. r.	4(4)
TOTAL	33 ⁽⁵⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,16 (2) 0,16 (3) 0,11 (4) 0,06
 (5) Effectif de personnes déclarant que la nourriture du (des) enfant (s) est insuffisante en quantité.

TABLEAU 2.2/53 : Raisons de l'insuffisance de la nourriture en quantité (125)

Insuffisance de moyens financiers....	74(1)
Autres raisons	3(2)
n. p. r.	23(3)
TOTAL	33 ⁽⁴⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,14 (2) 0,05 (3) 0,13
 (4) Effectif de personnes déclarant que la nourriture du (des) enfant (s) est insuffisante en quantité.

TABLEAU 2.2/54 : Nourriture insuffisante (qualité) (126)

Suffisante	65(1)
Insuffisante	25(2)
n. p. r.	10(3)
TOTAL	278(4)=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,05 (3) 0,03

(4) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) à charge.

. 80% des personnes ayant des enfants à charge considèrent que la nourriture de ces derniers à la maison est suffisante en quantité. Parmi ceux qui estiment au contraire qu'elle laisse à désirer à cet égard (12%), 38% mettent en cause le nombre de repas et une fraction égale la taille des portions (42%) quand ce n'est pas les deux (16%). La raison massivement fournie pour expliquer cette insuffisance est le manque de moyens financiers (74%).

. Le nombre de personnes déclarant que la nourriture des enfants à la maison est insuffisante en qualité est de 25%. Il est à remarquer que la question peut être ressentie sinon comme offensante, du moins comme mettant en doute les aptitudes culinaires de la mère de famille. D'où la faiblesse des scores enregistrés.

TABLEAU 2.2/55 : Activités professionnelles féminines et enfants en bas âge (127)

- Enfants confiés à un parent	31(1)
- Enfants confiés à une garderie	18(2)
- Enfants confiés à une crèche	10(3)
- Enfants confiés à un voisin rémunéré	9(4)
- Cessation de travail de l'enquêtée.....	3(5)
- Enfants confiés à une Assistante Maternelle ou à une nourrice agréée	2(6)
- Enfants confiés à une femme de ménage à demeure ou à la journée	1(7)
- Autres solutions	24(8)
- n. p. r.	2(6)
TOTAL	174 ⁽⁹⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,07 (2) 0,06 (3) 0,04
 (4) 0,04 (5) 0,02 (6) 0,02
 (7) 0,01 (8) 0,06

(9) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) en bas âge.

TABLEAU 2.2/56 : Réactions des enfants à ces solutions (129)

- S'accommodent bien de la solution adoptée	91(1)
- Ne s'en accommodent pas très bien.....	3(2)
- Ne s'en accommodent pas du tout	2(3)
- n. p. r. et enquêtées cessant leur travail dans ce cas..	4(4)
TOTAL	174 ⁽⁵⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,04 (2) 0,02
 (3) 0,02 (4) 0,03

(5) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) en bas âge.

TABLEAU 2.2/57 : Difficulté des professionnelles féminines et enfants malades (13%)

Interruption de travail de la mère	37(1)
Recours à un parent	15(2)
Aucun changement pour l'enfant	7(3)
Garde par un voisin	1(4)
Autres solutions	30(5)
n. p. r.	2(6)
TOTAL	174⁽⁷⁾ = 100%

Intervalles de confiance : (1) 0,07 (2) 0,05 (3) 0,03
(4) 0,01 (5) 0,07 (6) 0,02

(7) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) en bas âge.

TABLEAU 2.2/58 : Problèmes de garde les plus difficiles à résoudre

- Trouver une personne de confiance ou un organisme de garde...	36(1)
- Transporter l'enfant	1 ⁽²⁾
- Concilier les horaires	10(3)
- Faire accepter à l'enfant la séparation	7(6)
- Assurer de bonnes relations entre l'enfant et le personnel de garde	2(4)
- Assurer de bonnes relations avec les autres enfants	0(5)
- Autres problèmes	23(7)
- n. p. r.	8(8)
TOTAL	174⁽⁹⁾ = 100%

Intervalles de confiance : (1) 0,07 (2) 0,05 (3) 0,04
(4) 0,02 (5) 0,00 (6) 0,03
(7) 0,05 (8) 0,04

(9) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) en bas âge.

TABLEAU 2.2/59 : Souhait concernant le temps à consacrer aux enfants (133)

Plus de temps à consacrer	65(1)
Autant de temps	28(3)
Moins de temps	0(2)
En être déchargé (e)	1(4)
n. p. r.	6(5)
TOTAL	278 ⁽⁶⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,00 (3) 0,05 (4) 0,01

(6) Effectif de personnes ayant un (des) enfant (s) à charge.

TABLEAU 2.2/60 : Age à partir duquel un enfant peut être séparé de ses parents plusieurs heures p/jour

Pas avant 3 ans	54(1)
Pas avant 2 ans	6(2)
Pas avant 1 an	7(3)
Pas avant 6 mois	7(4)
n. p. r.	26(5)
TOTAL	300 ⁽⁶⁾ =100%

(135)

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,03 (3) 0,03
(4) 0,03 (5) 0,03

(6) Effectif total de l'échantillon.

- . Comment concilier activités féminines et soins aux enfants en bas
- . âge ? 31% des personnes concernées confient le ou les enfants à un
- . parent, 18% à une garderie, 10% à une crèche. Il est rare que ces
- . enfants soient confiés à une assistante maternelle, à une nourrice
- . (2%) ou à une femme de ménage (1%). Il est tout aussi rare que la
- . mère cesse ses activités à la naissance d'un enfant (3%). Dans de
- . nombreux cas (24%), la solution trouvée ne nous est pas connue.
- . Les enfants semblent la plupart du temps s'accommoder de la solu-
- . tion adoptée (91%).

. Lorsque l'enfant est malade, l'interruption de travail apparaît comme la solution la plus souvent adoptée (37%) à moins que l'on ait recours à un voisin. Dans un nombre important de cas (40%), la solution ne nous est pas fournie ou est trop particulière pour avoir été relevée.

. Le problème de garde le plus difficile à résoudre est de trouver une personne de confiance ou un organisme de garde (36%). C'est aussi dans ce dernier cas, de transporter l'enfant (14%). Si l'acceptation par l'enfant de la séparation avec la mère peut parfois être à l'origine de difficultés (7%), les bonnes relations de l'enfant avec le personnel de garde et avec les autres enfants ne pose guère de problème (2%, 0%). Dans un nombre élevé de cas (23%), les problèmes sont trop personnels pour avoir été relevés.

. Les parents souhaitent à une forte majorité (65%) consacrer plus de temps à leurs enfants et, au moins, autant de temps qu'actuellement (28%).

. Plus de la moitié des personnes composant l'échantillon (54%) estiment qu'un enfant ne doit pas être séparé de ses parents plusieurs heures par jour avant l'âge de 3 ans.

TABLEAU 2.2/61 : Montant des dépenses de rentrée scolaire
83-84 (136-140)

Cycle Scolaire	Montant des dépenses							Ensemble
	- 100 F	>100 < 200	> 300 < 400	> 400 < 500	> 500 < 1000	> 1000	n.p.r.	
Maternelle	7	7	9	9	12	51	5	75=100%
Primaire	--	2	8	4	19	48	19	118=100%
Secondaire	--	--	3	4	12	60	21	94=100%
Supérieur	--	--	--	--	3	47	50	36=100%
Technique ou pro.	--	2	--	--	9	53	36	47=100%

TABLEAU 2.2/62 : Aides reçues pour l'éducation (141)

Catégorie d'aide	% de réponses		Total
	Ont bénéficié de cette aide	N'en ont pas bénéficié	
Prestations C.A.F. ou aide sociale	68(1)	32(2)	300=100%
Bourse d'état ou de collectivité	8(3)	92(4)	300=100%
Aide de parent	2(5)	98(6)	300=100%
Autres catégories d'aide	3(7)	97(8)	300=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,05 (3) 0,03 (4) 0,03
 (5) 0,02 (6) 0,02 (7) 0,02 (8) 0,02

Besoins culturels

TABLEAU 2.2/63 : Jugements des enquêtés sur leur niveau d'instruction (142)

Suffisant	55(1)
Insuffisant	39(2)
n. s. pr. p.	6(3)
TOTAL	300=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,05 (3) 0,03

TABLEAU 2.2/64 : Raisons de ces insuffisances (143 - 146)

Raisons citées	% de réponses		Total
	oui	non	
Instruction générale insuffisante	75(1)	25(2)	117 ⁽⁹⁾ =100%
Défaut de formation professionnelle	58(3)	42(4)	117 ⁽⁹⁾ =100%
Inadaptation de la formation professionnelle	46(5)	54(6)	117 ⁽⁹⁾ =100%
Méconnaissance de la langue du pays	42(7)	58(8)	117 ⁽⁹⁾ =100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,05 (3) 0,02 (4) 0,06 (5) 0,06 (6) 0,06 (7) 0,06
 (8) 0,06

(9) Effectif des personnes qui jugent leur niveau d'instruction insuffisant.

TABLEAU 2.2/65 : Circonstances dans lesquelles la faiblesse du niveau d'instruction handicape les enquêtés (147 - 152)

Circonstances	% de réponses		total
	oui	non	
Contacts avec l'Administration	54 (1)	46 (7)	117 ⁽¹³⁾ =100%
Relations avec les employeurs	36 (2)	64 (8)	117 ⁽¹³⁾ =100%
Contacts avec les services hospitaliers	27 ^a (3)	73 (9)	117 ⁽¹³⁾ =100%
Relations humaines en général	20 (4)	80 (10)	117 ⁽¹³⁾ =100%
Demandes de secours	18 (5)	82 (11)	117 ⁽¹³⁾ =100%
Relations avec les camarades de travail	16 (6)	84 (12)	117 ⁽¹³⁾ =100%

Intervalles de confiance (1) 0,06 (2) 0,05 (3) 0,05 (4) 0,04
 (5) 0,04 (6) 0,04 (7) 0,06 (8) 0,15
 (9) 0,05 (10) 0,05 (11) 0,04 (12) 0,04

(13) Effectif des personnes qui jugent leur niveau d'instruction insuffisant.

. Un peu plus de la moitié des enquêtés (55%) estiment que leur niveau d'instruction est trop faible. Les lacunes se situent surtout dans le domaine général (75%), en second lieu dans celui de la formation professionnelle jugée insuffisante (58%) et inadaptée (46%). La méconnaissance du Français (ou du Créole) est citée dans 42% des cas.

. C'est avant tout dans les contacts avec l'Administration que la faiblesse du niveau d'instruction est ressentie (54%). Les relations avec les employeurs viennent en second rang (36%).

VACANCES ET LOISIRS

TABLEAU 2.2/66 Vacances durant les deux dernières années (155)

Partis en vacances en 1982 et 1983	11 (1)
Partis en vacances en 1982 mais pas en 1983	10 (2)
Partis en vacances en 1983 mais pas en 1982	8 (3)
Partis en vacances ni en 1982 ni en 1983	70 (4)
N.P.R.	1 (5)
TOTAL	300=100%

Intervalles de confiance (1) 0,04 (2) 0,03 (3) 0,03
(4) 0,05 (5) 0,01

TABLEAU 2.2/67 Aspirations en matière de loisirs (156)

Nature des activités de loisirs	% Réponses	Oui aimerait pratiquer cette activité	Non ne s'intéresse pas à une telle activité	Total
Education des enfants		26 (1)	74 (9)	267(16)=100%
Repos		22 (2)	78 (10)	267=100%
Agriculture, chasse, pêche		17 (3)	83 (11)	267=100%
Activités sportives		16 (4)	84 (12)	267=100%
Formation		12 (5)	88 (13)	267=100%
Activités culturelles, lecture, beaux arts etc.		8 (6)	92 (14)	267=100%
Autres activités diverses		7 (7)	93 (15)	267=100%

Intervalles de confiance (1) 0,05 (2) 0,03 (3) 0,04 (4) 0,04 (5) 0,04
(6) 0,03 (7) 0,03 (9) 0,05 (10) 0,05
(11) 0,04 (12) 0,07 (13) 0,04 (14) 0,03 (15) 0,03

(16) Effectif de personnes exerçant des activités professionnelles et déclarant manquer de temps pour leurs loisirs.

. Une très forte proportion d'enquêtés n'ont pas pris de vacances, ni en 1983, ni en 1984 (70%). 11% seulement ont pu s'en offrir deux années de suite.

. Les aspirations dans le domaine des loisirs accordent une place importante à l'éducation des enfants (26%), au repos (22%), aux activités de plein air (agriculture, chasse, pêche 17%) et aux sports (16%). Les activités culturelles et de formation ne paraissent pas susciter beaucoup d'attrait (8%, 12%).

- 3 -

NIVEAU D'INFORMATION SUR LES ACTIVITES DE LA CAISSE
ET DU SERVICE D'ACTION SOCIALE EN PARTICULIER

3.1. CONNAISSANCE DU SERVICE D'ACTION SOCIALE DE LA C.A.F. (225)

TABLEAU 3.1/1 : Répartition des fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Connaissent le Service d'Action Sociale depuis					
		Aujourd.	1 an au moins	3 ans	4 ans	5 ans & +	Ne se souviennent plus depuis quand
Ensemble	300=100%	38(1)	14(2)	7(3)	5(4)	30(5)	6(6)
STATUT D'ALLOCATAIRE x							
Allocataires	230=100%	36	16	7	6	30	5
Anciens allocataires	50=100%	44	4	6	2	40	4
Indéterminés	20=100%	45	20	5	0	10	20
SEXE xx							
Hommes	142=100%	45	11	6	4	27	7
Femmes	158=100%	31	18	8	5	33	5
AGE xxx							
- de 20 ans	16=100%	50	38	0	0	12	0
de 20 à 35 ans	146=100%	39	16	9	6	26	4
de 35 à 50 ans	98=100%	35	12	4	2	38	9
de 50 à 65 ans	40=100%	32	5	10	45	4	0
SITUATION DE FAMILLE xxxx							
Mariés	87=100%	41	10	7	5	29	8
Célibataires	115=100%	34	18	6	6	31	5
Concubins décédés	37=100%	35	19	8	3	32	3
Divorcés, veufs, séparés	95=100%	49	9	6	0	26	10
Concubins n.déc.,côlib.act	26=100%	32	12	8	8	32	8
NIVEAU D'INSTRUCTION xxxxx							
Primaire	100=100%	35	13	6	7	34	5
1er secondaire	59=100%	37	17	7	5	31	3
2è secondaire	30=100%	27	3	7	3	47	13
Techn., Prof.	64=100%	36	23	10	2	24	5
Université	(7)	(3)			(1)	(3)	
Pas d'instruction	40=100%	57	8	5	3	14	13
ACTIVITES PROFESSIONNELLES xxxxxx							
Indép. et employ.	27=100%	59	15	4	0	18	4
Salariés pr.	91=100%	35	13	7	7	32	6
Salariés pu.	69=100%	25	20	10	4	31	10
Ne travaillent pas act.	113=100%	42,5	11,5	5	5	31	5

Intervalles de confiance

(1) 0,05
(2) 0,04
(3) 0,03
(4) 0,02
(5) 0,05
(6) 0,03

Khi 2

x N.S.
xx S.
xxx N.S.
xxxx N.S.
xxxxx S.
xxxxxx S.

- . Une large majorité parmi les personnes interrogées (62%) connaît l'existence du Service d'Action Sociale de la Caisse.
- . 30% en ont été informé il y a plus de 5 ans. La proportion de réponses hésitantes, imprécises (classées "ne savent pas depuis quand") est relativement faible (6%).
- . La répartition des fréquences selon l'âge, le statut d'allocataire et la situation de famille ne font apparaître que des variations trop faibles pour être statistiquement significatives. En revanche, la ventilation selon le sexe montre que les femmes sont mieux informées de l'existence de ce service que les hommes (69%/55%), et le sont depuis plus longtemps. Les variations liées au niveau d'instruction sont moins apparentes : on ne peut affirmer qu'il existe, dans l'ensemble, une différenciation marquée à cet égard, cependant, l'examen des fréquences de réponses en provenance de ceux des enquêtés qui se déclarent sans aucune instruction, montre qu'ils sont moins bien informés de l'existence de ce service (43%/62%).
- . 57% d'entre eux en ont appris l'existence grâce à l'enquête.
- . Les enquêtés exerçant des professions indépendantes, qu'ils soient entrepreneurs, petits artisans ou commerçants, connaissent moins bien ce service (41%/62%), à l'inverse des enquêtés salariés du secteur public ou privé (57,5%/62%).
- . On remarque enfin une proportion de réponses imprécises beaucoup plus élevée parmi les enquêtés dont les caractéristiques quant au statut d'allocataire et au niveau d'instruction n'ont pu être déterminées (20%, 13%/6%). Il s'agit d'une liaison sans signification profonde qui résulte de la tendance manifestée par cette catégorie de sujets à répondre évasivement à l'ensemble du questionnaire.

3.2. INFORMATION SUR LES BENEFICIAIRES DES
PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE
(184)

TABLEAU 3.2/1 : Répartition des fréquences

POURCENTAGE DES PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	E N S E M B L E	Les prestations d'Action Sociale sont attribuées :								
		A TOUT LE MONDE	A TOUS LES ASSURES SOCIAUX	AUX ALLOCATAIRES QUELS QU'ILS SOIENT	AUX PLUS DEMUNIS DES ALLOCATAIRES	AUX ALLOCATAIRES FRANCAIS	AUX ALLOCATAIRES HANDICAPES ADULTES	AUX PERSONNES DEMUNIES	AUX FEMMES ALLOCATAIRES	NE SAVENT PAS A QUI ELLES SONT DESTINEES
Ensemble	300=100%	19(1)	17(2)	4(3)	20(4)	3(5)	4(6)	6(7)	1(8)	2(9)
RESIDENCE x										
Cayenne et env.	217=100%	16	16	5	25	5	3	6	1	23
Littoral O.	78=100%	26	21	3	8	0	4	5	1	32
Cacao	(5)	(1)	--	--	(1)	--	--	--	--	
ACTIVITES PROFESSIONNELLES xx										
Indép. et employ.	27=100%	26	7	7	12	0	4	7	7	30
Salariés s. pr.	91=100%	16	24	3	25	4	3	6	1	18
Salariés s. pu.	69=100%	27	14	4	26	1	1	7	1	19
Ne travaillent pas act.	113=100%	16	15	4	14	4	6	4	2	35

Intervalles de confiance

(1) 0,04
(2) 0,04
(3) 0,02
(4) 0,04
(5) 0,02
(6) 0,02
(7) 0,03
(8) 0,01
(9) 0,05

Khi 2

x S.
xx S.

- . Les prestations d'Action Sociale versées par la Caisse sont
- . réservées aux plus démunis parmi les allocataires. Seulement
- . 20% des enquêtés le savent avec certitude, cependant que 26%
- . d'entre eux ne fournissent aucune réponse précise.

- . La réponse correcte nous a été plus fréquemment donnée dans
- . la région de Cayenne (25%) que sur le littoral Ouest.
- . A Cacao 3 des 5 personnes interrogées n'en savent rien. L'in-
- . formation est meilleure chez les salariés (26%, 25%) et la
- . proportion de "non - réponses" particulièrement élevée chez
- . les sujets ne travaillant pas (35%) ou exerçant une profession
- . indépendante (30%).

- . L'attribution des prestations d'Action Sociale aux plus dému-
- . nis des allocataires constitue la réponse la plus courante
- . (20%) parmi ceux qui savent ou croient savoir.

- . Si elle reste majoritaire dans la région de Cayenne (25%),
- . elle ne l'est plus sur le littoral Ouest où l'on accorde
- . le plus fréquemment ces prestations à tout le monde (26%).

- . C'est ce type de réponse que l'on rencontre le plus souvent
- . chez les salariés du secteur public (27%), chez les employeurs
- . et travailleurs indépendants (26%), ainsi que chez ceux n'exer-
- . çant aucun emploi (16%).

- . L'attribution de ces prestations à tous les assurés sociaux
- . vient en 3ème rang dans l'ordre général des réponses (17%).
- . Elle figure au second rang dans la région de Cayenne (16%)
- . et sur le littoral Ouest (21%) .

- . Ce type de réponse est particulièrement répandu parmi les sala-
- . riés du secteur privé (24%).

- . Les autres modèles de réponses proposés : attribution à tous
- . les allocataires, aux allocataires français, aux allocataires
- . handicapés adultes, aux personnes démunies, aux femmes allo-
- . cataires, ne recueillent qu'un nombre de réponses très limi-
- . té.

3.3. CONNAISSANCES DES DIVERSES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN TANT QUE TELLES (174 à 177)

TABLEAU 3.3/1 : Répartition de fréquences

<u>% de réponses</u> Intitulé de la prestation	Réponse correcte	Réponse Incorrecte	n. s. p.	Total
Allocation de garderie (en est une) (174)	44 (1)	18 (2)	38 (3)	300=100%
Aide exceptionnelle d'entrée dans les lieux (en est une) (176)	35 (4)	21 (5)	44 (6)	300=100%
Allocation de parent isolé (n'en est pas une) (175)	23 (7)	42 (8)	35 (9)	300=100%
Allocation d'orphelin (n'en est pas une) (177)	20 (10)	47 (11)	33 (12)	300=100%

Intervalles de confiance	(1) 0,06	(2) 0,04	(3) 0,05
	(4) 0,05	(5) 0,05	(6) 0,06
	(7) 0,06	(8) 0,05	(9) 0,05
	(10) 0,06	(11) 0,04	(12) 0,05

. Nous avons demandé aux personnes enquêtées d'indiquer lesquelles
. parmi ces quatre prestations : garderie, entrée dans les lieux,
. parent isolé, orphelin, relèvent de l'Action Sociale.

. La ventilation des réponses selon qu'elles sont correctes ou
. incorrecte donne à penser que les prestations ressortissant
. à l'Action Sociale (garderie, entrée dans les lieux) sont mieux
. identifiées que celles qui n'en relèvent pas (parent isolé, or-
. phelin). Au vrai, cette répartition (44%, 35%, 23%, 20%) procède
. de largement d'une attitude de complaisance à l'égard de l'en-
. quêteur, qui pousse à répondre affirmativement quelle que soit
. la teneur des questions. Les proportions de réponses indécises
. (38%, 44%, 35%, 33%) témoignent par ailleurs de l'embarras de
. bon nombre de sujets.

3.4. CAS PARTICULIER DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE D'ENTREE DANS
LES LIEUX : EST-ELLE UNE PRESTATION D'ACTION SOCIALE ? (176)

TABLEAU 3.4/1 : Répartition de fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	L'aide exceptionnelle d'entrée dans les lieux		
		est une presta- tion d'Action Sociale	n'en est pas une	n. s. p.
Ensemble	300=100%	35(1)	21(2)	44(3)
SEXE x				
Homme	142=100%	32	23	45
Femmes	158=100%	37	20	43
AGE xx				
- de 20 ans	16=100%	12,5	37,5	50
20 à 35 ans	146=100%	39	25	36
35 à 50 ans	98=100%	35	16	49
50 à 65 ans	40=100%	27,5	10	62,5
SITUATION DE FAMILLE xxx				
Mariés	87=100%	33	22	45
Célib.	115=100%	37	22	41
Concub. déc.	37=100%	33	24	43
Div., Ve., Sép.	35=100%	29	20	51
Concub. n. déc., célib. act.	26=100%	40	16	44
NIVEAU D'INSTRUCTION xxxx				
Primaire	100=100%	36	18	46
1e secondaire	59=100%	36	22	42
2e secondaire	30=100%	40	33	27
Techn., prof.	64=100%	45	22	33
Université	(7)=100%	14	72	14
Pas d'instruction	40=100%	13	11	76
APPARTENANCE SOCIO-CULTURELLE xxxxx				
Créoles	171=100%	37	24	39
Métro	20=100%	40	30	30
Amé., Hmo., Mar.	21=100%	19	10	71
Sud-Américains	35=100%	29	17	54
Antillais fr.	23=100%	39	22	39
Antillais non fr.	30=100%	30	13	57
STATUT D'ALLOCATAIRE xxxxxxx				
Allocataires	230=100%	34	22	44
Anciens allocataires	50=100%	46	24	30
Indéterminés	20=100%	10	10	80

Intervalles de confiance

(1) 0,05

(2) 0,05

(3) 0,06

Khi²

x N.S.

xx S.

xxx N.S.

Khi²

xxxx S.

xxxxx N.S.

xxxxxxx S.

- . Nous avons examiné dans le détail la ventilation des réponses dans le cas de l'aide exceptionnelle d'entrée dans les lieux (qui est effectivement une prestation d'Action Sociale).
- . Les seules variations significatives sont celles relatives à l'âge, au niveau d'instruction et au statut d'allocataire. L'hypothèse d'une meilleure connaissance de cette prestation par les femmes, n'est pas vérifiée.
- . On constate que les plus jeunes et les plus âgés sont moins affirmatifs (12,5%, 27,5%) que ceux appartenant aux tranches intermédiaires (35%, 27,5%). De même les quelques enquêtés ayant reçu une formation universitaire et ceux qui se déclarent sans instruction se rejoignent dans une proportion de réponses affirmatives inférieure à la moyenne (14%, 13%). Cependant alors que chez les premiers cette tendance trouve son complément dans une proportion de réponses négatives élevée (72%), chez les seconds, elle est à mettre au compte d'une forte incertitude (76% des réponses considérées comme indécisées).
- . Les variations relatives au statut d'allocataire font apparaître une proportion moindre de réponses évasives chez les anciens allocataires que chez les allocataires (30%, 44%) ainsi qu'une meilleure proportion de réponses correctes (46%, 34%). Le groupe formé par les sujets dont le statut n'a pu être déterminé présente une très forte proportion de réponses évasives (80%) entraînant une faible proportion de réponses positives (10%) ou négatives (10%).

3.5. CAS PARTICULIER DE L'ALLOCATION D'ORPHELIN :
EST-ELLE UNE PRESTATION D'ACTION SOCIALE ? (177)

TABLEAU 3.5/1 : Répartition de fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	L'allocation d'orphelin		
		est une presta- tion d'Action Sociale	n'en est pas une	n. s. p.
Ensemble	300=100%	47 (1)	20 (2)	33 (3)
SEXE x				
Hommes	142=100%	44	17	39
Femmes	158=100%	50	23	27

Intervalles de confiance (1) 0,06
(2) 0,04
(3) 0,05

Khi² x N.S.

. Pour ce qui concerne l'allocation d'orphelin, les variations
. observées selon le sexe, ne sont pas significatives. L'hypo-
. thèse d'une meilleure connaissance des prestations d'Action
. Sociale par les femmes n'est donc pas plus vérifiée que dans
. le cas de l'aide exceptionnelle d'entrée dans les lieux.

3.6. INFORMATION SUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE PAR L'ORGANISME EMPLOYEUR (179)

TABLEAU 3.6/1 : Répartition de fréquences

Oui, il existe des cas où ce mode de versement est possible. (%)	Non, il n'existe aucun cas (%)	n. s. p. (%)	Ensemble
14 (1)	12 (2)	74 (3)	300=100%

Intervalles de confiance (1) 0,04
 (2) 0,04
 (3) 0,05

. Il existe effectivement des cas où les prestations d'Action Sociale sont versés par l'intermédiaire de l'organisme employeur. Comme en témoigne le tableau 3.6/1, les personnes enquêtées l'ignorent pour la plupart puisque 14% seulement l'affirment et que 74% d'entre elles sont incapables de répondre avec précision à la question posée.

3.7. LOCALISATION DU BUREAU DES ASSISTANTES SOCIALES DU SERVICE SOCIAL ET D'ACTION SOCIALE DE LA C.A.F. (178)

TABLEAU 3.7/1 : Répartition de fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Localisation		
		localisation exacte	localisation inexacte	n. s. p.
Ensemble	300=100%	34(1)	19(2)	47(3)
STATUT D'ALLOCATAIRE x				
Allocataires	230=100%	37	20	43
Anciens allocataires	50=100%	32	12	56
Indéterminés	20=100%	10	20	70
RESIDENCE xx				
Cayenne et env.	217=100%	43	15	42
Littoral O.	78=100%	13	29	58
Cacao	(5)	--	--	(5)

LOCALISATION DU BUREAU DES ASSISTANTES SOCIALES DU SERVICE SOCIAL ET D'ACTION SOCIALE DE LA C.A.F. (178 détail)

TABLEAU 3.7/2 : Répartition de fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catég.	Ensemble	Localisation								n. s. p.
		Localisation correcte C.A.F.	Rue Malouet	Caisse S.S.	D.D.A.S.S.	Préfecture	Mairie	Salle paroissiale	P.M.I.	
Ensemble	300=100%	34	3	3	8	0	3	0	2	47
STATUT D'ALLOCATAIRE										
Allocataires	230=100%	37	3	4	7	0	3	0	3	--
Anciens allocat. r.	50=100%	32	4	0	8	0	0	0	0	43
Indéterminés	20=100%	10	0	0	15	0	5	0	0	70
RESIDENCE										
Cayenne et env.	217=100%	43	3	2	7	0	0	0	3	42
Littoral O.	78=100%	13	1	8	9	0	10	0	1	58
Cacao	(5)	--	--	--	--	--	--	--	--	(5)

Intervalles de confiance

(1) 0,05
(2) 0,04
(3) 0,06

Khi^2

x N.S.
xx S.

- . La localisation géographique du bureau des assistantes sociales du Service d'Action Sociale est médiocre (tableau 3.7/1.) :
- . 47% des sujets sont incapables de le situer, 19% fournissent une indication inexacte.

- . Les variations selon le statut d'allocataire ne sont pas significatives, celles selon la région de résidence le sont au contraire fortement : la proportion de réponses erronées et évasives est plus élevée sur le littoral Ouest (29%, 58%) que dans la région de Cayenne (15%, 42%) . A Cacao, aucune des 5 personnes interrogées n'est parvenue à localiser correctement ce bureau.

- . La confusion de loin la plus fréquente dans l'ensemble de l'échantillon consiste à le situer dans les locaux de la D.D.A.S.S. (8%) alors qu'il se trouve dans ceux de la C.A.F. (Cf. Tableau 3.7/2).

- . C'est cependant l'erreur, le plus souvent enregistrée dans la région de Cayenne (7%) alors que sur le littoral Ouest, la confusion s'établit le plus souvent avec la mairie (10%) et la Caisse de Sécurité Sociale (8%) qu'avec la D.D.A.S.S. (9%).

3.8. LOCALISATION DES BUREAUX DE LA C.A.F. (182)

TABLEAU 3.8/1 : Répartition de fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Localisation		
		Localisation correcte	Localisation incorrecte	n. s. p.
Ensemble	300=100%	71(1)	6(2)	23(3)
STATUT D'ALLOCATAIRE x				
Allocataires	230=100%	73	7	20
Anciens allocataires	50=100%	76	6	18
Indéterminés	20=100%	35	0	65
SEXE xx				
Hommes	142=100%	60	7	33
Femmes	158=100%	81	6	13
RESIDENCE xxx				
Cayenne et env.	217=100%	88	3	9
Littoral O.	78=100%	27	14	59
Cacao	(5)=100%	(5)	(0)	(0)

3.8. LOCALISATION DES BUREAUX DE LA C.A.F. (182 détails)

TABLEAU 3.8/2 : Répartition de fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Localisation						n. s. p.
		Localisation correcte rue Mollet & Monnerville	Rue Malouet	Caisse S.S.	D.D.A.S.S.	Bureau d'Aide Sociale	Préfecture	
Ensemble	300=100%	71	2(4)	3(5)	1(6)	0	0	23(7)
STATUT D'ALLOCATAIRE								
Allocataire	230=100%	73	2	4	1	0	0	20
Anciens allocataires	50=100%	76	4	2	0	0	0	18
Indéterminés	20=100%	35	0	0	0	0	0	65
SEXE								
Hommes	142=100%	60	1	5	1	0	0	33
Femmes	158=100%	81	3	2	1	0	0	13
RESIDENCE								
Cayenne et env.	217=100%	88	3	0	0	0	0	9
Littoral O.	78=100%	27	0	10	4	0	0	59
Cacao	(5)=100%	(5)	--	--	--	--	--	--

Intervalles de confiance

(1) 0,05 (5) 0,02
(2) 0,03 (6) 0,01
(3) 0,05 (7) 0,05
(4) 0,02

Chi^2 x S.
 xx S.
 xxx S.

- . Les locaux de la Caisse sont relativement bien localisés (71% de réponses correctes) mais la proportion de réponses indécisées est élevée (23%) Cf. tableau 3.8/1.
- . Les 3 croisements effectués mettent en lumière des variations significatives.
- . Pour ce qui concerne le statut d'allocataire la disparité est surtout accusée entre les groupes formés par les sujets dont le statut a pu être précisé (allocataires, anciens allocataires) et l'important résidu (statut indéterminé). Dans ce dernier groupe la proportion de ceux qui localisent correctement le bureau est faible (35%) et les réponses évasives en nombre très élevé (65%).
- . Les femmes sont nettement mieux informées que les hommes (81%, 60%) et les réponses incertaines en nombre moindre dans leur groupe (13%, 33%).
- . Le taux de localisation correcte est faible (27%) sur le littoral Ouest alors qu'il est fort (88%) dans la région de Cayenne. Complétement le taux de réponses indécisées est très élevé (59%).
- . A Cacao, les 5 sujets fournissent l'adresse correcte.
- . Le tableau 3.8/2 apporte des précisions sur les confusions enregistrées. D'une manière générale, c'est dans les locaux de la Caisse de Sécurité Sociale (3%) ou rue Malouet (2%) que l'on situe à tort les locaux de la C.A.F.
- . Dans le détail on voit que la confusion avec la Caisse de Sécurité Sociale est un peu moins marquée chez les anciens allocataires (2%) que chez les allocataires (4%). Le phénomène inverse caractérise les confusions avec la rue Malouet (4%, 2%). Les sujets dont le statut est indéterminé sont très nombreux à ne pas répondre (65%).
- . La confusion avec la Caisse de Sécurité Sociale est plus sensible chez les hommes (5%) que chez les femmes (2%). Complétement, les réponses correctes sont chez elles en nombre plus élevé (81%/60%) et le taux de non-réponses nettement plus faible (13%/33%).
- . Pour ce qui concerne la commune de résidence, on note, à Cayenne et dans les environs, une proportion de bonnes localisations très élevée (88%) accompagnée d'un taux de non-réponses faible (9%). Les quelques erreurs relevées portent sur une confusion avec les locaux de la rue Malouet (3%).
- . Dans les communes du littoral Ouest, la confusion C.A.F./S.S., est l'erreur la plus fréquente (10%) ; vient ensuite la confusion C.A.F./D.D.A.S.S. (4%) ; la proportion de réponses correctes est faible (27%), le taux de non-réponses élevé (59%).
- . A Cacao, les 5 sujets localisent correctement la C.A.F. alors qu'ils se montraient incapables de situer le bureau des Assistantes Sociales.

3.9. INFORMATIONS SUR LE SERVICE DES TRAVAILLEUSES FAMILIALES
(183)

TABLEAU 3.9/1 : Répartition de fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Existence de ce service en Guyane		
		Il en existe un	Il n'en existe pas	n. s. p.
Ensemble	300=100%	37(1)	3(2)	60(3)
SEXE x				
Hommes	142=100%	30	2	68
Femmes	158=100%	43	4	53
AGE xx				
- de 20 ans	16=100%	0	13	87
de 20 à 35 ans	146=100%	38	4	58
de 35 à 50 ans	98=100%	42	2	56
de 50 à 65 ans	40=100%	38	2	60
RESIDENCE xxx				
Cayenne et env.	217=100%	40	1	59
Littoral O.	78=100%	29	9	62
Cacao	(5)=100%	(2)	(0)	(3)

Intervalles de confiance (1) 0,05
(2) 0,02
(3) 0,06

Khi²
x S.
xx N.S.
xxx S.

. Il existe en Guyane un service des Travailleuses Familiales peu connu des bénéficiaires des prestations de la C.A.F. (37% seulement de réponses affirmatives, 50% de non-réponses), surtout si l'on tient compte de la tendance " de complaisance".

. Les femmes en ont une meilleure connaissance que les hommes (43% / 30%). L'information est moins bonne dans les communes du littoral Ouest (29%) qu'à Cayenne et sa région (40%). Les variations selon l'âge ne sont pas significatives.

3.10. CONNAISSANCE D'ORGANISMES PRENANT EN CHARGE LES FRAIS DE VACANCES DES ENFANTS (119)

TABLEAU 3.10/1 : Répartition de fréquences

En connaissent un ou plusieurs (%)	N'en connaissent pas (%)	n. s. pr. p. (%)	Ensemble
62 (1)	27 (2)	11 (3)	130=100% (4)

Intervalles de confiance (1) 0,08
 (2) 0,08
 (3) 0,05

Effectif de personnes chargées de famille (4)

- . Une majorité importante d'enquêtés (62%) sait que les frais occasionnés par les vacances des enfants peuvent être, dans certaines conditions, pris en charge par des organismes.
- . Ce bon niveau de connaissance est renforcé par un faible taux de non-réponses (11%).

3.11. EFFETS DES EFFORTS D'INFORMATION SUR LE SERVICE D'ACTION SOCIALE (257)

TABLEAU 3.11/1 : Répartition de fréquences

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Les informations permettent de tirer un meilleur parti du Service d'Action Sociale		
		oui	non	n. s. pr. p.
Ensemble	300=100%	30(1)	43(2)	27(3)
STATUT D'ALLOCATAIRE x				
Allocataires	230=100%	32	43	25
Anciens allocataires	50=100%	26	48	26
Indéterminés	20=100%	15	30	55

Intervalles de confiance (1) 0,05
(2) 0,06
(3) 0,05

Khi² x N.S.

. L'impact des efforts d'information portant sur le Service d'Action Sociale apparaît médiocre : 43% des personnes interrogées considèrent que les informations qu'elles ont obtenues ne leur permettent pas de tirer un meilleur parti de ce service ; 27% ne se prononcent pas.

. Les variations selon le statut d'allocataire ne sont pas significatives ; elles consistent d'ailleurs surtout en un taux de non-réponses élevé (55%) chez les personnes dont la situation vis-à-vis de la C.A.F. n'a pu être déterminée.

3.12. SOUHAITS D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE
SERVICE D'ACTION SOCIALE (221)

TABLEAU 3.12/1 : Répartition de fréquences

Souhaitent obtenir davantage d'informations (%)	ne le souhaitent pas (%)	n. s. pr. p. (%)	Ensemble
87 (1)	11(2)	2 (3)	300=100%

Intervalles de confiance (1) 0,04
(2) 0,04
(3) 0,05

- . Le souhait d'informations complémentaires sur lequel nous avons interrogé les enquêtés, semble répondre à un besoin partagé (87% de réponses affirmatives).
- . Le taux de non-réponses est très faible (2%), les enquêtés ressentant la question comme peu impiquante.

3.13. NECESSITE D'AMELIORER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS
A L'INTENTION DES ALLOCATAIRES (260)

TABLEAU 3.13/1 : Répartition de fréquences

Jugent qu'une amélioration est souhaitable (%)	ne l'estiment pas nécessaire (%)	n. s. pr. p. (%)	Ensemble
77(1)	6 (2)	17(3)	300=100%

Intervalles de confiance (1) 0,05
(2) 0,03
(3) 0,04

. La diffusion des informations à l'intention des allocataires semble s'effectuer dans des conditions médiocres . puisque 77% des sujets jugent qu'une amélioration dans . ce domaine est souhaitable.

. Le taux de non-réponses est modéré (17%)

- . Le Service d'Action Sociale est, dans l'ensemble, bien connu, surtout par les femmes et les salariés des secteurs public et privé. Les conditions d'attribution des prestations d'Action Sociale sont, en revanche, très mal connues, surtout dans les communes du Littoral Ouest. Il en est de même des conditions d'un versement par l'intermédiaire de l'organisme employeur.
- . La localisation des locaux de la Caisse est bonne dans l'ensemble, notamment chez les femmes et dans la région de Cayenne. Elle est moins bonne chez les hommes et dans les communes du Littoral Ouest. La confusion la plus fréquente consiste à situer les services de la Caisse dans les locaux de la Caisse de Sécurité Sociale, cette confusion est plus sensible chez les hommes et dans les communes du Littoral Ouest.
- . La localisation du bureau des assistantes sociales est médiocre, surtout sur le Littoral Ouest où on les situe à la Mairie. A Cayenne et dans ses environs, l'erreur consiste surtout à les situer dans les locaux de la D.D.A.S.S.
- . Le service des Travailleuses familiales est peu connu, surtout sur le Littoral Ouest.
- . La connaissance d'organismes prenant en charge les frais de vacances des enfants est bonne.
- . L'impact des efforts d'information sur le Service d'Action Sociale est médiocre en raison d'une diffusion insuffisante. Le souhait d'informations complémentaires est partagé.

- 4 -

DEGRE D'UTILISATION DES AIDES PROPOSEES
PAR LA CAISSE EN MATIERE D'ACTION SOCIALE

Les réponses aux questions regroupées dans ce chapitre apportent, en complément de celles constituant le chapitre 2, des éléments d'information relatifs à l'interrogation majeure de la Caisse : "les prestations atteignent-elles effectivement les populations auxquelles elles sont destinées", c'est-à-dire les plus modestes parmi les allocataires ?

4.1 NIVEAU D'UTILISATION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

TABLEAU 4.1/1 : Fréquence d'utilisation (185)

Ont demandé à bénéficier d'une ou de plusieurs prestations d'Action Sociale	N'ont déposé aucune demande	T O T A L
40 (1)	60 (2)	300 = 100 %

Intervalles de confiance (1) 0,06
(2) 0,06

TABLEAU 4.1/2 : Personnes ayant déposé la demande (185)

l'enquêté lui-même	55 (1)
une assistante sociale	12 (2)
un ami.....	4 (3)
le représentant d'un autre organisme que la C.A.F.....	3 (4)
un parent	3 (4)
un voisin	1 (5)
une autre personne	3 (4)
n.s.s.p.	19 (6)
TOTAL	342 = 100 % (7)

Intervalles de confiance (1) 0,05 (4) 0,02
(2) 0,03 (5) 0,01
(3) 0,02 (6) 0,04

(7) total des demandes de prestations d'Action Sociale

TABLEAU 4.1/3 : Catégories de prestations d'Action Sociale sollicitées (186 à 193)

Aide au relogement	26 (1)
Aide individualisée pour le paiement des loyers	24 (2)
Aide à l'amélioration de l'habitat et à l'achèvement d'une construction à usage d'habitation personnelle	14 (3)
Aide à l'équipement mobilier	10 (4)
Allocation de garderie	9 (5)
Allocation pour naissance multiple	6 (6)
Aide exceptionnelle d'entrée dans les lieux	8 (7)
Dépannage décès	3 (8)
TOTAL	342 = 100 % (9)

Intervalles de confiance (1) 0,04 (3) 0,04 (5) 0,05 (7) 0,03
(2) 0,04 (4) 0,03 (6) 0,03 (8) 0,02

(9) total des demandes de prestations d'Action Sociale

TABLEAU 4.1/4 : Autres catégories d'aide sollicitées (194-200)

Prime exceptionnelle d'entrée dans les lieux	41 (1)
Aide à l'équipement ménager	21 (2)
Aide aux vacances	15 (3)
Aide à l'occasion de la fête des mères	12 (4)
Secours	7 (5)
Prime de mariage	2 (6)
Prêt d'honneur	2 (6)
TOTAL	89 = 100 % (7)

Intervalles de confiance : (1) 0,10 (3) 0,07 (5) 0,05
(2) 0,08 (4) 0,07 (6) 0,02

(7) total des demandes d'autres aides

Tableau 4.1/5 : Raisons pour lesquelles une ou plusieurs prestations d'action Sociale n'ont pas été sollicitées (215 à 219)

N'ont jamais rencontré d'assistante sociale pour déposer leur demande	33 (1)
Ignoraient qu'ils pouvaient bénéficier de la (des) prestations	30 (2)
Ignoraient l'existence de la (des) prestation (s)	28 (3)
La (les) prestation(s) ne correspond(ent) pas au besoin	6 (4)
Les pièces à fournir sont trop nombreuses	3 (5)
TOTAL	501(6)=100 %

Intervalles de confiance : (1) 0,04 (3) 0,04 (5) 0,01
(2) 0,04 (4) 0,02

(6) total des réponses négatives à la question : "Avez-vous sollicité une ou plusieurs prestations d'action sociale" ?

- . Les prestations d'Action Sociale sont souvent demandées . puisque 40 % des personnes interrogées ont sollicité . au moins l'une d'entre elles. Dans une majorité de . cas (55 %), c'est l'enquêté lui-même qui a effectué . la démarche, à moins qu'une assistante sociale ne . s'en soit chargée. Cette proportion est relativement . faible (12 %).

- . Les prestations d'Action Sociale faisant l'objet du . plus grand nombre de demandes sont : l'Aide au reloge- . ment (26 %), l'Aide individualisée pour le paiement . des loyers (24 %) et l'Aide à l'amélioration de l'habi- . tat (14 %).

- . Parmi les aides nouvellement introduites dans le Règlement . Intérieur, les plus sollicitées sont : la prime exception- . nelle d'entrée dans les lieux (41 %), l'Aide à l'équipe- . ment ménager (21 %) et l'Aide aux vacances (15 %).

- . Dans une majorité de cas, les enquêtés qui n'ont pas . déposé de demande ignoraient, soit qu'ils pouvaient . en bénéficier, soit l'existence même de la prestation . (28 %). Nombreux sont aussi ceux qui, informés de . l'existence de la prestation et sachant qu'ils présen- . taient les critères requis pour en bénéficier, n'ont . jamais, pour diverses raisons, rencontré d'assistante . sociale qui aurait pu se charger de présenter leur . demande (33 %). Il est très rare que le volume des . pièces administratives à fournir ait rebuté d'éventuels . demandeurs (3 %).

- . On voit qu'un effort important d'information reste . à faire, par le canal notamment des assistantes sociales.

4.2 DEGRE DE SATISFACTION PROCURE PAR LES DIFFERENTES FORMES D'AIDE

Tableau 4.2/1 : Comparaisons de fréquences (201-214)

Degré de satisfaction Forme d'aide	tout à fait satisfait	en grande partie satisfait	à peu près satisfait	pas du tout satisfait	n.s.s.p.	TOTAL
Aide à l'équipement ménager	2/10	1/10	1/10	2/10	3/10	28=10/10
Secours	2/10	2/10	2/10	1/10	3/10	16=10/10
Aide à l'occasion de la fête des mères	3/10	2/10	2/10	-	3/10	17=10/10
Prime de mariage	-	4/10	-	3/10	3/10	8=10/10
Prêt d'honneur	1/10	1/10	1/10	-	7/10	19=10/10
Prime exceptionnelle de rentrée scolaire	1/10	1/10	3/10	3/10	2/10	53=10/10
Aide au relogement	1/10	1/10	1/10	1/10	6/10	17=10/10
Aide à la construction	2/10	1/10	1/10	1/10	5/10	24=10/10
Aide à l'amélioration de l'habitat	2/10	1/10	-	-	7/10	15=10/10
Aide individualisée pour le paiement des loyers	3/10	1/10	3/10	2/10	1/10	45=10/10
Aide à l'équipement mobilier	4/10	1/10	-	1/10	4/10	1=10/10
Allocation de garderie	2/10	2/10	1/10	1/10	4/10	18=10/10
Allocation de naissance multiple	-	1/10	1/10	2/10	6/10	18=10/10
Aide exceptionnelle à l'entrée dans les lieux	3/10	1/10	1/10	-	5/10	15=10/10
ENSEMBLE	60=20%	34=11%	49=16%	46=15%	116=38%	(1) 345=100%

(1) nombre de demandes d'aide acceptées

. Dans l'ensemble, 20 % des personnes interrogées se
. déclarent pleinement satisfaites par la ou les aides
. que la Caisse leur a procurée(s). 15 % affirment ne
. pas en être satisfaites "du tout" et une proportion
. élevée (38 %) ne se prononcent pas.

. Les taux d'insatisfaction les plus élevés concernent
. la prime de mariage, la prime exceptionnelle de rentrée
. scolaire, alors que l'aide à l'équipement mobilier,
. l'aide à l'occasion de la fête des mères, l'aide indivi-
. dualisée pour le paiement des loyers et l'aide exception-
. nelle d'entrée dans les lieux donnent le plus souvent
. satisfaction.

Tableau 4.2/2 : Proportion d'autres aides accordées
(194 à 200 - valeurs absolues)

Nature de l'aide	sollicitée	Obtenue	sans réponse	non obtenue
Prime exceptionnelle de rentrée scolaire	36	29	1	6
Aide à l'équipement ménager	19	10	7	2
Aide aux vacances	13	11	0	2
Secours	6	4	0	2
Aide à l'occasion de la fête des mères	11	8	1	0
Prime de mariage	2	2	0	0
Prêt d'honneur	2	2	0	0
TOTAL	89	66	9	14

. Pour ce qui concerne le degré de satisfaction des demandes concernant les nouvelles formes d'aide, on observe, malgré le faible nombre de cas recensés, que la prime exceptionnelle de rentrée scolaire et les aides aux vacances ou à l'occasion de la fête des mères, fréquemment sollicitées, sont les plus souvent satisfaites.

. L'aide à l'équipement ménager, qui représente 21 % des demandes, est satisfaite dans la moitié des cas.

. Prime de mariage et prêt d'honneur, rarement demandés, sont dans tous les cas satisfaits. Globalement, les trois quarts des demandes sont satisfaites.

4.3 CAS DE L'AIDE AU RELOGEMENT

Tableau 4.3/1 : Comparaison de fréquences (187)

Pourcentage de personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Ont sollicité cette aide	Ne l'ont pas sollicitée	n.s.s.p.
ENSEMBLE	300 = 100 %	8 (1)	89 (2)	3 (3)
AGE x				
- de 20 ans	16 = 100 %	0	100	0
20 à 25 ans	146 = 100 %	11	88	1
35 à 50 ans	98 = 100 %	3,5	91,5	5
50 à 65 ans	40 = 100 %	7	90	3
SITUATION DE FAMILLE xx				
Mariés	87 = 100 %	7	93	0
Célibataires	115 = 100 %	9	87,5	3,5
Concub. déc.	37 = 100 %	8	89	3
Div. ve, sép.	35 = 100 %	11	86	3
Concub. n. déc., Célib. act.	26 = 100 %	4	92	4
NOMBRE D'ENFANTS xxx				
Sans enfant	42 = 100 %	15	77	8
1 enfant	87 = 100 %	11	88	1
2 enfants	69 = 100 %	4,5	95,5	0
3 enfants	46 = 100 %	11	85	4
4 enfants	28 = 100 %	10	90	0
5 enfants	16 = 100 %	9	86,5	4,5
6 enfants et +	12	(1)	(10)	(1)
RESIDENCE xxxx				
Cayenne et env.	217 = 100 %	10	87	3
Littoral O.	78 = 100 %	4	93	3
Cacao	(5)	(1)	(2)	(2)
ACTIVITES PROFESSIONNELLES				
Indép. et employ. xxxxx	27 = 100 %	7	89	4
Salariés s. pr.	91 = 100 %	8	90	2
Salariés s. pu.	69 = 100 %	7	93	0
ne travaillent pas act.	113 = 100 %	9	87	4

Intervalles de confiance : (1) 0,03

(2) 0,04

(3) 0,01

khi^2 x s.
 xx n.s.
 xxx n.s.
 xxxx n.s.
 xxxxx n.s.

Tableau 4.3/2 : Prêt pour l'achat d'un logement (33)

POPULATION D'ENQUETES PROPRIETAIRES AYANT SOLLICITE UN PRET POUR L'ACHAT D'UN LOGEMENT AUPRES DE LA C.A.F. ET L'AYANT OBTENU	PROPORTION D'ENQUETES PROPRIETAIRES AYANT SOLLICITE UN PRET POUR ACHAT DE LOGEMENT MAIS NE L'AYANT PAS OBTENU	PROPORTION D'ENQ. PROP. N'AYANT PAS SOLLICITE DE PRET POUR ACHAT DE LOG.	TOTAL
6 (1)	4 (2)	90 (3)	89 (4) = 100 %

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,04 (3) 0,06
 (4) effectif de personnes propriétaires de leur logement

Tableau 4.3/3 : Emprunt à d'autres organismes de crédit immobilier (34)

PROP. AYANT EMPRUNTE A LA STE DE CREDIT*	PROP. AYANT EMPRUNTE AU CREDIT FONCIER	PROP. AYANT EMPRUNTE A LA CAIS.d'EPAR.	PROP. AYANT EMPRUNTE A UNE BANQUE	PROP. AYANT EMPRUNTE A D'AUTRES ORGAN.	PROPRIETAIRES N'AYANT PAS EMPRUNTE	TOTAL
3 (1)	5 (2)	2 (3)	2 (3)	10 (4)	78 (5)	89 (6) = 100 %

Intervalles de confiance : (1) 0,03 (2) 0,03 (3) 0,03 (4) 0,06 (5) 0,09
 (6) effectif de personnes propriétaires de leur logement

*Société de Crédit Immobilier

Tableau 4.3/4 : Conditions dans lesquelles le logement actuel a été trouvé (37)

Par des parents, des amis, des relations	56 (1)
Par l'employeur ou celui du conjoint	9 (2)
Par l'Office du logement	8 (3)
Par une agence immobilière	3 (4)
Par un service de la C.A.F.	3 (4)
Par la Mairie	2 (5)
Par un autre moyen	14 (6)
n.s.s.p.	5 (7)
TOTAL	300 = 100 %

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,03 (3) 0,03 (4) 0,02 (5) 0,02 (6) 0,04 (7) 0,02

. Nous avons examiné plus en détail la ventilation des
. demandes concernant l'aide au relogement qui constitue
. la prestation d'Action Sociale la plus souvent sollicitée.
. Seules les variations selon l'âge sont significatives.
. Aucun des enquêtés de moins de 20 ans (au nombre de
. 16) n'a sollicité cette aide, sans doute parce que
. n'ayant pas encore déménagé, ils ne peuvent y prétendre.
. La proportion des demandes la plus élevée s'observe
. chez les sujets âgés de 20 à 35 ans, qui sont les
. plus nombreux. Elle est moindre chez ceux dont l'âge
. se situe entre 35 et 50 ans. Les demandes concernant
. cette aide sont satisfaites dans une proportion de
. 6/10.

. 37 % des enquêtés propriétaires de leur logement (les
. propriétaires représentent 30 % de l'ensemble des
. personnes interrogées) ont financé cet achat par un
. prêt ou un emprunt. Le tiers seulement de ces derniers
. se sont adressés à la Caisse pour obtenir un prêt.
. Sur ces dix demandes, quatre ont été satisfaites.
. Le service des prêts apparaît donc peu connu.

. La plupart des enquêtés ayant acheté leur logement
. grâce à un emprunt ne nous ont pas fourni de précision
. sur l'organisme qui leur a ouvert ce crédit.

. Nous avons /interrogé la totalité des enquêtés sur
. les conditions dans lesquelles leur logement actuel
. a été trouvé, qu'il s'agisse d'achat ou de location.
. Les relations personnelles, parents et amis, figurent
. en tête (56 %) mais cette fréquence doit être relativisée
. car c'est sans doute ainsi qu'ont répondu la plupart
. des personnes vivant en milieu rural traditionnel.
. Les services de la Caisse n'ont guère été sollicités
. que dans 3 % des cas. La Caisse intervient donc très
. peu, aussi une action d'information sur le service
. d'annonces de logements à louer ou à acheter pourrait
. être entreprise. De la même manière, le service des
. prêt mériterait d'être mieux connu.

4.4 CAS DE L'AIDE A L'EQUIPEMENT MENAGER

Tableau 4.4/1 : Comparaison de fréquences (194)

POURCENTAGE DE PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	Ont sollicité cette aide	L'ont obtenue	N'ont pas reçu de réponses	Ne l'ont pas obtenue
ENSEMBLE	300 = 100 %	6 (1)	3 (2)	2 (3)	1 (4)
SEXE x					
Hommes	142 = 100 %	5	2	2	1
Femmes	158 = 100 %	8	4	3	1
AGE xx					
- de 20 ans	16 = 100 %	0	0	0	0
20 à 25 ans	146 = 100 %	8	4	3	1
35 à 50 ans	98 = 100 %	7	4	1	2
50 à 65 ans	40 = 100 %	0	0	0	0
SITUATION DE FAMILLE xxx					
Mariés.	87 = 100 %	6	3	2	1
Célib.	115 = 100 %	5	3	2	0
Concub. déc.	37 = 100 %	8	5	3	0
Div., ve., sép.	35 = 100 %	9	3	6	0
Concub. n. déc., Célib. act.	25 = 100 %	8	8	0	0
RESIDENCE xxxx					
Cayenne et environs	217 = 100 %	8	4	3	1
Littoral O.	78 = 100 %	4	2	1	1
Cacao	5 = 100 %	0	0	0	0
ACTIVITES PROFESSIONNELLES xxxxx					
Indép. et employ.	27 = 100 %	11	11	0	0
Salariés s. pr.	91 = 100 %	4	2	0	2
Salariés s. pu.	69 = 100 %	10	2	7	1
Ne travaillent pas act.	113 = 100 %	5	4	0	1

Intervalles de confiance : (1) 0,03

(2) 0,02

(3) 0,02

(4) 0,01

χ^2 x n.s.
 xx n.s.
 xxx n.s.
 xxxx n.s.
 xxxxx n.s.

. Parmi les aides, nous avons choisi d'examiner plus en
 . détail, celle destinée à l'équipement ménager ; les
 . ventilations opérées ne livrent aucune variation signifi-
 . cative. Les demandes concernant cette aide ont été satis-
 . faites dans une proportion de 6/10.

4.5 CAS DES AIDES POUR ELEVER LES ENFANTS

Tableau 4.5/1 : Prise en charge des frais de vacances des enfants (119)

PERSONNES AYANT SOLLICITE UNE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE vacances des enfants	PERSONNES N'AYANT PAS SOLLICITE CETTE PRISE EN CHARGE	T O T A L
20 (1)	80 (2)	81 (3) = 100 %

Intervalles de confiance : (1)0,09 (2) 0,08

(3) effectif de personnes ayant des enfants et informées de l'existence de cette aide

Tableau 4.5/2 : Raisons pour lesquelles la prise en charge des frais de vacances des enfants n'a pas été sollicitée (119)

DEMARCHES TROP COMPLIQUEES	MANQUE DE TEMPS	ACCUEIL DESAGREABLE DU PERSONNEL	AUTRES RAISONS	T O T A L
20 (1)	9 (2)	2 (3)	69 (4)	65 (5) = 100 %

Intervalles de confiance : (1)0,10 (3)0,03
(2)0,07 (4)0,11

(5) effectif de personnes ayant des enfants et informées mais n'ayant pas sollicité la prise en charge des frais de vacances

Tableau 4.5/3 : Aides pour élever les enfants (141)

CATEGORIE D'AIDE	ONT BENEFICIE DE CETTE AIDE	N'EN ONT PAS BENEFICIE	T O T A L
Prestation C.A.F. ou aide sociale	70 (1)	30 (5)	278 = 100 % (10)
Bourse d'Etat ou de Collectivités	6 (2)	94 (6)	278 = 100 %
Pension alimentaire du(des) père(s)	8 (3)	92 (8)	278 = 100 %
Autres aides	1 (4)	99 (9)	278 = 100 %

Intervalles de confiance : (1)0,05 (4)0,01 (7)
(2)0,03 (5)0,05 (8)0,02
(3)0,02 (6)0,03 (9)0,01

(10) effectif de personnes ayant des enfants à charge

- . Il existe un éventail d'aides destinées aux
 - . enfants : prestations C.A.F., bourses, prises
 - . en charge pour des frais de vacances et presta-
 - . tions d'aide sociale, outre les pensions alimen-
 - . taires versées par les conjoints.
-
- . La prise en charge des frais de vacances n'a
 - . été sollicitée que par 20 % des personnes suscep-
 - . tibles d'en bénéficier et en ayant connaissance.
 - . Dans la plupart des cas (69 %), les raisons pour
 - . lesquelles aucune demande n'a été déposée ne
 - . nous sont pas connues. La complexité des démarches
 - . et le manque de temps sont cités dans 20 % et
 - . 9 % des cas. Il est très rare (2 %) que l'accueil
 - . du personnel soit mis en cause.
-
- . Parmi les aides destinées à élever les enfants,
 - . les prestations C.A.F. ou d'aide sociale occupent
 - . de très loin la première place (67 %). Le quart
 - . des enquêtés déclarent ne recevoir aucune aide
 - . de cette nature.

4.6 RAPPORTS AVEC LES ASSISTANTES SOCIALES

Tableau 4.6/1 : Contacts avec les assistantes sociales (218)

POURCENTAGE DE PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	Ont rencontré au - 1 fois 1 A.S.	N'ont jamais rencontré d'A.S.	n.s.s.p.
ENSEMBLE	300 = 100 %	40 (1)	55 (2)	5 (3)
SEXE x				
Hommes	142 = 100 %	33,5	63	3,5
Femmes	158 = 100 %	46,5	47,5	6
AGE xx				
- de 20 ans	16 = 100 %	62,5	37,5	0
20 à 35 ans	146 = 100 %	45	52,5	2,5
35 à 50 ans	98 = 100 %	38,5	60,5	1
50 à 65 ans	40 = 100 %	41	59	0
SITUATION DE FAMILLE xxx				
Mariés	87 = 100 %	35	59	6
Célib.	115 = 100 %	41	54	5
Concub. déc.	37 = 100 %	37	60	3
Div., ve, sép.	35 = 100 %	40	51	9
Concub. n. déc.				
Célib. act.	26 = 100 %	52	48	0
RESIDENCE xxxx				
Cayenne et env.	217 = 100 %	38	59	3
Littoral O.	78 = 100 %	46	44	10
Cacao	5 = 100 %	(2)	(3)	(0)
NOMBRE D'ENFANTS xxxxx				
Sans enfant	42 = 100 %	31	54	15
1 enfant	87 = 100 %	39	57	4
2 enfants	69 = 100 %	42	58	0
3 enfants	46 = 100 %	36	59	5
4 enfants	28 = 100 %	40	60	0
5 enfants	16 = 100 %	59	30	9
6 enfants et +	12	(6)	(5)	(1)
NIVEAU D'INSTRUCTION xxxxxx				
Primaire	100	45	49	6
1er. sec.	59	37	58	5
2e. sec.	30	50	47	3
Techn. prof.	64	40	58	2
Univ.	(7)	43	43	14
p. inst.	40	22	70	8
ACTIVITES PROFESSIONNELLES xxxxxxx				
Indép. et employ.	27 = 100 %	45	48	7
Sal. s. pr.	91 = 100 %	39	58	3
Sal. s. pu	69 = 100 %	37	59	4
ne travaillent pas act.	113 = 100 %	43	51	6

Intervalles de confiance : (1) 0,06

(2) 0,06

(3) 0,02

χ^2 x s. xxxx n.s.
 xx n.s. xxxxx n.s.
 xxx n.s. xxxxxx n.s.
 xxxxxxx n.s.

Tableau 4.6/4 : Circonstances des visites rendues aux assistantes sociales (245)

P.M.I.	20 (1)
Aide financière	40 (2)
P.M.I. et aide financière	20 (1)
P.M.I., aide financière et autre service	10 (3)
Autre service	10 (3)
TOTAL (4)	102 = 100 %

Intervalles de confiance : (1) 0,08 (2) 0,08 (3) 0,06

(4) effectif de personnes ayant rendu au moins une fois visite à une assistante sociale

Tableau 4.6/5 : Organisme dont dépend l'assistante sociale qui a rendu visite (246)

C.A.F.	60 (1)
Entreprise	10 (2)
Sécurité Sociale	10 (2)
Autre(s) service(s)	10 (2)
Plusieurs services différents	20 (3)
TOTAL (4)	54=100 %

Intervalles de confiance : (1) 0,07 (2) 0,08 (3) 0,10

(4) effectif de personnes ayant reçu la visite d'une assistante sociale

- . Un peu plus de la moitié des personnes interrogées . n'ont jamais rencontré d'assistante sociale.

- . La proportion de ceux qui ont été en rapport . avec ces dernières est plus élevée chez les femmes . (46,5 %) que chez les hommes (33,5 %), observa- . tion qui n'est pas pour surprendre.

- . Les autres variations dégagées ne sont pas signi- . ficatives. 61 % des sujets ne se sont jamais . rendu à une permanence d'assistantes sociales . et 75 % n'ont jamais reçu la visite de l'une . d'entre elles. En ce qui concerne cette dernière . fréquence, on note à nouveau qu'elle est plus . élevée chez les femmes que chez les hommes . (69 % / 81 %)

- . La plupart des visites rendues par les assistantes . sociales sont motivées par des demandes d'aide . financière (40 %). Dans 20 % des cas, protection . maternelle et infantile et demande d'aide finan- . cière justifient la requête.

4.7 RECOURS AU SERVICE D'ACTION SOCIALE DE LA C.A.F. EN CAS DE BESOIN DANS L'AVENIR

Tableau 4.7/1 : Fréquences de recours (223)

ENVISAGENT DE FAIRE APPEL EN CAS DE BESOIN	N'ENVISAGENT PAS D'Y RECOURIR	n.s.pr.p.	T O T A L
93 (1)	3 (2)	4 (3)	300 = 100 %

Intervalles de confiance : (1) 0,03 (2) 0,01 (3) 0,02

. Une très forte majorité de personnes (93 %) se déclarent prêtes à faire appel au service d'Action Sociale de la C.A.F. au cas où un besoin nouveau se ferait sentir. La question, qui n'engage pas, ne suscite que très peu de réactions négatives. Ces fréquences confirment l'utilité d'une campagne d'information.

**4.8 SOUHAITS D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE SERVICE
D'ACTION SOCIALE DE LA C.A.F.**

Tableau 4.8/1 : Comparaisons de fréquences (221)

POURCENTAGE DE PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	Souhaite obtenir + d'informations	Ne le souhaite pas	Indécis
ENSEMBLE	300 = 100 %	87 (1)	7 (2)	6 (3)
SEXE x				
Hommes	142 = 100 %	84,5	10	5,5
Femmes	158 = 100 %	89	4	7
AGE xx				
- de 20 ans	16 = 100 %	100	0	0
20 à 35 ans	146 = 100 %	88	7	5
35 à 50 ans	98 = 100 %	85	7	8
50 à 65 ans	40 = 100 %	90	7	3
SITUATION DE FAMILLE xxx				
Mariés	87 = 100 %	77	15	8
Célib.	115 = 100 %	92	2	6
Concub. déc.	37 = 100 %	92	8	0
Div; ve; sép.	35 = 100 %	89	3	8
Concub. n. déc.				
Célib.act	26 = 100 %	88	4	8
RESIDENCE xxxx				
Cayenne et env.	217 = 100 %	91	5	4
Littoral O.	78 = 100 %	76	13	11
Cacao	(5)	(5)	(0)	(0)
NOMBRE D'ENFANTS xxxxx				
Sans enfants	42 = 100 %	77	23	0
1 enfant	87 = 100 %	85	6	9
2 enfants	69 = 100 %	83	15	2
3 enfants	46 = 100 %	89	7	4
4 enfants	28 = 100 %	95	5	0
5 enfants	16 = 100 %	91	0	9
6 enfants et +	(12)	(11)	(0)	(1)

Intervalles de confiance : (1) 0,04
(2) 0,03
(3) 0,03

chi²x n.s.
xx n.s.
xxx n.s.
xxxx n.s.
xxxxx n.s.

. De la même manière, la proposition d'informations complémentaires sur le service d'Action Sociale est massivement agréée (87 %). La proportion de souhaits est plus forte dans la région de Cayenne (91 %) que sur le Littoral Ouest (76 %) où le nombre d'indécis est plus élevé (11 % / 4 %)

. En résumé, on retiendra que les Prestations
. d'Action Sociale sont très demandées, notamment
. celles concernant le logement (aide au relogement,
. aide individualisée au paiement des loyers,
. aide à l'amélioration de l'habitat, prime exceptionnelle
. d'entrée dans les lieux), mais le
. service des prêts reste peu connu.

. Le niveau de satisfaction est, d'une manière
. générale, élevé, principalement pour ce qui
. concerne la prime de rentrée scolaire et l'aide
. à l'occasion de la fête des mères.

. Quant aux aides destinées à l'éducation, elles
. proviennent principalement de la Caisse, bien
. que la prise en charge des vacances soit peu
. sollicitée en raison de la complexité des démarches.
. L'accueil est jugé bon.

. Les contacts avec les assistantes sociales sont
. rares. Ils sont surtout motivés par des demandes
. d'aide financière et de protection maternelle
. et infantile. Une campagne d'information sur
. les activités de la Caisse par le truchement
. des assistantes apparaît souhaitable.

- 5 -

OPINIONS ET ATTITUDES A L'EGARD
DU SERVICE D'ACTION SOCIALE
DE LA C.A.F.

Ce chapitre est réservé aux opinions, jugements et attitudes exprimés par les personnes constituant l'échantillon à l'égard des activités de la Caisse et, plus particulièrement, de son service d'Action Sociale, ainsi qu'à l'égard des choix possibles en cas de diminution des crédits.

Seront successivement analysés : la connaissance des conditions requises pour bénéficier des prestations, le degré de satisfaction procuré par les différentes formes d'aide, les jugements sur l'adaptation des prestations aux besoins d'une manière générale et selon les domaines d'intervention, les obstacles majeurs à cette adaptation (insuffisance des crédits, des moyens matériels et en personnel), les solutions appropriées en cas de diminution des crédits, les jugements sur le mode de calcul ou quotient familial, sur le principe de l'alignement des allocations sur le SMIG, sur celui du versement des prestations à l'organisme employeur.

5.1 UTILITE DES INFORMATIONS SUR LE SERVICE
D'ACTION SOCIALE

Tableau 5.1/1 : Comparaisons de fréquences (257)

POURCENTAGE DE PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	Les informations sur le Service d'Action Sociale permettent-elles de tirer un meilleur parti de *		
		OUI	NON	n.s.pr.p.
ENSEMBLE	300 = 100 %	30 (1)	43 (2)	27 (3)
AGE x				
- de 20 ans	16 = 100 %	50	37,5	12,5
20 à 35 ans	146 = 100 %	35,5	42	22,5
35 à 50 ans	98 = 100 %	19	49	32
50 à 65 ans	40 = 100 %	31	45	24
SITUATION DE FAMILLE xx				
Mariés	87 = 100 %	25	43	32
Célib.	115 = 100 %	33	44	23
Concub. déc.	37 = 100 %	32	40	28
Div. ve. sép.	35 = 100 %	11	46	43
Concub. n. déc.				
Célib. act.	26 = 100 %	52	40	8
RESIDENCE xxx				
Cayenne et env.	217 = 100 %	31	44	25
Littoral O.	78 = 100 %	21	53	26
Cacao	(51)	(1)	0	(4)
ACTIVITES PROFESSIONNELLES xxxx				
Indép. et employ.	27 = 100 %	33	30	37
Salariés s. pr.	91 = 100 %	31	45	24
Salariés s. pu.	69 = 100 %	29	46	25
Ne travaillent pas act.	113 = 100 %	28	42	30

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,06 (3) 0,05

khi² x n.s.
 xx n.s.
 xxx s.
 xxxx n.s.

.Les informations diffusées par la Caisse et portant sur les activités du Service d'Action Sociale ne paraissent pas satisfaire pleinement les allocataires puisque 30 % d'entre eux seulement déclarent tirer, grâce à elles, un meilleur parti de cet organisme. Le taux de satisfaction est sensiblement plus élevé à Cayenne et dans les environs (31 %) que dans les communes du Littoral Ouest (21 %). Cette constatation porte à penser qu'un effort d'information supplémentaire à l'intention des allocataires résidents de ces communes est souhaitable. Les autres variations relevées ne sont pas significatives.

* de cet organisme

5.2 INFORMATION SUR LES CONDITIONS DE BENEFICE DES PRESTATIONS
D'ACTION SOCIALE ET RECOURS AU SERVICE

Tableau 5.2/1 : Comparaisons de fréquences (219)

POURCENTAGE DE PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	N'ont jamais sollicité de prestation *	N'ont jamais sollicité de prestation**	n.s.pr.p.
ENSEMBLE	300 = 100 %	50 (1)	45 (2)	5 (3)
SEXE x				
Hommes	142 = 100 %	53,5	42,5	4
Femmes	158 = 100 %	47,5	46,5	6
AGE xx				
- de 20 ans	16 = 100 %	37,5	62,5	0
20 à 35 ans	146 = 100 %	52	44	4
35 à 50 ans	98 = 100 %	52	42	6
50 à 65 ans	40 = 100 %	55	42	3
SITUATION DE FAMILLE xxx				
Mariés	87 = 100 %	54	40	6
Célib.	115 = 100 %	51	43	6
Concub. déc.	37 = 100 %	68	32	0
Div, ve., sép.	35 = 100 %	34	60	6
Concub. n. déc.				
Célib. act.	26 = 100 %	32	64	4
NOMBRE D'ENFANTS xxxx				
sans	42 = 100 %	31	54	15
1 enfant	87 = 100 %	51	23	26
2 enfants	69 = 100 %	48,5	50	1,5
3 enfants	46 = 100 %	55	40	5
4 enfants	28 = 100 %	65	35	0
5 enfants	16 = 100 %	32	63,5	4,5
6 enfants et +	(12)	(5)	(6)	(1)
RÉSIDENTE xxxxx				
Cayenne et env.	217 = 100 %	52	46	2
Littoral O.	78 = 100 %	45	44	11
Cacao	(5)	(4)	(1)	(5)
ACTIVITES PROFESSIONNELLES xxxxxx				
Indép. et employ.	27 = 100 %	67	26	7
Salariés s. pr.	91 = 100 %	52	45	3
Salariés s. pu.	69 = 100 %	36	60	4
Ne travaillent pas act.	113 = 100 %	54	41	5

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,06 (3) 0,02

khi² x n.s. xxx n.s. xxxxx n.s.
 xx n.s. xxxx s. xxxxxx n.s.

* parce qu'ils ignoraient qu'ils pouvaient en bénéficier

** bien que sachant qu'ils pouvaient en bénéficier

- . La moitié des allocataires interrogés appa-
. rent effectivement mal informés des conditions
. requises pour bénéficier de prestations d'Action
. Sociale.
- . Cette proportion varie sensiblement en fonction
. du nombre d'enfants, mais d'une manière diffici-
. lement interprétable.
- . Les autres variations ne sont pas significatives.

5.3 ADAPTATION DES PRESTATIONS AUX BESOINS

Tableau 5.3/1 : Sentiment d'une évolution allant dans le sens d'une meilleure adaptation des prestations d'Action Sociale aux besoins réels des allocataires (226)

POURCENTAGE DE PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	OUI	NON	n.s.pr.p.
ENSEMBLE	300 = 100 %	40 (1)	20 (2)	40 (1)
SEXE x				
Hommes	142 = 100 %	34	22,5	43,5
Femmes	158 = 100 %	46	16,5	37,5
SITUATION DE FAMILLE xx				
Mariés	87 = 100 %	29	26	45
Célib.	115 = 100 %	46	17	37
Concub. déc.	37 = 100 %	38	13,5	48,5
Div., ve., sép.	35 = 100 %	38	22	40
Concub. n. déc.				
Célib. act.	25 = 100 %	68,5	13	18,5

Intervalles de confiance : (1) 0,06

(2) 0,04

khi² x n.s.
 xx s.

Tableau 5.3/2 : Domaines dans lesquels cette amélioration s'est produite

JUGEMENTS DOMAINES	Y-a-t-il eu amélioration ?		n.s.pr.p.	TOTAL
	OUI	NON		
Multiplication des formes d'aide	52 (1)	17 (2)	31 (3)	300 = 100 %
Meilleure distribution des aides à ceux qui en ont besoin	28 (4)	23 (5)	49 (6)	300 = 100 %

Intervalles de confiance : (1) 0,04
(2) 0,04

(3) 0,02
(4) 0,04

(5) 0,03
(6) 0,02

. Près de la moitié (40 %) des personnes interrogées . affirment que l'évolution actuelle va dans le . sens d'une meilleure adaptation des prestations . d'Action Sociale aux besoins réels des alloca- . taires, mais les réponses indécises sont nombreu- . ses (40 %).

. Cette affirmation est plus manifeste chez concu- . bins, divorcés, veufs, séparés et célibataires . (62,5 % ; 38 % ; 46 %) que chez les gens mariés . (29 %). Il n'y a pas de différence significative . entre les réponses des hommes et des femmes.

. Cette affirmation est aussi plus marquée lorsqu'il . s'agit de la multiplication des formes d'aide . (52 %) que lorsque l'interrogation porte sur . une meilleure distribution de celles-ci (28 %).

5.4 OBSTACLES A UNE MEILLEURE ADAPTATION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Tableau 5.4/1 : Obstacles à une amélioration de l'adaptation des prestations aux besoins, comparaisons de fréquences (234)

TYPES DE REPONSES NATURE DES OBSTACLES	OUI	NON	n.s.pr.p.	TOTAL
Les moyens sont globalement insuffisants	22 (1)	42 (2)	36 (3)	300 = 100 %
L'information est insuffisante	40 (4)	30 (5)	30 (5)	300 = 100 %
Le montant des sommes consacrées aux prestations d'Aide Sociale sont insuffisantes	28 (6)	31 (7)	41 (8)	300 = 100 %
Les moyens matériels sont insuffisants	19 (9)	36 (10)	45 (11)	300 = 100 %
Les moyens en personnel sont insuffisants	19 (9)	40 (4)	41 (8)	300 = 100 %
Les assistantes sociales font mal leur travail	12 (12)	43 (13)	45 (11)	300 = 100 %

Intervalles de confiance : (1) 0,04 (7) 0,05 (13) 0,06
 (2) 0,06 (8) 0,06
 (3) 0,05 (9) 0,04
 (4) 0,06 (10) 0,05
 (5) 0,05 (11) 0,06
 (6) 0,05 (12) 0,04

Tableau 5.4/2 : Les moyens dont dispose la Caisse sont-ils globalement suffisants (230)

POURCENTAGE DES PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	Les moyens sont-ils suffisants ?		n.s.p.p.
		NON	QUI	
ENSEMBLE	300 = 100 %	22 (1)	42 (2)	36 (2)
SITUATION DE FAMILLE x				
Mariés	87 = 100 %	28	24	48
Célib.	115 = 100 %	21	37	42
Concub. déc.	37 = 100 %	19	40	41
Div., ve., sép.	35 = 100 %	20	29	51
Concub. n. déc.				20
Célib. act.	26 = 100 %	15	65	20

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,06 (3) 0,05

khi² x s.

Tableau 5.4/3 : Le montant des crédits consacrés aux Prestations d'Action Sociale est-il suffisant ? (231)

POURCENTAGE DES PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	NON	OUI	n.s.pr.p.
ENSEMBLE	300 = 100 %	28 (1)	31 (2)	41 (3)
SITUATION DE FAMILLE x				
Mariés	87 = 100 %	26	25	49
Célib.	115 = 100 %	26	26	48
Concub. déc.	37 = 100 %	22	37	41
Div., ve., sép.	35 = 100 %	23	28	49
Concub. n. déc.				
Célib. act.	26 = 100 %	27	61	12

kh² x s.

Tableau 5.4/4 : Les moyens matériels sont-ils suffisants ?
(232)

POURCENTAGE DES PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	NON	OUI	n.s.pr.p.
ENSEMBLE	300 = 100 %	19	36	45
SITUATION DE FAMILLE x				
Mariés	87 = 100 %	23	27	50
Célib.	115 = 100 %	18	39	43
Concub. déc.	37 = 100 %	14	40	46
Div., ve., sép.	35 = 100 %	14	32	54
Concub. n. déc.				
Célib. act.	26 = 100 %	40	30	30

khi ²X N.s.

Tableau 5.4/5 : Les moyens en personnel sont-ils suffisants ? (233)

POURCENTAGE DES PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	NON	OUI	n.s.pr.p.
ENSEMBLE	300 - 100 %	19	40	41
SITUATION DE FAMILLE x				
Mariés	87 - 100 %	22	31	47
Célib.	115 - 100 %	22	35	43
Concub. déc.	37 - 100 %	11	43	46
Div., ve., sép.	35 - 100 %	12	37	51
Concub..n. déc.				
Célib. act.	26 - 100 %	12	65	23

khi ² x n.s.

. La proportion de personnes estimant que les moyens dont dispose le Service d'Action Sociale sont insuffisants s'élève à moins d'un quart. Cette proportion se situe au-dessus de la moyenne chez les gens mariés (28 %) ; elle est, au contraire, inférieure à la moyenne chez les concubins non déclarés et ceux qui se sont présentés comme célibataires au moment de l'enquête (15 %)

. L'insuffisance de l'information apparaît comme l'obstacle majeur à une amélioration de l'adaptation des prestations aux besoins (40 %). L'insuffisance des crédits, des moyens matériels et des moyens en personnel sont moins fréquemment cités (28 % / 19 %). Il est rare que les assistantes sociales soient tenues pour responsables (12 %).

5.5 OBSTACLES AUX OBJECTIFS DU SERVICE D'ACTION SOCIALETableau 5.5/1 : Nature des obstacles (237-239)

TYPE DE REPONSES NATURE DES OBSTACLES	L'Action Sociale n'atteint pas son objectif. Quelles raisons ?		n.s.pr.p.	TOTAL
	celle-là	Autres		
Le mouvement d'adaptation est trop long par rapport au mouvement des situations	45 (1)	14 (2)	41 (3)	300 = 100 %
Il n'y a eu aucun effort systématique de connaissance des besoins des allocataires	45 (1)	25 (4)	30 (5)	300 = 100 %
L'aide couvre une trop faible part des besoins	42 (6)	23 (7)	35 (8)	300 = 100 %
Le règlement d'action sociale est trop général	36 (9)	17 (10)	47 (11)	300 = 100 %

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (5) 0,05 (9) 0,05
 (2) 0,04 (6) 0,06 (10) 0,04
 (3) 0,06 (7) 0,05 (11) 0,06
 (4) 0,05 (8) 0,05

. Nous avons proposé aux personnes interrogées quatre
 . obstacles possibles aux objectifs du Service
 . d'Action Sociale. Dans leur majorité, elles adhèrent
 . à nos jugements, avec cependant une proportion
 . élevée d'indécis. Le tableau 5.4/1 résume les
 . réponses à ces propositions. On voit que c'est
 . l'hypothèse d'une insuffisance d'effort dans la
 . connaissance des besoins des allocataires qui
 . suscite à la fois le plus de réponses affirmatives
 . et le moins de réponses indécises.

. Nous avons choisi d'analyser plus en détail la
 . ventilation des réponses à trois de ces questions.

Tableau 5.5/2 : Le mouvement d'adaptation est trop lent par rapport au mouvement des situations
(239)

POURCENTAGE DES PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	L'Action Sociale n'at- teint pas son objectif		L'A. S. atteint son objectif	n.s.pr.p.
		*	**		
ENSEMBLE	300 = 100 %	45	14		41
SITUATION DE FAMILLE x					
Mariés	87 = 100 %	44	6	8	42
Célib.	115 = 100 %	50	7	5	38
Concub. déc.	37 = 100 %	38	8	11	43
Div., ve., sép.	35 = 100 %	30	3	10	57
Concub. n. déc.					
Célib. act.	26 = 100 %	67	5	13	15

khi² X : N.s.

* pour cette raison

** pour d'autres raisons

. L'épreuve statistique fait apparaître que
les variations dégagées ne sont pas significatives

Tableau 5.5/3 : L'aide couvre une trop faible part
des besoins (237)

POURCENTAGE DES PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	L'Action Sociale n'at- teint pas son objectif		L'A. S. atteint son objectif	n.s.pr.p.
		*	**		
ENSEMBLE	300 = 100 %	42	23		35
SITUATION DE FAMILLE x					
Mariés	87 = 100 %	38	19	9	33
Célib.	115 = 100 %	47	9	6	38
Concub. déc.	37 = 100 %	38	16	14	32
Div., ve., sép.	35 = 100 %	34	3	6	57
Concub. n. déc.					
Célib. act.	26 = 100 %	52	20	12	16

khi² X : s.

* pour cette raison

** pour d'autres raisons

. Il apparaît que parmi les gens mariés une assez
. forte proportion de personnes attribuent les
. difficultés du service à d'autres facteurs qu'à
. une trop faible couverture des besoins. Cette
. proportion est, à l'inverse, faible chez les
. célibataires, ainsi que dans la catégorie formée
. par les divorcés, veufs ou séparés où l'on enre-
. gistre par ailleurs une proportion élevée de
. refus de s'engager. La proportion de réponses
. affirmatives est la plus élevée parmi les concu-
. bins non déclarés ou ceux qui étaient célibataires
. au moment de l'enquête.

Tableau 5.5/4 : Le règlement d'Action Sociale est trop général (238)

POURCENTAGE DES PERSONNES DANS CHAQUE CATEGORIE	ENSEMBLE	L'Action Sociale n'at- teint pas son objectif		L'A. S. atteint son objectif	n.s.pr.p.
		*	**		
ENSEMBLE	300 = 100 %	45	25		41
SITUATION DE FAMILLE					
Mariés	87 = 100 %	37	7	9	47
Célib.	115 = 100 %	36	9	4	51
Concub. déc.	37 = 100 %	32	11	14	43
Div., ve., sép.	35 = 100 %	33	10	3	54
Concub. n. déc.					
Célib. act.	26 = 100 %	52	15	13	20

khi² X : n.s.

* pour cette raison

** pour d'autres raisons

. L'ensemble des variations présentées ci-dessus
. n'est pas significatif. Il y a toutefois lieu
. de relever qu'une importante proportion de per-
. sonnes classées dans la catégorie des concubins
. non déclarés et des célibataires au moment de
. l'enquête, affirment que si l'Action Sociale
. n'atteint pas ses objectifs, c'est bien parce
. que le règlement est trop général.

5.6. CHOIX EN CAS DE DIMINUTION DES CREDITS DESTINES
A AIDER LES FAMILLES LES PLUS DEMUNIES

TABLEAU 5.6/1 : Solution appropriée en cas de diminution
des crédits destinés à aider les familles
les plus démunies (157)

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Réduction de l'aide pour tous	Réduction pour les moins défavorisés	Autre Répartition	Suppression de l'aide	n. s. pr. p
Ensemble	300=100%	25(1)	40(2)	5(3)	1(4)	29
INDICATEUR DE NIVEAU SOCIO-ECONOMIQUE x						
Possèdent une machine à laver	136=100%	22	47	6	2	31
N'en possèdent pas	169=100%	26	34	4	1	33

Intervalles de confiance (1) 0,05 (2) 0,06 (3) 0,02 (4) 0,01

Khi² x N.S.

. Nous avons interrogé les sujets sur les solutions à adopter au cas où une diminution des crédits serait imposée au Service d'Action Sociale. Quatre propositions leur ont été faites : réduire l'aide pour l'ensemble des bénéficiaires, la réserver aux plus défavorisés, la répartir d'une autre manière ou la supprimer. Ces deux dernières propositions recueillent peu de suffrages (5%, 1%).

. La majorité (40%) des personnes interrogées sont d'accord pour que la diminution affecte en priorité les moins défavorisés (40%).

. Nous avons analysé la répartition des réponses selon un indicateur de niveau socio-économique fourni par la possession d'une machine à laver. Les variations, qui vont d'ailleurs à contrario de notre hypothèse ne sont pas significatives.

TABLEAU 5.6/2 : Solution proposée pour chaque type d'aide en cas de diminution des sommes allouées (158 - 167)

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	la laisser inchangée	la diminuer	Autre répartition	suppression de l'aide	n.s.pr.p.
Allocation de dépannage décès	300=100%	56(1)	9(2)	1(3)	1(3)	33(4)
Aide aux vacances	300=100%	55(5)	11(6)	2(7)	2(7)	30(8)
Aide à l'amélioration de l'habitat	300=100%	53(9)	12(10)	3(11)	1(3)	31(12)
Aide au paiement des loyers	300=100%	53(9)	11(6)	3(11)	1(3)	32(13)
Allocation de garderie	300=100%	52(14)	10(15)	3(11)	2(7)	33(4)
Aide au relogement	300=100%	49(16)	12(10)	2(7)	1(3)	36(19)
Aide à l'équipement mobilier	300=100%	45(17)	15(18)	3(11)	2(7)	35(20)
Prime de tabliers	300=100%	45(17)	10(15)	3(11)	2(7)	35(20)
Allocation pour déménagement et réemménagement	300=100%	42(21)	19(22)	1(3)	4(23)	34(24)
Prime de mariage	300=100%	36(19)	22(25)	0	0	42(26)

Intervalles de confiance

(1) 0,06	(2) 0,03	(3) 0,01	(4) 0,05
(5) 0,06	(6) 0,04	(7) 0,02	(8) 0,05
(9) 0,06	(10) 0,04	(11) 0,02	(12) 0,05
(13) 0,05	(14) 0,06	(15) 0,03	(16) 0,06
(17) 0,06	(18) 0,04	(19) 0,05	(20) 0,05
(21) 0,06	(22) 0,04	(23) 0,02	(24) 0,05
(25) 0,05	(26) 0,06		

. Nous avons proposé, pour chaque type d'aide, quatre
. solutions : supprimer l'aide, la répartir autrement,
. la diminuer ou bien la laisser inchangée. On remar-
. dès l'abord que dans tous les cas, une majorité se
. prononce pour le statu quo avec des fréquences très
. voisines.

. Les proportions les plus élevées qui soient favora-
. bles au maintien de l'aide concernent le "dépannage
. décès", l'aide aux vacances, l'aide à l'améliora-
. tion de l'habitat, l'aide au paiement des loyers
. et l'allocation de garderie, qui recueillent plus
. de la moitié des suffrages.

. Dans tous les cas, le nombre de réponses favorables
. à une autre répartition ou à une suppression est
. faible cependant que celui des réponses indécises
. est élevé.

TABLEAU 5.6/3 : Solution appropriée en cas de diminution des sommes destinées à aider les familles les plus démunies :
cas de l'aide individualisée pour le paiement des loyers (160)

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	la laisser inchangée	la diminuer	la répartir autrement	la supprimer	n.s.pr.p.
Ensemble	300=100%	53(1)	11(2)	3(3)	1(4)	32(5)
SITUATION DE FAMILLE						
x						
Mariés	87=100%	49	10	1	4	36
Célib.	115=100%	52	14	2	0	32
Concub. déc.	37=100%	54	11	3	0	32
Div., Ve., Sép.	35=100%	54	9	3	0	34
Concub. n. déc.)	26=100%	65	8	12	4	11
Vélib. actuel }						

Intervalles de confiance :

(1) 0,06 (2) 0,03 (3) 0,02

(4) 0,01 (5) 0,05

Khi² x N.S.

. Nous avons examiné la ventilation des réponses selon
. la situation de famille dans le cas de l'aide pour le
. paiement des loyers. Les variations ne sont pas signi-
. ficatives.

Domaines dans lesquels une diminution des prestations d'Action Sociale pourrait être la plus marquée, tout en dégradant le

TABLEAU 5.6/4 : moins possible la situation des familles les plus démunies (165)

Pourcentage des Personnes dans Chaque catégorie	Ensemble	Domaine du Logement	Domaine de l'utilisation des services et équipements pour enfants	n. s. pr. p.
Ensemble	300=100%	37(1)	29(2)	34(3)
SITUATION DE FAMILLE x				
Mariés	87=100%	34,5	30	35,5
Célib.	115=100%	40	24	36
Concub. déc.	37=100%	24	41	35
Div. Ve. Sép.	35=100%	39	29	32
Concub. n. déc.) célib. act.)	26=100%	47	29	24
STATUT D'OCCUPATION xx				
Propriétaires	60=100%	29	31	40
Locataires	159=100%	42	28	30
Sous-locataires	(3)	(1)	(1)	(1)
Logés gratuitement	63=100%	29	30	41
Autre statut	15=100%	50	14	36

Intervalles de confiance (1) 0,05 (2) 0,05 (3) 0,05

Kh² x N.S.
xx N.S.

Les effets d'une telle diminution pourraient-ils être compensés par un accès plus aisé des familles démunies aux équipements

TABLEAU 5.6/5 : collectifs ? (170)

oui	non	n. s. pr. p.	Total
48(1)	7(2)	45(3)	300=100%

Intervalles de confiance (1) 0,06 (2) 0,003 (3) 0,06

- . Pour près de la moitié des personnes interrogées, il
- . il devrait être effectivement possible de compenser
- . une éventuelle diminution des crédits affectés à
- . l'Action Sociale par un accès plus aisé des familles
- . démunies aux équipements collectifs.

TABLEAU 5.6/6 : En cas de diminution, priorité accordée à l'une des trois possibilités suivantes

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Création d'équipement pour enfants en bas âge	Création d'équipement de vacances et de loisirs pour enfants	Aide aux familles pour logement et équipement ménager	n.s.pr.p
Ensemble	300=100%	13(1)	17(2)	52(3)	18
SITUATION DE FAMILLE					
Mariés x	38=100%	16	22	38	24
Célib.	115=100%	11	13	60	16
Concub. déc.	37=100%	8	8	54	30
Div. Ve. Sép.	35=100%	15	20	55	9
Concub. n. déc.,) Célib. act.)	26=100%	15	27	54	4
STATUT D'OCCUPATION					
Propriétaires xx	60=100%	19	19	29	33
Locataires	159=100%	12	18	56	14
Sous-locataires	(3)	(1)	(1)	(1)	(0)
Logés gratuitement	63=100%	8	6	60	26
Autres statuts	15=100%	7	22	57	14

Intervalles de confiance : (1) 0,04 (2) 0,04 (3) 0,06

Khi² x S.
xx S.

. Trois priorités ont été présentées aux sujets pour le cas où une diminution affecterait les crédits pour l'Action Sociale : accorder priorité à une aide destinée aux logements et aux équipements des ménages, privilégier la création d'équipements de vacances et de loisirs pour enfants, créer des équipements pour enfants en bas âge. C'est la première proposition qui est massivement choisie (52%).

. La distribution des options selon la situation de famille met à jour des variations importantes : les personnes mariées choisissent moins souvent l'aide au logement et aux équipements ménagers (38%) au contraire des concubins et célibataires (54%).

. Pour ce qui concerne la ventilation selon le statut d'occupation, on remarque que, d'une façon très logique, les propriétaires sont moins motivés par l'aide au logement et aux équipements ménagers (29%), au profit des deux autres options, au contraire des locataires et de ceux qui sont logés gratuitement (56%, 60%).

5.7. CHOIX EN NATURE D'AIDE AU LOGEMENT

TABLEAU 5.7/1 : Nature des choix. comparaisons
des fréquences (168)

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Développer la construction et/ou l'accès à la propriété	Développer la construction en vue du logement	n.s.pr.p.
Ensemble	300=100%	58(1)	21(2)	21(3)
SITUATION DE FAMILLE				
x				
Mariés	87=100%	62	14	24
Célib.	115=100%	50	26	24
Concub. déc.	37=100%	62	19	19
Div. Ve. Sép.	35=100%	71	12	17
Concub. n. déc.)	36=100%	48	40	12
Célib. act.)				
INDICATION DE NIVEAU SOCIO-ECONOMIQUE				
xx				
Possédant une machine à laver	136=100%	67	19	14
N'en possède pas	164=100%	50	23	27

Intervalles de confiance : (1) 0,06 (2) 0,05

Khi² x N.S.
 xx S.

. Il apparaît qu'une grande majorité de bénéficiaires
. préfèrent, quant à l'aide au logement, que soit déve-
. loppé l'accès à la propriété plutôt que la construc-
. tion en vue du logement locatif. Cette option est
. plus fréquente parmi ceux qui se situent dans la tran-
. che supérieure de revenus comme en témoigne la dichotomie établie selon la possession d'une machine à laver (67%, 50%). Les variations selon la situation de famille ne sont pas significatives.

5.8. CALCUL DU QUOTIENT FAMILIALTABLEAU 5.8/1 : Jugements sur le principe de calcul du quotient familial

- Le principe actuel de calcul du quotient familial est satisfaisant	32(1)	57(2)
- Ce principe n'est pas satisfaisant	24(3)	43(4)
- n. s. pr. p.	44(5)	--
TOTAL	300 ⁽⁶⁾ =100%	168 ⁽⁷⁾ =100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,05 (2) 0,06 (3) 0,05
 (4) 0,06 (5) 0,06

(6) Effectif total de l'échantillon

(7) Effectif des personnes ayant répondu à la question.

. La majorité des personnes interrogées refusent
 . de s'engager (44%) cependant qu'une importante
 . proportion (32%) se déclare satisfaite par le
 . principe actuel de calcul du quotient familial.

TABLEAU 5.8/2 : Jugements sur une réforme du principe de calcul du quotient familial

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Il faut prendre en compte d'autres renseignements pour calculer le quotient familial	Le principe actuel peut être conservé	n.s.pr.p.
Ensemble	300=100%	59(1)	9(2)	32(3)
SITUATION DE FAMILLE				
x				
Mariés	87=100%	57,5	9	33,5
Célib.	115=100%	61	5	34
Concub. déc.	37=100%	46	19	35
Div. Ve. Sép.	35=100%	70	6	24
Concub. n. déc. } Célib. act. }	26=100%	64	12	24

Intervalles de confiance :

(1) 0,06 (2) 0,03 (3) 0,05

Khi² x N.S.

. Alors que 32% des personnes interrogées déclaraient se satisfaire du principe de calcul actuellement en vigueur, 59% estiment nécessaire que d'autres renseignements interviennent dans ce calcul. Cette proportion s'élève à 87%, si l'on ne tient pas compte des réponses indéterminées. Les variations établies selon la situation de famille ne sont pas significatives.

5.9. JUGEMENTS SUR LE PRINCIPE DE L'ALIGNEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES SUR LE S.M.I.G.

5.9/1 : Caractère équitable du principe.

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Ce principe est équitable	Ce principe est peu équitable	n.s.pr.p.
Ensemble	300=100%	19(1)	37(2)	44(3)
AGE x				
- de 20 ans	16=100%	0	37,5	62,5
20 à 35 ans	146=100%	20	40	40
35 à 50 ans	98=100%	20	34	46
50 à 65 ans	40=100%	28	28	44
SITUATION DE FAMILLE xx				
Mariés	87=100%	25	33	42
Célib.	115=100%	17	39	44
Concub. déc.	37=100%	16	27	57
div., ve., sép.	35=100%	22	34	44
Concub. n. déc.) célibat. actuel)	26=100%	15	51	34
NOMBRE D'ENFANTS xxx				
Sans	42=100%	0	38,5	61,5
1 enfant	87=100%	12,5	51	36,5
2 enfants	69=100%	21	23	46
3 enfants	46=100%	27	23	50
4 enfants	28=100%	35	25	40
5 enfants	16=100%	9	45,5	45,5
6 enfants et +	(12)	(3)	(5)	(4)
POSSESSION DE ROBOTS MENAGERS xxxx				
Possèdent des robots ménagers	51=100%	27,5	43	29,5
N'en possèdent pas	244=100%	17	35	48

Intervalles de confiance (1) 0,04 (2) 0,05 (3) 0,06

Khi²

x	N.S.
xx	N.S.
xxx	S.
xxxx	S.

. Les allocations familiales sont alignées sur
. le S.M.I.G. ; le principe apparaît-il équitable ?
. 19% seulement des personnes interrogées l'affir-
. ment. Cette proportion croît en fonction du nom-
. bre d'enfants à charge : nulle dans le groupe
. formé des personnes sans enfant (dont plus de la
. moitié répondent négativement), elle a atteint
. 35% dans le groupe constitué par ceux qui ont
. quatre enfants.

. La ventilation des opinions selon un indicateur
. du niveau socio-économique montre que les répon-
. ses affirmatives sont nettement plus nombreuses
. chez qui disposent des revenus les plus élevés
. (27,5% / 17%).

. Les variations selon l'âge et la situation de
. famille ne sont pas significatives.

5.10 VERSEMENT DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE NON PAS
DIRECTEMENT AUX ALLOCATAIRES MAIS A L'ORGANISME
EMPLOYEUR

TABLEAU 5.10/1 : Opinions sur ce procédé

Estiment cette façon de procéder bonne	Estiment cette façon de procéder mauvaise	n. s. pr. p.	Total
15(1)	4(2)	81(3)	300=100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,04 (2) 0,02 (3) 0,04

. Cette question suscite une extrême réserve de la part des
. personnes interrogées puisque 81% d'entre elles ne se pro-
. noncent pas.

L'insuffisance des informations dans les deux sens apparaît comme l'obstacle majeur à une amélioration de l'adaptation des prestations aux besoins. Ainsi les conditions requises pour bénéficier des prestations d'Action Sociale sont mal connues en particulier hors de CAYENNE.

Le sentiment d'une évolution dans le sens d'une meilleure adaptation des prestations aux besoins n'est pas unanime (notamment chez les gens mariés). En particulier pour ce qui concerne la distribution des Aides.

L'insuffisance des moyens, surtout des crédits, est fréquemment soulignée par les gens mariés.

Un effort plus important dans la connaissance des besoins des allocataires contribuerait à la réalisation des objectifs de la Caisse.

En cas ou une réduction globale de crédits interviendrait, les personnes interrogées ne souhaitent pas que tous les allocataires en soient affectés d'une manière uniforme mais qu'elle soit modulée en fonction de revenus. Les allocataires paraissent particulièrement attachés au maintien du dépannage décès et des aides aux vacances, à l'amélioration de l'habitat et au paiement des loyers.

Au cas où la conjoncture exigerait que soit pratiquée une réduction dans un secteur déterminé priorité devrait être accordée au domaine du logement plutôt qu'à celui des services et équipements pour enfants. Cette diminution pourrait d'ailleurs être compensée par un accès aisé aux équipements collectifs.

Dans le domaine privilégié des logements, il serait souhaitable de développer la construction en vue de l'accès à la propriété plutôt que le logement locatif. Cette tendance est la plus affirmée chez ceux dont les revenus facilitent cet accès.

Le principe actuel de calcul du quotient familial semble assez satisfaisant encore que la prise en compte d'autres critères soit envisagée avec satisfaction.

Le principe de l'alignement des allocations familiales sur le S.M.I.G. est jugé peu équitable, notamment parmi les ménages ayant peu d'enfants. Celui du paiement de ces allocations par l'intermédiaire de l'employeur ne suscite que des opinions indécises.

- 6 -

JUGEMENTS SUR LES RECHERCHES
MENEES PAR LA C.A.F.
POUR MIEUX SATISFAIRE LES BESOINS DES FAMILLES

Ce dernier chapitre est réservé aux jugements émis par les personnes enquêtées sur les différents aspects des recherches conduites par la Caisse pour mieux ajuster son action aux besoins des allocataires :

- utilité et nécessité pour la C.A.F. de se tenir informée des besoins et mécontentements de ses allocataires,

- divers moyens proposés pour améliorer la connaissance de ces besoins et pour diffuser les informations sur le Service d'Action Sociale,

- intérêt porté à l'amélioration de la diffusion de ces informations.

6.1. UTILITE ET NECESSITE DE FAIRE CONNAITRE A LA
CAISSE LES BESOINS DES ALLOCATAIRES

TABLEAU 6.1/1 : Comparaisons de fréquences (247)

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Il est utile et nécessaire de faire connaître à la Caisse les besoins des allocataires	Ce n'est pas utile, ni nécessaire	n. s. pr.p.
Ensemble	300=100%	78(1)	9(2)	13(3)
SEXE x				
Hommes	142=100%	75	11	14
Femmes	158=100%	80	6,5	13,5
RESIDENCE xx				
Cayenne et env.	217=100%	80	9	11
Littoral O.	78=100%	70	8	22
Cacao	(5)	(4)	0	(1)
CONDITIONS DE TRAVAIL ACTUELLES xxx				
p.t.r.	167=100%	78	10	12
t. par. r.	12	(11)	(1)	(0)
t. par. oc.	6	(4)	(0)	(0)
ne travaille pas actuellement. }	115=100%	75	7	18

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,03 (3) 0,04

Khi²

x N.S.
xx N.S.
xxx N.S.

6.2. UTILITE ET NECESSITE DE FAIRE CONNAITRE A LA CAISSE
LE MECONTENTEMENT DES ALLOCATAIRES

TABLEAU 6.2/1 : Comparaisons de fréquences (248)

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Il est utile et nécessaire de faire connaître à la Caisse le mécontentement des allocataires	Ce n'est pas utile ni nécessaire	n.s.pr.p.
Ensemble	300=100%	70(1)	13(2)	17(3)
SEXE x				
Hommes	142=100%	72	14	14
Femmes	158=100%	68	11	21
RESIDENCE xx				
Cayenne et env.	217=100%	69	14	17
Littoral O.	78=100%	76	6	18
Cacao	(5)	(1)	(3)	(1)
CONDITIONS DE TRAVAIL ACTUELLES xxx				
p.t.r.	167=100%	71	15	14
t.par.r.	12	(11)	(0)	(1)
t.par.oc.	6	(5)	(1)	(0)
ne travaille pas actuellement }	115=100%	66	10	24

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,04 (3) 0,04

Khi² x N.S.

xx S.

xxx N.S.

. L'utilité et la nécessité de porter à la connaissance de
. la Caisse les besoins et les mécontentements des allocatai-
. cataires n'est pas mise en doute (78%, 70%). Pour ce qui
. concerne les mécontentements la tendance est plus affir-
. mée dans la région de Cayenne (69%) que sur le littoral
. Ouest (76%).

6.3. MOYENS PROPOSES POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE DES BESOINS DES ALLOCATAIRES

TABLEAU 6.3/1 : Répartition des fréquences (249-256)

Propositions	Contributeur à cette amélioration	n'y contribue pas	n.s.pr.p.	Total	(*)
Amélioration du dialogue entre allocataires et C.A.F.	71(1)	3(2)	26(3)	300=100%	16(21)
Mise en commun systématique des informations recueillies par les assistantes des dif. services	63(4)	9(5)	28(6)	300=100%	14(22)
Meilleures concertations entre assistantes sles.	60(7)	5(8)	35(9)	300=100%	14(22)
Désignation au niveau des quartiers ou des communes d'un responsable issu du milieu chargé d'établir la liaison avec les assistantes sociales	59(10)	8(11)	33(12)	300=100%	13(23)
Création d'un service d'enquête spécialisée auprès de la C.A.F.	58	5(8)	37(13)	300=100%	13(23)
Réalisation périodique d'enquêtes par les services spécialisés	55(14)	6(15)	39(16)	300=100%	12(24)
Augmentation du nombre d'assistantes sociales	48(17)	11(8)	41(12)	300=100%	11(25)
Rectification des secteurs affectés aux assistantes sociales de la C.A.F.	33(12)	19(20)	48(17)	300=100%	7(26)

Intervalles de confiance :

(1) 0,05	(2) 0,02	(3) 0,05	(4) 0,04	(5) 0,03	(6) 0,05
(7) 0,06	(8) 0,02	(9) 0,05	(10) 0,06	(11) 0,03	(12) 0,05
(13) 0,05	(14) 0,06	(15) 0,03	(16) 0,06	(17) 0,06	(18) 0,04
(19) 0,06	(20) 0,04	(21) 0,02	(22) 0,02	(23) 0,02	(24) 0,02
(25) 0,02	(26) 0,01				

(*) sur l'ensemble des réponses affirmatives = 1341

- Parmi les moyens proposés pour améliorer la connaissance par la Caisse des besoins des allocataires, c'est l'amélioration du dialogue qui est le plus souvent cité (16% de l'ensemble des réponses affirmatives). Viennent ensuite la mise en commun des informations détenues par les différents services et la concertation entre assistantes (14%) ; en troisième lieu la désignation de responsables de quartier (13%). La réduction des secteurs des Assistantes Sociales est rarement présentée comme un moyen efficace (7%).

TABLEAU 6.3/2 : La désignation, au niveau des quartiers ou des communes, d'un responsable (issu du milieu et chargé d'établir la liaison avec les assistantes sociales) est-elle un bon moyen d'améliorer la connaissance des besoins des allocataires ? (255)

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Oui, c'est un bon moyen	non, ce n'en est pas un	n. s. pr. p.
Ensemble	300=100%	59	8	33
RESIDENCE x				
Cayenne et env.	217=100%	60	6	34
Littoral Ouest	78=100%	55	13	32
Cacao	(5)	(4)	(0)	(1)
ACTIVITES PROFESSIONNELLES xx				
Indép. et employ.	27=100%	74	5	21
Salariés s. pr.	91=100%	52	9	39
Salariés s. pu.	69=100%	58	11	31
Ne travaillent pas act.	113=100%	57	3	40

$\text{K}\chi^2$

x N.S.

xx N.S.

TABLEAU 6.3/3 :

La réalisation périodique d'enquêtes par les services spécialisés est-elle un bon moyen d'améliorer la connaissance des besoins des allocataires ? (253)

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Oui, c'est un bon moyen	Non, ce n'est pas un bon moyen	n. s. pr. p.
Ensemble	300=100%	55	6	39
RESIDENCE x				
Cayenne et env.	217=100%	56	4	40
Littoral O.	78=100%	51	9	40
Cacao	(5)	(3)	(0)	(2)

Khi^2 x N.S.

TABLEAU 6.3/4

La réduction des secteurs affectés aux assistantes sociales de la C.A.F. est-elle un bon moyen d'améliorer la connaissance des besoins des allocataires ? (256)

Pourcentage des personnes dans chaque catégorie	Ensemble	Oui, c'est un bon moyen	Non, ce n'est pas un bon moyen	n. s. pr. p.
Ensemble	300=100%	33	19	48
RESIDENCE x				
Cayenne et env.	217=100%	35	19	46
Littoral O.	78=100%	32	19	49
Cacao	(5)	(3)	(0)	(2)

Khi^2 x N.S.

. Aucune des variations dégagées, selon la résidence et les activités professionnelles, n'est significative.

6.4. MIEUX MOYEN POUR DIFFUSER LES INFORMATIONS SUR LE SERVICE
D'ACTION SOCIALE

TABLEAU 6.4/1 : Répartition de fréquences (259)

- Diffusion d'un bulletin périodique	22(1)
- Augmentation du nombre d'Assistants Sociales	18(2)
- Désignation d'un responsable issu du milieu par quartier ou commune	15(3)
- Amélioration du service d'accueil	13(4)
- Recours plus systématique aux médias	12(5)
- Diffusion d'un bulletin apériodique	2(6)
- n. s. pr. p.	18(7)
- ENSEMBLE	300=100%

Intervalles de confiance :

(1) 0,05	(2) 0,04	(3) 0,04
(4) 0,04	(5) 0,04	(6) 0,02

. Nous avons demandé à chacune des personnes interrogées
. de faire un choix parmi sept moyens susceptibles d'a-
. méliorer la diffusion des informations sur le Service
. d'Action Sociale. La création d'un bulletin périodique
. (22% des suffrages), l'augmentation du nombre des As-
. sistantes Sociales (18%) et la désignation d'un respon-
. sable de quartier (15%) sont les trois moyens les plus
. souvent cités.

6.5. INTERET PORTE A L'AMELIORATION DE LA DIFFUSION
DES INFORMATIONS

TABLEAU 6.5/1 : Répartition de fréquences (260)

- Portent intérêt à cette amélioration	77(1)
- N'y portent pas intérêt	6(3)
- n. s. pr. p.	17(3)
- ENSEMBLE	300=100%

Intervalles de confiance : (1) 0,05 (2) 0,03 (3) 0,04

. Une très grande majorité de sujets (77%) déclarent porter
. intérêt à l'amélioration de la diffusion de ces infor-
. mations.

oOo

Les allocataires estiment nécessaire une meilleure connaissance de leurs besoins et mécontentements, en particulier sur le littoral Ouest.

Cette amélioration se réaliserait notamment par une plus grande attention portée au dialogue entre Caisse et Allocataires et par une mise en commun des informations.

La création d'un bulletin et l'augmentation du nombre d'Assistants Sociaux permettraient au Service d'Action Sociale d'être mieux connu.

La désignation de responsables de quartier qui serviraient d'intermédiaire entre les allocataires et la Caisse apparaît très souhaitable.

CONCLUSIONS

NIVEAU D'INFORMATION SUR LES ACTIVITES DE LA CAISSE ET LE SERVICE D'ACTION SOCIALE

L'information des allocataires est de niveau variable selon les domaines, le sexe, la résidence et le statut professionnel des bénéficiaires.

Les locaux de la Caisse et en particulier du Service d'Action Sociale sont bien connus notamment des bénéficiaires résidant dans la région de Cayenne, parmi les femmes et les salariés. Les locaux et les activités des Assistantes Sociales le sont beaucoup moins, surtout hors de Cayenne où la confusion avec les services municipaux est fréquente.

L'information sur les conditions d'attribution des prestations d'Action Sociale est assez floue, le service des prêts est très peu connu, notamment dans les communes du littoral Ouest, chez les hommes et les non-salariés.

D'une manière générale, on est mieux informé à Cayenne, en milieu féminin et salarié.

NIVEAU DE SATISFACTION

Les prestations d'Action Sociale sont très demandées et donnent satisfaction.

SOUHAITS EN CAS DE REDUCTION GLOBALE DES CREDITS AFFECTES A L'AIDE SOCIALE

- Modulation des prestations en fonction des revenus mais sans toucher aux allocations de dépannage décès, à l'aide

aux vacances, à l'amélioration de l'habitat et au paiement des loyers auxquels les bénéficiaires semblent très attachés.

- Priorité au domaine du logement et développement préférentiel de la construction en vue de l'accès à la propriété mais compensation de la réduction consécutive des sommes affectées aux services et équipements pour enfants en bas âge par un accès plus aisé aux équipements collectifs.

MOYENS POUR AMELIORER L'INFORMATION

- Création d'un bulletin périodique
- Nomination d'un responsable par quartier ou par commune, chargé de transmettre les informations dans les deux sens.
- Amélioration des contacts avec les assistantes sociales par une meilleure connaissance de leurs locaux et une augmentation de leur nombre, à tout le moins une réduction de leur secteur d'intervention, effort particulier dans les communes du littoral Ouest.

SOUHAITS EN MATIERE D'AMELIORATION DE FONCTIONNEMENT

- Réduction de la complexité des démarches nécessaires à la prise en charge des frais de vacances. Le service concerné est bien connu.
- Meilleure répartition des aides
- Augmentation des moyens et en particulier des crédits.
- Révision du principe d'alignement des allocations sur le S.M.I.G., jugé peu équitable.
- Révision éventuelle du principe de calcul du quotient familial, la prise en compte d'autres éléments étant souhaitée.
- Informer plus efficacement sur les conditions d'attribution des prestations d'Action Sociale et le service des prêts, en particulier, hors de CAYENNE.

PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE

I - CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES, CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ALLOCATAIRES

1.1. - Caractéristiques socio-économiques

- Recensement des personnes vivant sous le même toit
- Pour chacune d'entre elles : sexe, âge, lien de parenté avec le chef de famille, appartenance socio-culturelle, niveau d'instruction, occupation et régularité dans le travail, statut matrimonial.

1.2. - Conditions de vie et aspirations des familles

1.2.1. - Conditions de logement

. Type de logement (13)

- Case traditionnelle en matériau léger
- Case améliorée (agrandie et durcifiée)
- Maison traditionnelle (en bois) de grandes dimensions
- Maison individuelle en dur isolée
- Maison individuelle en dur dans un lotissement ou une cité
- Appartement dans un grand ensemble (stypé H.L.M., SIGUY)

. Si vous avez le choix, préféreriez-vous (14)

- Une case traditionnelle
- Une case améliorée
- Une maison traditionnelle en bois
- Une maison en dur isolée
- Une maison individuelle dans un lotissement ou une cité
- Ne se prononce pas

. Date de construction du logement (15)

. Statut d'occupation du logement (16) et du terrain (17)

- Propriétaire
- Locataire
- Sous-locataire
- Occupant à titre gracieux
- Autre statut d'occupation

- . Si vous êtes propriétaire du logement l'avez-vous (18)
 - Acheté
 - Construit
 - Reçu en héritage

- . Si vous êtes locataire (de l'appartement, du terrain), quel est le montant de votre loyer (19, 20)
 - Moins de 500,00 FRS/mois
 - De 500,00 FRS à 800,00 FRS/mois
 - De 800,00 FRS à 1.100,00 FRS/mois
 - De 1.100,00 FRS à 1.400,00 FRS/mois
 - De 1.400,00 FRS à 1.700,00 FRS/mois
 - De 1.700,00 FRS à 2.000,00 FRS/mois
 - Plus de 2.000,00 FRS/mois

- . De combien de pièces principales se compose votre logement (21)

- . Quelle est la taille idéale d'un logement pour une famille comme la vôtre (23)

- . Quelqu'un dort-il dans la salle de séjour (22)

- . Avez-vous les W.C. (24)
 - Dans le logement
 - Extérieur individuel
 - Extérieur collectif

- . Avez-vous l'eau courante - Dans l'affirmative s'agit'il (25)
 - D'une salle d'eau
 - D'un lavabo
 - D'un robinet

- . Avez-vous l'eau chaude (26)

- . Avez-vous à vous plaindre de bruit souvent (27, 28, 29)
 - Bruit de cage d'escalier
 - Bruit à l'extérieur venant de la rue
 - Bruit à l'intérieur venant de cloisons mal sonorisées

réponses prévues :
très fréquemment, assez fréquemment, rarement, jamais,
sans objet.

- . Comment vous éclairez-vous (30)
 - Branchement E.D.F.
 - Pétrole
 - Groupe électrogène
 - Autre moyen (lequel)
 - Ne s'éclaire pas

- . Avez-vous le téléphone, dans l'affirmative depuis combien de temps (31)
 - Moins d'un an
 - Plus d'un an et moins de cinq ans
 - Plus de cinq ans et moins de dix ans
 - Plus de dix ans

- . Comment vous êtes-vous procuré les fonds pour acheter votre logement si vous êtes propriétaire (32)
 - En épargnant
 - En empruntant à des organismes
 - En vendant d'autres biens ou un autre logement
 - Par suite d'un héritage
 - En empruntant à des personnes de ma famille
 - Grâce à des dons de la famille ou d'amis
 - Grâce à d'autres sources de financement (lesquelles)

. Avez-vous emprunté à d'autres organismes que la C.A.F. pour vous loger, si oui est-ce (34)

- à une société H.L.M.
- à une société de crédit immobilier
- au crédit foncier
- grâce à un prêt d'épargne-logement
- à une banque
- à un autre organisme (précisez)
- ne se souvient plus

. Avez-vous obtenu une aide de votre employeur ou de celui de votre conjoint (35)

. Si vous êtes locataire, votre employeur ou celui de votre conjoint paie-t'il une partie de votre loyer

. Comment avez-vous trouvé ce logement (37)

- Par une agence immobilière
- Par une annonce
- Par un service de la C.A.F.
- Par un organisme constructeur ou un office de logement
- Par la mairie
- Par une personne de votre famille, par des amis ou des relations
- Par votre employeur ou celui de votre conjoint
- Par un autre moyen (lequel)
- Ne se souvient plus

. Pour quelle raison principale avez-vous quitté votre logement précédent (38)

- Parce que votre logement précédent était trop petit
- Parce que vous vous êtes séparé de votre conjoint ou cohabitiez avec ses parents

- Parce que vous avez été expulsé, contraint de déménager
- Parce que votre conjoint a changé de lieu de travail
- Pour accéder à la propriété
- Parce que votre logement ou votre quartier ne vous plaisait pas
- Pour vous marier
- Autre raison
- Sans objet

. Envisagez-vous de déménager dans les deux prochaines années (39)

. Si vous aviez un enfant de plus, changeriez-vous de logement (40)

Réponses prévues :
Certainement, peut-être, non, ne se prononce pas

1.2.2. - Niveau d'équipement

Matériel ménager

Gros matériel

. Avez-vous une cuisinière, un réfrigérateur, un congélateur, une machine à laver (62, 64, 66, 68)

. Quand l'avez-vous acheté (63, 65, 67, 69)

Réponses prévues :

- Depuis moins d'un an
- Depuis plus d'un an
- Depuis plus de deux ans
- Depuis de trois ans
- Depuis plus de quatre ans
- Depuis de cinq ans

. Parmi les modes de financement suivants auxquels vous avez eu recours pour vous procurer en totalité ou en partie la somme nécessaire à l'achat de votre cuisinière, réfrigérateur, congélateur, machine à laver (62, 64, 66, 68)

- Epargne
- Crédit d'un organisme

- Prêt C.A.F.
- Aide de vos parents
- Aide des parents de votre conjoint
- Aide d'autres parents ou amis
- Avantage de fonction
- Ne se souvient plus

Petit matériel

- . Avez-vous des robots ménagers (moulin, batteurs etc...) (70)
- . Quand les avez-vous achetés (71)
- . Comment avez-vous financé leur achat (72)
- . Avez-vous des remboursements de crédit en cours pour une cuisinière un réfrigérateur, une machine à laver, un congélateur, des robots ménagers (90, 91, 92, 93)
- . Parmi les équipements ménagers suivants que vous ne possédez pas encore, auquel accorderiez-vous priorité s'il vous était d'obtenir une aide pour l'un d'eux seulement(73)
 - Cuisinière
 - Réfrigérateur
 - Congélateur
 - Robots ménagers
 - Machine à laver
 - Ne se prononce pas

Ameublement

- . Avez-vous des meubles de rangement dans votre cuisine (ex. placards), d'autres meubles de rangement (armoires, bureaux, divers) (74, 75)
- . Comment avez-vous financé leur achat (76)
 - Epargne
 - Crédit d'un organisme
 - Prêt C.A.F.
 - Aide de vos parents
 - Aide des parents de votre conjoint
 - Aide d'autres parents ou amis
 - Avantage de fonction
 - Ne se souvient plus

- . Combien possédez-vous de tables, chaises, lits (77 à 79)
- . Combien possédez-vous de salons, livings (80, 81)

- . Parmi les éléments de mobilier que vous ne possédez pas encore, auquel accorderiez-vous priorité s'il vous était possible d'obtenir une aide pour l'un d'eux seulement (82)
 - Meuble de rangement (cuisine) - literie
 - Autres meubles de rangement - living
 - Ameublement (tables, chaises) - ne sait pas

- . Avez-vous des remboursements de crédit en cours pour des meubles de rangement, l'ameublement, la literie, un living ou un salon (94 à 97)

Matériel audio-visuel

- . Avez-vous un récepteur de télévision (41)
 - Oui un récepteur de télévision couleur
 - Oui un récepteur de télévision noir et blanc
 - Oui deux télévisions ou plus
 - Oui un récepteur de télévision en location
 - Non

- . Avez-vous une chaîne hi-fi, un récepteur radio (44, 47)

- . Quand avez-vous acheté votre récepteur de télévision, votre chaîne hifi, votre récepteur radio (42, 45, 48)

Réponses prévues :

- Depuis moins d'un an - Depuis plus de quatre ans
- Depuis plus d'un an - Depuis plus de cinq ans
- Depuis plus de deux ans - Sans objet
- Depuis plus de trois ans

. Comment avez-vous financé leur achat (43, 46, 49)

Réponses prévues :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------|
| - Epargne | - Vente d'autres biens |
| - Crédit d'un organisme | - Avantage de fonction |
| - Prêt C.A.F. | - Ne se souvient plus |
| - Aide de vos parents | - Sans objet |
| - Aide des parents de votre conjoint | |

. Avez-vous des remboursements de crédit en cours pour un récepteur de télévision, une chaîne hi-fi, un récepteur radio, le téléphone (83, 84, 85, 86)

. Parmi les équipements de loisirs suivants que vous ne possédez pas encore, auquel accorderiez-vous priorité s'il vous était possible d'obtenir une aide pour l'un d'eux seulement (52)

- | | |
|------------------|-------------------------|
| - Télévision | - Magnétoscope |
| - Chaîne hi-fi | - Ordinateur domestique |
| - Radio simple | - Ne se prononce pas |
| - Radio cassette | |

Véhicules

. Dans votre famille, disposez-vous d'un ou de plusieurs vélos, d'un ou de plusieurs cyclomoteurs, d'une voiture (53, 54, 58)

. Comment avez-vous procédé pour les acquérir (53, 55, 60)

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| - Epargne | - Aide d'autres parents ou amis |
| - Crédit d'un organisme | - Vente d'autres biens |
| - Prêt C.A.F. | - Avantage de fonction |
| - Aide de vos parents | - Ne se souvient pas |
| - Aide des parents de votre conjoint | - Sans objet |

. Quand avez-vous acheté votre voiture (59)

- Depuis moins d'un an
- Depuis plus d'un an
- Depuis plus de deux ans
- Depuis plus de trois ans
- Depuis plus de quatre ans
- Depuis plus de cinq ans
- Ne se souvient pas
- Sans objet

. Parmi les véhicules suivants que vous ne possédez pas encore, auquel accorderiez-vous priorité s'il vous était possible d'obtenir une aide pour l'un d'eux seulement (61)

- Vélo
- Cyclomoteur ou moto
- Voiture
- Camionnette

. Parmi ces diverses catégories d'équipements que vous ne possédez pas encore, à laquelle accorderiez-vous priorité s'il vous était possible d'obtenir une aide pour l'une d'elles seulement (98)

- Appareils électroniques ou téléphone
- Véhicule
- Equipements ménagers
- Mobilier
- Ne se prononce pas

1.2.3. - Comportements, attitudes et aspirations en matière d'éducation et scolarité des enfants

. Dans l'ensemble, en classe, vos enfants sont-ils (99) :

- En avance pour leur âge
- En retard
- Ils ont une scolarité normale
- Sans objet

. Si certains de vos enfants doivent être accompagnés à l'école, qui s'en charge (100)

- La mère
- Le père
- Un aîné ou un parent
- un voisin
- Un car de ramassage scolaire
- Vous avez trouvé une autre solution
- Sans objet

. Comment s'y rendent les autres (en majorité) (101)

- A pied
- Dans un véhicule personnel
- Grâce à un service de ramassage gratuit
- Grâce à une entreprise de ramassage privée
- Grâce à une autre solution
- Sans objet

. Quel est le temps le plus long mis par un de vos enfants pour se rendre à l'école, en moyenne (102)

- Moins de 15 minutes
- De 15 à 30 minutes
- Plus de 30 minutes
- Ne sait pas exactement
- Sans objet

. Certains de vos enfants rentrent-ils : le soir, le week-end, lors de chaque vacance, aux grandes vacances seulement (103 à 106)

. Si votre enfant ne trouve pas à la maison de bonnes conditions pour faire son travail scolaire, est-ce surtout à cause : (111)

- du manque de place
- du bruit
- du manque de matériel
- d'une aide ou d'un contrôle insuffisant
- d'autres raisons
- sans objet

. Si vous ne pouvez contrôler le travail scolaire de vos enfants, est-ce : (112)

- par manque de temps
- par manque d'instruction
- parce que vous êtes dépassé par les nouveaux programmes
- sans objet

. Si votre enfant a du travail scolaire à faire à la maison, pensez-vous qu'il (113)

- en a trop
- n'en a pas assez
- ne devrait pas en avoir du tout
- sans objet
- en a juste ce qu'il faut

. Si vos enfants ont utilisé ou utilisent principalement l'une des structures de loisirs suivantes, indiquez laquelle (114)

- association sportive
- club de jeunes
- association culturelle
- autre structure
- centre aéré
- scoutisme et assimilé

. S'ils ne les utilisent pas, est-ce : (115)

- par manque d'argent
- par manque d'information
- parce que vous vous y refusez
- pour d'autres raisons
- par manque d'intérêt de l'enfant
- sans objet
- en raison de sa santé

. Si vous (ou votre conjoint) refusez que vos enfants fréquentent une ou plusieurs des structures de loisirs citées plus haut, est-ce : (116)

- parce que vous les trouvez trop jeunes
- parce que vous préférez qu'ils restent chez vous
- parce que vous craignez qu'ils fréquentent les enfants mal élevés
- parce que vous craignez les accidents
- parce que vous avez besoin d'eux à la maison (aide, commissions, surveillance des plus petits)
- pour d'autres raisons
- sans objet

. Pendant les périodes de vacances scolaires, quelle solution choisissez-vous : (117)

- vous gardez le (les) enfant (s) à la maison
- vous le (les) envoyez en colonie, en centre aéré, en camp de vacances en Guyane

- vous le (les) envoyez chez des parents ou des amis à l'intérieur de la commune
- vous le (les) envoyez chez des parents ou des amis hors de la commune de résidence
- vous le (les) envoyez chez des parents ou des amis hors du département
- vous le (les) envoyez en colonie ou voyage organisé hors du département
- sans objet

. Si votre (vos) enfants restent à la maison pendant les vacances scolaires, est-ce : (118)

- par manque d'argent
- par manque d'intérêt de l'enfant
- parce que vous vous y refusez
- en raison de sa santé
- parce que vous n'êtes pas informé des possibilités
- pour d'autres raisons
- sans objet

. Avez-vous la possibilité de prendre vos vacances en même temps que vos enfants. Et votre conjoint

Aspects matériels de l'éducation

. Avez-vous les moyens de nourrir convenablement vos enfants en quantité. Si non est-ce parce que : ((122 à 124)

- le nombre de repas est insuffisant
- les portions sont insuffisantes
- sans objet

. Pourquoi n'avez-vous pas les moyens de nourrir convenablement vos enfants en quantité (125)

- moyens financiers insuffisants
- ne se prononce pas
- autres raisons
- sans objet

- . Avez-vous les moyens de nourrir convenablement vos enfants en qualité(126)

- . Les dépenses qu'entraîne la scolarisation de vos enfants représentent-elles pour vous une charge (107)
 - très importante
 - importante
 - moyenne
 - faible
 - sans objet

- . Souhaiteriez-vous pouvoir faire davantage pour eux dans ce domaine (108)
 - oui, je le souhaite
 - non, je ne le souhaite pas
 - sans objet

- . Aujourd'hui on demande aux enfants beaucoup de fournitures scolaires. Parvenez-vous à y faire face par vous-même (109)
 - facilement
 - avec difficulté
 - pas du tout
 - sans objet

- . Si vous n'y parvenez pas par vous-même, quelle solution avez-vous trouvée (110)
 - aide de la famille
 - aide de l'école
 - aide de la municipalité
 - autre solution
 - n'a pas trouvé de solution
 - sans objet

- . Combien avez-vous dépensé par enfant à la rentrée scolaire : enfant à l'école maternelle, dans le primaire, dans le secondaire (C.E.S. ou lycée), dans une école supérieure technique ou professionnelle (136 à 140)
 - moins de 100 FRS
 - plus de 100 FRS et moins de 200 FRS
 - plus de 300 FRS et moins de 400 FRS
 - plus de 400 FRS et moins de 500 FRS
 - plus de 500 FRS et moins de 1.000 FRS
 - plus de 1.000 FRS
 - ne se souvient plus
 - sans objet

. Vous avez un ou des enfants en bas âge, que faites-vous pour pouvoir travailler (127)

- vous le (les) confiez à quelqu'un de votre famille
- vous le (les) confiez à la garderie
- vous le (les) confiez à la crèche
- vous le (les) laissez chez un voisin que vous payez
- vous le (les) laissez chez une assistante maternelle ou une nourrice agréée
- vous avez une femme de ménage à demeure ou à la journée
- vous cessez de travailler
- autre solution
- sans objet

. Votre enfant semble-t-il s'accomoder de la solution que vous avez adoptée (129)

- oui
- non
- pas très bien
- sans objet

. Comment faites-vous, en général, quant l'un de vos enfants est malade(131)

- vous interrompez votre travail
- vous faites venir un membre de votre famille
- vous le conduisez quand même là où vous le laissez habituellement
- vous le faites garder par un voisin
- autre solution
- sans objet

. Quand vous devez faire garder votre enfant, quel est le problème le plus difficile à résoudre (132)

- trouver une personne de confiance ou un organisme de garde
- transporter l'enfant
- concilier les horaires de travail et de garde
- faire en sorte que l'enfant accepte de se séparer de sa mère
- faire en sorte que l'enfant ait de bonnes relations avec le personnel qui le garde
- faire en sorte que l'enfant ait de bonnes relations avec les autres enfants
- autre problème
- sans objet

. A quel âge pensez-vous qu'un enfant puisse être séparé de ses parents régulièrement pendant plusieurs heures par jour(135)

- pas avant 3 ans
- pas avant 2 ans
- pas avant 1 an
- pas avant 6 mois
- pas avant 3 mois
- pas avant 1 mois
- ne se prononce pas

. Si vous en aviez la possibilité, consacreriez-vous à vos enfants (133)

- plus de temps
- autant de temps
- moins de temps
- vous voudriez en être déchargé
- ne se prononce pas
- sans objet

1.2.4. - Comportements et aspirations culturelles

. Avez-vous déjà rencontré des difficultés parce que votre niveau d'instruction est insuffisant (142)

. Si vous avez rencontré de telles difficultés était-ce parce que (143 à 146)

- votre niveau d'instruction général est insuffisant
- vous n'avez pas de formation professionnelle
- votre formation professionnelle est inadaptée
- vous ne parlez pas la langue du pays
- sans objet

. Dans quels domaines avez-vous éprouvé le plus de difficultés à cause de la faiblesse de votre niveau d'instruction (147 à 152)

- contacts avec l'administration
- relations avec les employeurs
- contacts avec les services hospitaliers
- demande de secours
- relations avec les camarades de travail
- relations humaines en général

Réponses prévues : oui, non, ne se prononce pas, sans objet.

- . Si vous aviez plus de temps libre, à quoi le consacreriez-vous (156)
- aux enfants
 - au repos
 - à l'agriculture, la chasse ou la pêche
 - aux sports
 - à la formation
 - à des activités culturelles
 - à d'autres activités (précisez)
 - ne se prononce pas

- . Etes-vous partis en vacances au cours des deux dernières années, vous-même, votre conjoint, vos enfants (153, 154)

Réponses prévues :

- oui en 1982 et 1983
- oui en 1982 et non en 1983
- non en 1982 et oui en 1983
- non en 1982 et 1983

II - NIVEAU D'INFORMATION SUR LES ACTIVITES DE LA C.A.F.

- . En dehors des prestations légales versées par la C.A.F., il existe des prestations dites d'action sociale.
Pouvez-vous indiquer, parmi les prestations suivantes, celles qui sont d'actions sociales :
 - allocation de garderie (174)
 - allocation de parents isolés (175)
 - allocation d'aide exceptionnelle à l'entrée dans les lieux(176)
 - allocation d'orphelin (177)

- . Savez-vous où se trouve le bureau des assistantes sociales du service social et d'action sociale de la C.A.F. (178)
à CAYENNE :
 - Rue Malouet à proximité des laboratoires EUTROPE
 - dans les locaux de la Caisse de Sécurité Sociale
 - à la D.D.A.S.S.
 - à la Préfecture de CAYENNE
 - dans les locaux de la C.A.F.
 - dans les locaux de la P.M.I.
 - à la salle paroissiale
 - à la mairie de chaque commune
 - ne sait pas

- . Existe-t-il des cas où le montant des prestations d'action sociale est versé non pas directement à l'allocataire mais par l'intermédiaire de l'organisme qui verse le salaire (179)

- . Savez-vous s'il existe, en GUYANE, un service des Travailleuses Familiales (183)

- . Où sont situés les bureaux de la Caisse d'Allocations Familiales de la GUYANE (C.A.F.) (182)
 - Rue Malouet à proximité des laboratoires EUTROPE
 - dans l'immeuble de la Caisse Générale de Sécurité Sociale

- dans l'immeuble de la D.D.A.S.S.
- dans l'immeuble du bureau d'Aide Sociale
- à l'angle des rues Molé et Gaston Monnerville
- à la Préfecture
- ne sait pas

. A qui sont plus particulièrement destinées les Prestations d'Action Sociale (184)

- à tout le monde
- à tous les assurés sociaux
- à tous les allocataires de la C.A.F.
- aux plus démunis des allocataires de la C.A.F.
- aux allocataires de la C.A.F. de nationalité française
- aux allocataires de la C.A.F., femmes exclusivement
- aux allocataires de la C.A.F., handicapés adultes
- aux personnes démunies, allocataires ou non
- ne sait pas

. Depuis quand connaissez-vous l'existence du Service d'Action Sociale de la C.A.F. (225)

- je ne le connaissais pas
- depuis un an au moins
- depuis trois ans
- depuis quatre ans
- depuis cinq ans
- je ne m'y intéresse pas
- je ne sais pas depuis quand j'en connais l'existence

. Les informations que vous possédez sur le Service d'Action Sociale de la C.A.F. vous permettent-elles de tirer le meilleur parti de cet organisme (257)

. Si non, dans quel domaine estimez-vous que ces informations manquent le plus (258)

III - DEGRE D'UTILISATION DES AIDES PROPOSES PAR LA C.A.F.

- . Avez-vous sollicité un prêt de la C.A.F. pour votre logement, l'avez-vous obtenu (33)

- . Connaissez-vous l'existence d'organismes prenant en charge les frais de vacances des enfants. Les avez-vous sollicités (119)

- . Si vous ne les avez pas sollicités, est-ce (119)
 - par fierté
 - parce que les démarches sont trop compliquées
 - par manque de temps
 - parce que l'accueil du personnel des services concernés n'était pas agréable
 - parce que je n'ai pas d'enfant d'âge scolaire
 - je ne sais pas

- . Pour élever votre (vos) enfants, recevez-vous une aide (141)

- . Si oui, est-ce une aide du type (141)
 - bourse d'état ou de collectivités
 - pension alimentaire du (des) père (s)
 - prestations C.A.F. ou Aide Sociale
 - autres aides
 - je ne sais pas

- . Avez-vous déjà sollicité des prestations d'Action Sociale (185)

- . Si vous en avez sollicitées, qui a pris l'initiative de cette demande (185)
 - moi-même
 - une assistante sociale

- le représentant d'un organisme autre que la C.A.F.
- un parent
- un ami
- un voisin
- une autre personne (précisez)
- je ne sais pas

. Si vous avez déjà sollicité des prestations d'Action Sociale, de quelle aide s'agissait-il (186 à 193)

- dépannage décès
- aide au relogement
- aide à l'amélioration de l'habitat et à l'achèvement d'une construction à usage d'habitation personnelle
- aide individualisée pour le paiement des loyers
- aide à l'équipement mobilier
- allocation de garderie
- allocation pour naissance multiple
- aide exceptionnelle à l'entrée dans les lieux

Réponses prévues :

oui, non, ne sait pas

. Avez-vous sollicité les aides suivantes. Dans l'affirmative, avez-vous reçu une réponse favorable (194 à 200)

- aide à l'équipement ménager
- aide aux vacances
- secours
- aide à l'occasion de la fête des mères
- prime au mariage
- prêt d'honneur
- prime exceptionnelle de rentrée scolaire

Réponses prévues :

- a sollicité une aide et obtenu une réponse favorable
- a sollicité une aide mais obtenu une réponse défavorable
- n'a pas encore obtenu de réponse
- n'a pas sollicité d'aide
- ne se souvient plus s'il (ou si elle) a sollicité une aide

. Si vous n'avez jamais sollicité de prestations d'Action Sociale, est-ce pour une ou plusieurs des raisons suivantes (215 à 219)

- vous ignoriez l'existence de la prestation
- vous n'aviez jamais rencontré d'assistante sociale
- il y avait trop de pièces à fournir
- aucune prestation ne correspondait à votre (vos) besoin (s)
- vous ignoriez que vous pouviez en bénéficier

Réponses attendues :

- oui c'est pour cette raison
- non c'est pour une autre ou d'autres raisons (précisez)
- ne se souvient plus

. Maintenant que vous connaissez l'existence de ce service, souhaitez-vous obtenir davantage d'informations à son sujet (221, 222)

. Envisagez-vous de faire appel à ce service en cas de besoin (223, 224)

. Avez-vous reçu, au moins une fois, la visite à votre domicile d'une assistante sociale. Dans l'affirmative, pouvez-vous préciser les circonstances (244, 245)

- oui, dans le cadre de la protection maternelle et infantile
- oui, à la suite d'une demande d'aide financière
- oui, dans le cadre de la P.M.I. et à la suite d'une demande d'aide financière
- oui, à la suite d'une demande d'aide financière et dans le cadre de la P.M.I. mais aussi à l'occasion de la visite d'une assistante appartenant à un autre service
- non, je n'ai jamais reçu la visite d'une assistante sociale
- je ne me souviens plus

. De quel organisme dépendait cette assistante sociale (246)

- de la C.A.F.
- d'une entreprise privée
- de la Caisse de Sécurité Sociale
- d'autres services (précisez)
- je ne sais plus

IV - OPINIONS ET ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS DE LA C.A.F.

- . Vous savez que nous sommes en période de difficultés économiques, de pénurie et que la politique de protection sociale doit faire face à cet état de choses. Dans le cas où l'on devrait envisager une diminution des sommes destinées à aider les familles les plus démunies, pensez-vous que la meilleure solution consisterait à (157)

- réduire l'aide pour tout le monde mais faiblement
- la réduire seulement pour les moins défavorisés des familles démunies
- la répartir autrement
- la supprimer
- ne se prononce pas

- . Dans le contexte des pénuries évoquées ci-dessus, s'il fallait réduire certaines aides au profit d'autres, lesquelles modifieriez-vous (158 - 167)

- aide au logement
- aide à l'amélioration de l'habitat
- aide individualisée pour le paiement des loyers
- aide à l'équipement mobilier
- allocation de garderie
- allocation pour déménagement et réaménagement
- prime de tablier
- aide aux vacances
- allocation de dépannage décès
- prime au mariage

Réponses prévues :

- diminuer, répartir autrement, supprimer, laisser inchangé, pas d'opinion -

- . Dans le domaine de l'aide au logement, estimez-vous que l'on devrait développer plutôt (168)

- la construction ou l'accession à la propriété

- la construction en vue de la location
- ne se prononce pas

. Si l'on diminuait les sommes consacrées aux Aides d'Action Sociale, dans quel domaine, selon vous, cette diminution pourrait être la plus marquée pour moins dégrader la situation des familles les plus démunies (169)

- domaine du logement
- domaine de l'utilisation des services et équipement pour enfants (garderie, vacances, prime de tablier)
- ne se prononce pas

. Toujours dans le cas de cette diminution, estimez-vous que ses effets pourraient être compensés par un accès plus aisé des familles démunies aux équipements collectifs (garderies, vacances, transports, cantines, fournitures scolaires etc...) sous forme de bons, par exemple (170, 171)

. Toujours dans le cas d'une diminution des sommes consacrées à l'Action Sociale, parmi les trois possibilités suivantes, à laquelle accorderiez-vous la priorité (172)

- création d'équipements pour enfants en bas âges
- création d'équipements de vacances et de loisirs pour enfants
- aide aux familles pour logement et équipements ménagers
- ne se prononce pas

. Le montant des prestations d'Action Sociale est dans certains cas versé non pas directement aux allocataires mais à l'organisme employeur. Estimez-vous cette façon de procéder (180)

- bonne, pourquoi
- mauvaise, pourquoi
- ne se prononce pas

. Si vous avez sollicité et obtenu l'une des aides suivantes, la prestation vous semble-t-elle correspondre à votre besoin (201 - 214)

- aide à l'équipement ménager
- secours

- aide à l'occasion de la fête des mères
- prime au mariage
- prêt d'honneur
- prime exceptionnelle de rentrée scolaire
- aide au relogement
- aide à la construction de logements neufs en accession à la propriété
- aide à l'amélioration de l'habitat et à l'achèvement d'une construction à usage d'habitation personnelle
- aide individualisée pour le paiement des loyers
- aide à l'équipement mobilier
- allocation de garderie
- allocation de naissance multiple
- aide exceptionnelle à l'entrée dans les lieux

Réponses prévues :

- oui, la prestation correspond tout-à-fait à mon besoin
- elle lui correspond en grande partie
- elle lui correspond à peu près
- elle ne répond pas du tout au besoin, (expliquez)
- je ne sais pas
- je n'ai pas demandé on n'a pas obtenu d'aide

. Avez-vous le sentiment que plus ça va et plus les prestations d'Action Sociale sont adaptées aux besoins réels des allocataires (226)

. Si oui est-ce que, selon vous, cette amélioration s'est produite dans tous les domaines, à savoir (227, 228)

- la multiplication des formes d'aide possibles
- une meilleure distribution des aides à ceux qui en ont besoin

Réponses prévues :

- oui, non, je ne sais pas -

. Quels sont les autres domaines où une amélioration vous est apparue sensible (précisez) (229)

. Si vous pensez qu'il n'y a aucune amélioration, est-ce parce que (230 - 235)

- les moyens existant sont généralement insuffisants
- le montant des sommes consacrées aux prestations d'aide sociale est insuffisant
- les moyens matériels sont insuffisants
- les moyens en personnel sont insuffisants
- l'information est insuffisante
- les assistantes sociales font mal leur travail

Réponses prévues :

- oui, non, (expliquez)
ne se prononce pas

. Pensez-vous que si l'Action Sociale de la C.A.F. n'atteint pas son principal objectif, c'est (236 - 239)

- parce qu'aucun effort systématique de connaissance des besoins des allocataires n'a été fait à ce jour
- parce que l'aide couvre une part trop faible des besoins
- parce que le règlement d'Action Sociale est trop général face à des situations extrêmement diverses
- parce que le mouvement d'adaptation est trop lent par rapport au mouvement réel des situations

Réponses prévues :

- oui, non, (expliquez)
ne se prononce pas

. Pour établir les ressources des allocataires qui sollicitent une prestation, on se base sur un quotient familial calculé en divisant le revenu par le nombre de parts (on attribue 2 parts à un couple ou un parent isolé, on ajoute ½ part par enfant normal à charge, 1 part par enfant handicapé). Cette façon de procéder vous semble-t-elle satisfaisante (240)

. Pensez-vous que le fait d'aligner les allocations familiales sur le S.M.I.C. soit (241)

- équitable
- pas équitable
- ne se prononce pas

- . Pensez-vous qu'on devrait tenir compte d'autres renseignements pour calculer le quotient familial (142)

V - JUGEMENTS A L'EGARD DES RECHERCHES MENEES PAR LA C.A.F. POUR MIEUX SATISFAIRE LES BESOINS DES FAMILLES

- . Pensez-vous qu'il soit utile et nécessaire de faire connaître vos besoins à la C.A.F. et à son service d'Action Sociale (247)

- oui c'est utile et nécessaire
- non c'est inutile (expliquez)
- je ne sais pas

- . Pensez-vous qu'il soit utile et nécessaire de faire connaître à la C.A.F. vos mécontentements (248)

- oui c'est utile et nécessaire
- non c'est inutile (expliquez)
- je ne sais pas

- . Pensez-vous qu'une amélioration de la connaissance de vos besoins puisse être obtenue grâce à (249 - 256)

- la mise en commun systématique des informations recueillies par les assistantes sociales des différents services
- une meilleure concertation entre les assistantes sociales
- une augmentation de leur nombre
- la création d'un service d'enquête spécialisé auprès de la C.A.F.

- la réalisation périodique d'enquêtes par ce service
- l'amélioration du dialogue entre les allocataires et la la C.A.F.
- la désignation au niveau des quartiers et des communes d'un responsable issu du milieu, chargé d'établir la liaison avec les assistantes sociales
- la réduction des secteurs affectés aux assistantes sociales de la C.A.F.

Réponses prévues :

- oui, je le pense
- non, je ne crois pas (expliquez)
- je ne sais pas

Pensez-vous que le meilleur moyen pour diffuser les informations sur le service d'Action Sociale de la C.A.F. serait (259)

- d'augmenter le nombre d'assistantes sociales de la C.A.F.
- d'améliorer le service d'accueil
- de recourir plus systématiquement aux canaux d'information (presse, radio, télé)
- de diffuser un bulletin périodique
- de diffuser un bulletin apériodique (selon les besoins)
- de désigner un responsable issu du milieu, par quartier ou commune
- d'utiliser d'autres moyens (lesquels)
- je ne sais pas

Seriez-vous personnellement intéressé (e) par cette amélioration de la diffusion d'informations en provenance de la C.A.F. et à l'intention des allocataires (260 - 261)